

RAPPORT

ANNUEL

2024

1.	INTRODUCTION	6
2.	PRÉSENTATION DES 3RD'ANJOU	7
2.1	COMPOSITION ET REPRÉSENTATION	7
2.1.1	COMPOSITION – POPULATION	7
2.1.2	REPRÉSENTATION DES COMMUNES	8
2.1.3	CONTACTS AVEC LES USAGERS.....	10
2.1.4	LE PERSONNEL DU SYNDICAT	11
2.1.5	LES LOCAUX ADMINISTRATIFS DU SYNDICAT	13
2.1.6	AUTRES	13
3.	STATUTS FINANCIERS	14
3.1	COMPARAISON AVEC LA MOYENNE NATIONALE.....	14
3.2	REDEVANCE 2024	14
3.2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX REDEVANCE INCITATIVE (REOM) PARTICULIERS	14
3.2.2	GRILLE POUR LES PARTICULIERS EN 2024	15
3.2.3	GRILLE POUR LES COLLECTIFS EN 2024	16
3.2.4	GRILLES POUR LES PROFESSIONNELS EN 2024.....	16
3.2.5	BILAN DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES PARTICULIERS ET BAILLEURS EN 2024	19
3.3	BUDGET	20
3.3.1	EXÉCUTION DU BUDGET 2024.....	20
3.3.2	LES OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT 2024.....	21
4.	PRÉVENTION.....	23
4.1	LE PROGRAMME (PLPDMA).....	23
4.2	LA CHARTE D'ENGAGEMENT	24
4.3	ÉVÉNEMENTIEL ET SENSIBILISATION DU PUBLIC	26
4.3.1	ANIMATIONS GRAND PUBLIC	26
4.3.2	SERD.....	28
4.4	INITIATIVES LOCALES	30
4.4.1	ACTIONS DE NETTOYAGES NATURE	30
4.4.2	COLLECTES DE PAPIER	31
4.5	BROYAGE	31
4.5.1	POUR LES PARTICULIERS.....	31
4.5.2	POUR LES COLLECTIVITÉS	32
4.6	COMPOSTAGE.....	32
4.7	COLLECTE DES BIORESSOURCES ALIMENTAIRES.....	34
4.7.1	GENÈSE DU PROJET	34
4.7.2	COLLECTE DES PROFESSIONNELS	35
4.7.3	COLLECTE DES PARTICULIERS	35

4.7.4	TRAITEMENT DES BIORESSOURCES ALIMENTAIRES.....	36
4.7.5	COÛT DES ÉQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE DES BIORESSOURCES.....	37
4.8	GOBELETS ET COUCHES LAVABLES.....	38
4.8.1	LES GOBELETS.....	38
4.8.2	LES COUCHES LAVABLES.....	38
4.9	L'ÉCOCYCLERIE LOIRE LAYON AUBANCE (ECLA) ET AUTRES PARTENAIRES – CHAMBRES CONSULAIRES	39
4.9.1	L'ECLA.....	39
4.9.2	LES CHAMBRES CONSULAIRES.....	41
4.10	OPÉRATION RÉEMPLOI/RÉUTILISATION DES EMBALLAGES EN VERRE DE BOISSON	42
4.11	BILAN DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2024.....	43
5	LA GESTION DES DÉCHÈTERIES.....	44
5.1	ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION – CONVENTIONS EN COURS.....	44
5.2	ASPECT RÉGLEMENTAIRE : SUIVI DES INSTALLATIONS ICPE – JURIDIQUE.....	51
5.2.1	RÈGLEMENTATION ICPE	51
5.2.2	MARCHÉS-CONVENTIONS EN COURS.....	52
5.3	AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX.....	56
6	PRÉ-COLLECTE	59
6.1	PORTE À PORTE	59
6.1.1	ASPECTS TECHNIQUES.....	59
6.1.1.1	PARC DE BACS.....	59
6.1.1.2	FOURNITURE ET DISTRIBUTION DES BACS	60
6.1.2	ASPECTS FINANCIERS.....	62
6.1.3	ASPECTS CONTRACTUELS	62
6.2	APPORT VOLONTAIRE.....	63
6.2.1	ASPECTS TECHNIQUES.....	63
6.2.1.1	PARC DE CONTENEURS.....	63
6.2.1.2	ENTRETIEN DU PARC ET LAVAGE.....	64
6.2.1.3	INSTALLATION DE NOUVEAUX POINTS	65
6.2.2	ASPECTS FINANCIERS.....	66
6.2.3	ASPECTS CONTRACTUELS	67
7	COLLECTE.....	68
7.1	COLLECTE DU VERRE.....	68
7.1.1	ASPECTS TECHNIQUES.....	68
7.1.2	ASPECTS FINANCIERS.....	68
7.1.3	ASPECTS CONTRACTUELS	68
7.2	COLLECTE DES PAPIERS	69

7.2.1	ASPECTS TECHNIQUES.....	69
7.2.2	ASPECTS FINANCIERS.....	69
7.2.3	ASPECTS CONTRACTUELS.....	69
7.3	COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES EMBALLAGES.....	70
7.3.1	ASPECTS TECHNIQUES.....	70
7.3.1.1	COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	70
7.3.1.2	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE.....	71
7.3.1.3	SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS (PORTE À PORTE ET APPORT VOLONTAIRE)	72
7.3.2	ASPECTS FINANCIERS.....	73
7.3.2.1	COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	73
7.3.2.2	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE.....	73
7.3.3	ASPECTS CONTRACTUELS.....	73
7.3.3.1	COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	73
7.3.3.2	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE.....	74
8	TRANSFERT DES DÉCHETS, TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, TRI ET RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES ET DE PAPIERS.....	75
8.1	TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	75
8.2	TRANSFERT- TRANSPORT DES EMBALLAGES RECYCLABLES / MULTIMATÉRIAUX.....	76
9	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS.....	78
9.1	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES – CENTRE DE TRI.....	78
9.1.1	TRI DES PAPIERS.....	78
9.1.2	TRI DES EMBALLAGES ET MULTIMATÉRIAUX.....	78
9.1.3	GESTION DES REFUS DE TRI.....	79
9.1.4	RECYCLAGE DES MATIÈRES.....	80
9.1.5	ÉCO-ORGANISME EMBALLAGES ET PAPIERS.....	81
9.1.5.1	SOUTIENS AU TITRE DES EMBALLAGES.....	81
9.1.5.2	SOUTIENS AU TITRE DES PAPIERS.....	81
9.1.5.3	APPELS À PROJETS CITÉO.....	82
9.2	UVE LASSE (UNITE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE).....	82
9.3	ISDND.....	84
9.3.1	ISDND DU LOUROUX-BÉCONNAIS.....	84
9.3.2	ISDND DE TIERCÉ (POST-EXPLOITATION).....	87
9.3.3	ISDI DE DURTAL.....	89
10	COMMUNICATION.....	90
10.1	COMMUNICATION GÉNÉRALE.....	90
10.1.1	SITE INTERNET.....	90
10.1.2	FACEBOOK.....	91

10.1.3	LINKEDIN.....	92
10.1.4	FLOCAGE DES VÉHICULES	92
10.1.5	CALENDRIERS DE COLLECTE ET LETTRE D'INFORMATION.....	93
10.1.6	PRESSE	94
10.1.7	COMMUNICATION INTERNE.....	94
10.1.8	AUTRES	94
10.2	COMMUNICATION PRÉCOLLECTE - COLLECTE	95
10.3	COMMUNICATION LIÉE AU TRANSFERT ET AU TRAITEMENT	96
10.4	COMMUNICATION RÉALISÉE DANS LES DÉCHÈTERIES.....	96
10.5	COMMUNICATION RÉALISÉE POUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	97
10.5.1	BIORESSOURCES	97
10.5.2	AUTRES	97
10.6	BILAN	98
11	BILAN	99
11.1	RÈGLEMENT DE SERVICES DE GESTION DE DÉCHETS.....	99
11.2	LE PLAN RÉGIONAL	99
11.3	BILAN DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS	100
12	CONCLUSION	101

1. INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2000-404 du 11 mai 2000.

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport est donc destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants ainsi qu'aux communes/communautés de communes ayant délégué la compétence et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour l'année 2024.

L'année 2024, 3^{ème} année d'existence du syndicat 3RD'Anjou est l'année de démarrage des tout-nouveaux marchés sur deux secteurs Le Nord et le Sud et une structuration de grilles de facturation harmonisés afin de tendre vers des services homogènes sur les différents secteurs géographiques.

2. PRÉSENTATION DES 3RD'ANJOU

(DU 01/01/2024 AU 31/12/2024)

Annexe 1 – Les statuts

Les 3RD'Anjou assurent la gestion des déchets ménagers et assimilées, et à ce titre les compétences peuvent être détaillées ci-dessous :

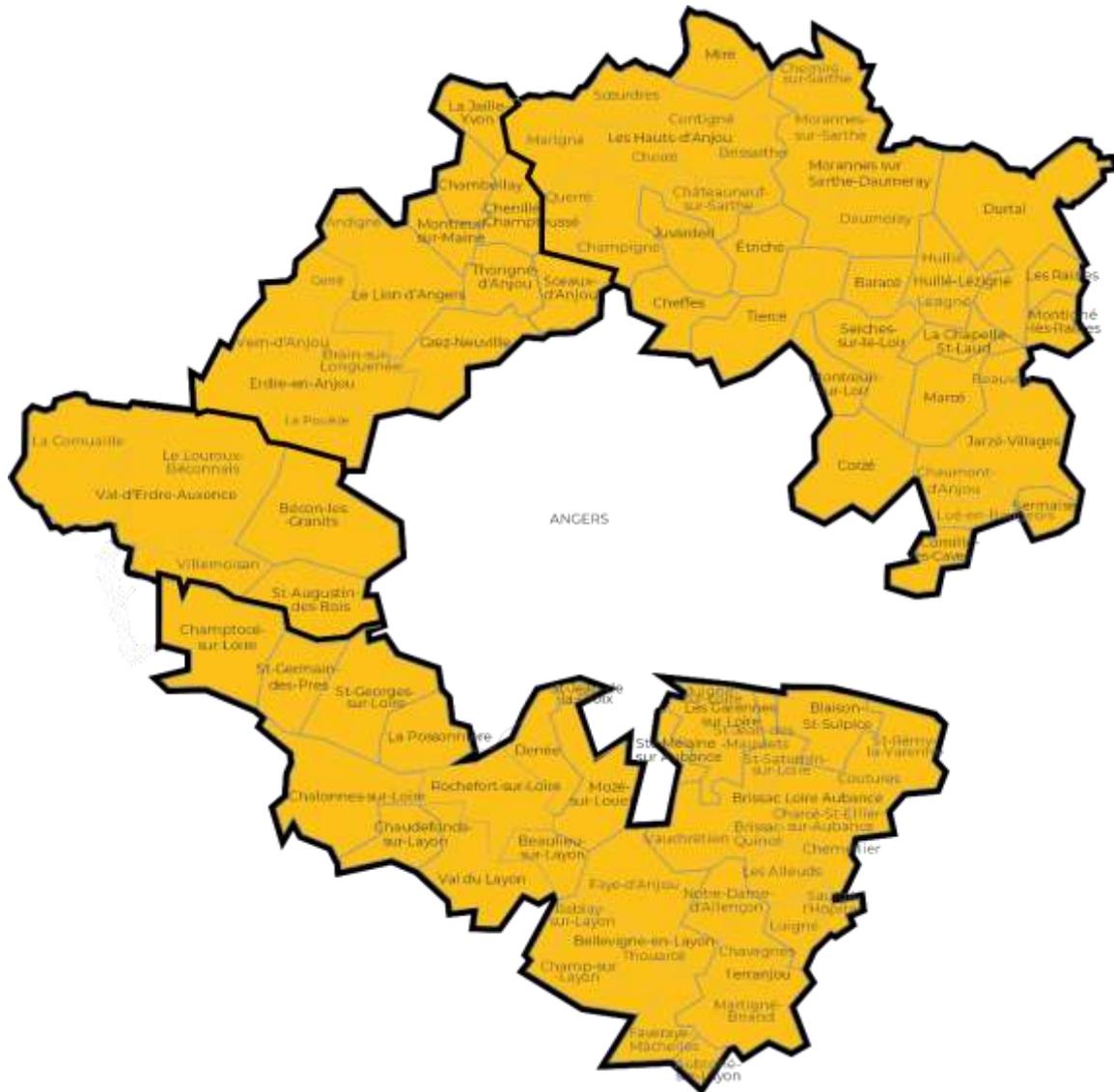
- La mise à disposition et la maintenance d'équipement de pré-collecte (bacs ou aux colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduels et assimilées ainsi que pour les déchets recyclables secs)
- La mise à disposition de points d'apport volontaire pour le tri du verre et du papier le cas échéant
- L'exploitation de **10 déchèteries** du syndicat avec un accès informatisé
- La collecte des déchets en porte à porte ou en points apport volontaire
- Le transfert, le traitement (par valorisation matière, le tri (sur le site d'Anjou Tri Valor), valorisation énergétique à l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse du Sivert, enfouissement, etc.) des déchets
- Le suivi trentenaire de **l'ISDND de Tiercé** ainsi que le suivi de sa **centrale photovoltaïque**
- L'exploitation d'une **Installation de Stockage de Déchets non Dangereux** en exploitation au **Louroux-Béconnais**
- La politique de prévention des déchets ménagers et assimilés (mise à disposition de composteurs, opérations de broyage, prêts de gobelets, subvention auprès des particuliers pour l'achat de couches lavables, animations, sensibilisation dans les écoles et associations, etc.)
- Une communication adaptée avec un site internet, des documents adaptés aux différentes cibles (lettres, flyers, affiches, autocollants, expositions, etc.)
- L'ensemble du suivi administratif et technique pour gérer l'ensemble de ses missions mis en œuvre par une quarantaine de collaborateurs
- La gestion de **l'Écocyclerie Loire Layon Aubance** dont l'exploitation est confiée à l'association AGIREC, devenue SILEO en octobre 2023.

2.1 COMPOSITION ET REPRÉSENTATION

2.1.1 COMPOSITION – POPULATION

Au 1^{er} janvier 2024, les 3RD'Anjou couvrent le territoire de 3 communautés de Communes, Anjou Loir et Sarthe (17 communes – 28 455 habitants), Vallées du Haut-Anjou (15 communes – 36 309 habitants) et Loire Layon Aubance (19 communes - 56 823 habitants). Le syndicat comprend 121 587 habitants pour 51 communes.

Annexe 2 – Détail de la population 2024



2.1.2 REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2024, le comité est composé comme suit :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe : 7 délégués titulaires
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance : 14 délégués titulaires
- La Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou : 9 délégués titulaires

Le comité syndical a élu au 04/01/2022 et a désigné un bureau composé d'un Président, Monsieur David LAGLEYZE, un 1^{er} Vice-Président Marc BAINVEL, et 1 Vice-Président par communauté de communes, Mme Véronique RENAUDON pour Anjou Loir et Sarthe, M. Yves BERLAND pour Loire Layon Aubance et M. David GEORGET pour Vallées du Haut-Anjou. Il constitue à eux cinq le bureau du syndicat.

Des commissions, dénommées Assemblées Territoriales avec au minimum 1 membre par commune ont également été créées afin de faciliter les échanges entre les communes et le syndicat.

Le schéma de représentation peut être synthétisé ci-dessous :

Assemblée territoriale Loire Layon Aubance	Assemblée territoriale Anjou Loir et Sarthe	Assemblée territoriale Vallées du Haut-Anjou
28 membres titulaires 1 représentant par commune (19) +3 Brissac Loire Aubance +1 Chalonnes-sur-Loire, +1 Bellevigne-en-Layon +1 Les Garennes-sur-Loire, +1 Terranjou, +1 Saint-Georges-sur-Loire +1 Val-du-Layon	20 membres titulaires 1 représentant par commune (17) +1 Tiercé, +1 Morannes, +1 Durtal	22 membres titulaires Minimum 1 représentant par commune (16) + 3 Hauts d'Anjou +1 Erdre-en-Anjou, +1 Le Lion d'Angers, +1 Val d'Erdre-Auxence

Comité syndical – 30 membres titulaires		
14 délégués CCLLA titulaires (+14 suppléants) Dont 1 VP-délégation technique	7 délégués CCALS titulaires (+7 suppléants) Dont 1 VP-délégation technique	9 délégués CCVHA titulaires (+ 9 suppléants) Dont 1 VP-délégation technique
Dont 1 VP avec compétence transversale – communication – financement		
Dont 1 Président		

Règle des assemblées territoriales

- 1 délégué par commune
- + 3 délégués si commune > 8 500 habitants
- + 2 délégués si commune de 7 à 8 500 habitants
- + 1 délégué si commune de 3 à 7000 habitants

Annexe 3 - Listes des délibérations et des marchés pour l'année 2024

Pour l'année 2024 :

Des comités ont eu lieu les 03/02 – 30/03 -08/06 -28/09 et 07/12

Et des bureaux les 17/01 -14/02 -13/03 -19/04 – 22/05 -10/07 – 12/09 – 08/10 – 14/11 – 26/11

Les assemblées territoriales (AT) se sont réunies 1 fois, en juin, par secteurs géographiques des communautés de communes.

Pour rappel, le règlement intérieur du syndicat a été voté le 4 janvier 2022.

2.1.3 CONTACTS AVEC LES USAGERS

L'accueil physique des usagers s'effectuent sur 3 sites, à la Maison Intercommunale de Tiercé et sur les pôles annexes du Louroux-Béconnais et de Beaulieu-sur-Layon.

Les appels téléphoniques sont gérés par l'équipe Relation usagers composée de 6 collaboratrices.

En 2024, 2881 appels par mois étaient reçus en moyenne, avec 81% d'appels décrochés. (Contre 3117 en moyenne en 2023 et 77% d'appels décrochés)

STATISTIQUES TÉLÉPHONIE	Appels entrants 2023	Appels entrants 2024	% décrochés 2024
JANVIER	2 802	6 487	48%
FEVRIER	2 118	4 392	64%
MARS	2 418	2 748	89%
AVRIL	8 395	2 522	88%
MAI	3 408	2 470	81%
JUIN	2 575	1 891	93%
JUILLET	2 169	2 432	86%
AOÛT	2 091	2 485	70%
SEPTEMBRE	3 460	2 870	89%
OCTOBRE	2 582	2 369	89%
NOVEMBRE	2 163	1 878	91%
DÉCEMBRE	3 227	2 032	80%

Le suivi des usagers est réalisé par le biais d'un logiciel métier de la société Tradim. Le suivi par le biais « d'instructions » permet d'identifier les principaux échanges avec les usagers.

INSTRUCTIONS ECOCITO 2024	BACS	PB COLLECTE	Carte Déchèterie	Prélèvement	Réclamation financement	Info RI	Emménagement/déménagement	Contrôle bacs jaunes	Courrierstype	Autres	Total 2024
JANVIER	650	831	218	66	24	117	656	0	580	268	3410
FEVRIER	466	594	228	144	82	750	1055	73	841	837	5070
MARS	337	576	208	262	26	392	930	155	737	516	4139
AVRIL	309	571	228	195	31	207	777	55	673	224	3270
MAI	281	461	195	141	15	48	508	80	580	459	2768
JUIN	332	426	168	231	16	155	793	1627	668	462	4878
JUILLET	367	466	265	166	115	84	928	1792	748	189	5120
AOÛT	330	402	261	76	94	88	773	1282	659	148	4113
SEPTEMBRE	472	368	223	317	121	742	1015	869	758	409	5294
OCTOBRE	368	451	234	316	34	576	1119	877	786	365	5126
NOVEMBRE	248	390	200	665	24	446	900	1	873	17	3764
DÉCEMBRE	289	379	175	661	20	256	665	0	751	411	3607

INSTRUCTIONS ECOCITO 2023	BACS	PB COLLECTE	Carte Déchèterie	Prélèvement	Réclamation financement	Info RI	Emménagement/déménagement	Contrôle bacs jaunes	Courrierstype	Autres	Total 2023
JANVIER	285	309	254	211	17	110	711	429	593	315	3234
FEVRIER	203	282	228	149	49	199	622	481	542	177	2932
MARS	244	293	297	168	46	171	813	795	759	165	3751
AVRIL	407	283	273	483	114	1800	508	323	535	169	4895
MAI	287	288	282	227	125	389	831	14	842	110	3395
JUIN	291	360	234	794	91	134	1017	491	839	15	3395
JUILLET	295	328	230	112	57	54	647	146	907	318	3094
AOÛT	210	311	213	111	97	27	644	541	650	45	2849
SEPTEMBRE	354	334	178	110	72	239	752	11	790	65	2905
OCTOBRE	312	403	197	660	61	65	1010	0	752	22	3482
NOVEMBRE	351	384	178	1177	19	33	730	0	789	15	3676
DÉCEMBRE	353	366	151	425	17	33	866	0	564	16	2791

En 2023, 40399 instructions avaient été enregistrées, soit 3366 / mois en moyenne. Ces chiffres ont augmenté en 2024, avec 50559 instructions enregistrées soit 4231 par mois.

Fin 2024, les courriers adressés aux usagers ont commencé à être dématérialisés afin de diminuer les envois postaux, réduisant la consommation de papier et de transport, garantissant plus de rapidité et d'accessibilité de la confirmation de la prise en compte des informations pour les usagers.

Les usagers peuvent suivre leur production de déchets, leurs passages en déchèterie et retrouver leurs anciennes factures en créant leur espace personnel Ecocito.

En 2024, 2895 espaces usagers ont été créés. 10950 usagers possédaient un espace contre 49597 n'en ayant pas encore.

2.1.4 LE PERSONNEL DU SYNDICAT

Issu de la fusion de plusieurs syndicats ayant le statut d'EPA (Etablissement Public Administratif), le syndicat des 3RD'Anjou a été créé au 01/01/2022 en tant que syndicat mixte ouvert au statut juridique d'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

Travaillent donc ensemble, au sein des 3RD'Anjou, des fonctionnaires territoriaux soumis au statut de la fonction publique, ainsi que des salariés de droit privé en lien avec la convention collective des déchets recrutés à compter du 01/01/2022.

Sur les 46 emplois ouverts par *délibération du 03/02/2024*, **36 postes sont pourvus au 31/12/2024**, dont 23 femmes et 13 hommes.

Les 36 collaborateurs en exercice relèvent **pour 11 d'entre eux du droit public et pour les 25 autres du droit privé**, dont 21 en CDI et 4 en CDD (2 postes permanents en attente de validation, 1 besoin occasionnel et 1 apprenti).

Il reste 10 postes ouverts mais non pourvus pour des raisons de prévisions d'évolutions de carrière et de besoins de recrutement en cours d'année, ainsi que de réintégration éventuelle d'agents actuellement en disponibilité ou détachement.

La moyenne d'âge est de 43 ans.

Un règlement intérieur régissant les conditions d'exercice des collaborateurs a été validé *par délibération N°2022-01-23 du 18 juin 2022*.

Sont indiqués dans ce document : horaires, durée et temps de travail, astreinte, compte épargne temps, rémunérations, régime indemnitaire, compléments de rémunération, droits à congés. L'accès aux locaux et l'utilisation du matériel sont également précisés.

Ce règlement a été actualisé par délibération N°2024-38 du 8 juin 2024 afin d'apporter plus de souplesse dans les horaires de travail.

Une complémentaire santé est, en 2024, souscrite uniquement pour les salariés dépendant de la convention collective des déchets, avec adhésion facultative et participation de l'employeur sur l'offre de base.

Le document unique et le règlement hygiène et sécurité ont été adoptés lors du *comité syndical du 2 décembre 2023*, ainsi que les lignes directrices de gestion.

L'année 2024 a été marquée par les mouvements de personnel suivants :

- 7 recrutements en CDD dont 1 apprenti
- 5 salariés cédés
- 8 départs dont 1 mutation, 2 fins de disponibilité, 4 fin de CDD et 1 rupture de CDD.

Aucun accident de travail n'a été déclaré sur l'année 2024.

Tableau des effectifs au 31/12/2024

Statut	Direction	Cadres d'emploi / Fonctions	Nombre Emplois ouverts	Dont pourvus (En exercice)
Agents Droit public	Administrative	Attaché	1	0
	Direction Générale	Rédacteur	1	1
		Administrative	Adjoint Administratif	2
	Technique	Ingénieur	3	3
		Direction Générale	Ingénieur	1
	Technique	Technicien	2 (dont 1 dispo)	1
	Technique	Agent de Maîtrise	3 (dont 1 dispo)	2
	Technique	Adjoint technique	6 (dont 3 dispo +1 détaché)	2
	Technique	Adjoint technique (temps non complet)	2 (dont 1 dispo +1 détaché)	0
	<i>Sous-total agents droit public</i>			21
Salariés droit privé	Administrative	Responsable RH, Administratif, Finances	1	1
	Direction générale	Responsable Prévention – 35h	1	1
	Administrative	Responsable Facturation / Relations usagers – 35h	1	1
	Direction générale	Chargée de Communication – 35h	1	1
	Administrative	Chargé d'accueil – 35h	8	8
	Administrative	Assistant comptable – 35h	1	1
	Administrative	Assistant comptable / RH – 35h	1	1
	Direction Générale	Chargé de Prévention / Animation - 35h	3	3
	Technique	Agent déchèterie cplt		
	Technique	Agent déchèterie non complet		
	Technique	Agent de Distribution bacs – 35h	1	1
	Technique	Responsable déchèteries – 35h	1	1
	Technique	Agent logistique/ISDND/Déchèterie – 35h base	1	1
	Technique	Agent logistique/ISDND/Déchèterie – 27h base	1	1
	Technique	Agent Maintenance PAV – 35h	1	1

	Technique	Agent polyvalent déchèterie/PAV- 35h	1	1
	Technique	Technicien ISDND – 35h	1	1
	Technique	<i>Technicien PAV</i>		
	Direction Générale	Apprenti communication – 35h	1	1
<i>Sous-total salariés droit privé</i>			25	25
Total effectifs			46	36

Faits marquants 2024 :

Un régime de prévoyance est désormais en place pour tous les collaborateurs. Les salariés sont garantis depuis 2022, en application de la législation du droit du travail. Dans le souci d'assurer une couverture à l'ensemble du personnel, le comité syndical, par *délibération du 28 septembre 2024*, a adhéré à un contrat collectif à adhésion obligatoire pour les agents publics. Le syndicat participe financièrement à la cotisation des bénéficiaires des 2 contrats.

2.1.5 LES LOCAUX ADMINISTRATIFS DU SYNDICAT

Les sites administratifs du syndicat sont localisés à Tiercé (siège social), au Louroux Béconnais et à Beaulieu-sur-Layon (pôles de Proximité).

Des discussions ont débuté en 2023 entre le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), le Siéml (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine-et-Loire) et les 3RD'Anjou à propos du concept de « Village des syndicats ».

Les enjeux et les opportunités du projet sont importants. Au-delà du projet de mutualisation d'un bien immobilier (sur le site actuel du SIEM), il a été noté les possibles synergies dans la mutualisation des moyens et des ressources. Le comité syndical par délibération du 17 juin 2023 a lancé ce projet sur plusieurs années.

L'année 2024 a vu travaillé les 3 structures pour définir un AVP du projet. Le comité de pilotage s'est réuni le 15 juillet 2024.

2.1.6 AUTRES

La gestion informatique est confiée à la société Koésio (avenant en 2024 pour le changement de nom).

3. STATUTS FINANCIERS

Événements marquants 2024 :

- L'harmonisation des grilles professionnels et administrations, avec un tarif dès la première levée permettant une facturation au plus proche de la production de déchets et de l'activité n'engendrant plus de sur facturation en fin d'année.
- L'harmonisation du principe de facturation pour les particuliers et bailleurs d'une base comprenant une part abonnement, d'un forfait bac ordures ménagères et d'un forfait bac de tri pour tous les secteurs.
- L'amorce d'une dynamique d'harmonisation des pratiques et des grilles tarifaires a été amorcée pour l'ensemble du territoire. Plusieurs années seront nécessaires à l'aboutissement total.

Montant de la REOM particuliers 2024 : 9 627410.80 €

Population 2024 : 121 268 habitants



Prix réel moyen REOM : **79.40 €/habitant**

3.1 COMPARAISON AVEC LA MOYENNE NATIONALE

Montant moyen de gestion des déchets par habitant en 2024

France (Chiffre 2023 TEOM et REOM confondus)	137.61 €
3RD'Anjou	79.40 €

Tarifs des 3RD'Anjou < 42.3 % à la moyenne nationale.

3.2 REDEVANCE 2024

3.2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX REDEVANCE INCITATIVE (REOM) PARTICULIERS

Principe de facturation :

La redevance est exigible pour tous les usagers résidant à titre principal ou secondaire sur le territoire du syndicat.

Principe de facturation :

Pour les particuliers : collecte obligatoirement en C0,5 (soit 1 fois/15 jours)

- Pour tous les secteurs : une part fixe + un forfait bac dépendant du volume du bac choisi 140l/240l/360l et (120l/180l uniquement sur le secteur Loire et Sarthe), ou un forfait comprenant des dépôts pour les usagers collectés exclusivement en apport volontaire.

- Une part consommation réelle du service

a. Par levée du bac ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait et pour les emballages sur le secteur Loire Layon Aubance (LLA)

- b. Ou par ouverture du tambour de la colonne ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait (et pour les emballages pour le secteur LLA)
- c. Et par entrée supplémentaire en déchèteries au-delà du forfait (18 par an),
 - Les éventuels services complémentaires utilisés par l'usager au cours du semestre écoulé.

Comme l'utilisation des colonnes d'apport volontaire ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS de manière complémentaire au bac facturable dès le 1^{er} dépôt, acquisition d'un composteur individuel, mise en place d'une serrure sur le bac, remplacement d'une carte service déchets, etc.

1- Une facture par semestre échu donc 2 factures par an

La facturation se fait 2 fois par an pour les particuliers :

- En septembre de l'année N : pour le premier semestre de l'année N
 - 50% du forfait annuel
 - Les éventuels services complémentaires utilisés sur le 1^{er} semestre de l'année N
- En janvier de l'année N+1 : pour le second semestre de l'année N :
 - 50% du forfait annuel
 - Les levées du bac ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait semestriel constatées sur l'année N (et emballages pour le secteur LLA)
 - Les ouvertures du tambour au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait semestriel constatées sur l'année N
 - Les entrées supplémentaires en déchèteries au-delà du nombre d'entrées intégré dans le forfait semestriel et constatées l'année N
 - Les éventuels services complémentaires utilisés sur le 2^{ème} semestre de l'année N

Les usagers ont la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique en 2 fois pour chaque semestre soit 4 prélèvements par an.

2- Changement de conteneurs

Le particulier aura :

- Libre choix du volume de son conteneur ordures ménagères dans la gamme 140l/240l/360l et (120l/180l uniquement sur le secteur Loire et Sarthe),
 - Un changement de bac par flux et par an possible gratuitement.
- Ensuite un second changement facturé 25€, puis 75€ à partir du 3^{ème} changement.

3.2.2 GRILLE POUR LES PARTICULIERS EN 2024

Secteur CCALS / CVHA-LS					
Abonnement	Forfait 12 levées OM	Forfait 12 levées CS	Levée supp OM	Levée supp CS	Forfait mini
120l	105,00 €	30,00 €	5,00 €		162,00 €
140l					
180l	105,00 €	27,00 €			
240l	105,00 €	72,00 €	8,00 €		216,00 €
360l	105,00 €	123,00 €	12,00 €		288,00 €
500l	105,00 €	210,00 €	16,00 €		375,00 €
660l	105,00 €	300,00 €	23,50 €		465,00 €
770l					

Secteur VHA-LA / VHA-BE					
Abonnement	Forfait 10 levées OM	Forfait 12 levées CS	Levée supp OM	Levée supp CS	Forfait mini
105,00 €	29,00 €	23,00 €	5,50 €		157,00 €
105,00 €	69,00 €	30,00 €	8,00 €		204,00 €
105,00 €	103,00 €	60,00 €	12,00 €		268,00 €
105,00 €	300,00 €		23,50 €		465,00 €
105,00 €	510,00 €		26,50 €		675,00 €

Secteur LLA					
Abonnement	Forfait 10 levées OM	Forfait 12 levées CS	Levée supp OM	Levée supp CS	Forfait mini
105,00 €	32,00 €	23,00 €	5,50 €	2,50 €	160,00 €
105,00 €	60,00 €	39,00 €	8,00 €	4,00 €	204,00 €
105,00 €	103,00 €	60,00 €	12,00 €	6,00 €	268,00 €
105,00 €	210,00 €		23,50 €		375,00 €
105,00 €	280,00 €		26,50 €		445,00 €

Certains volumes de bacs ne sont plus disponibles mais les tarifs sont maintenus pour les bacs déjà en place.

Apport volontaire

Secteur CCALS / CVHA-LS / LLA					
Abonnement	Forfait 30 ouvertures OM	Forfait 36 ouvertures CS	Ouverture supp OM	Ouverture supp CS (uniquement sur LLA)	Forfait mini
PAV 105,00 €	32,00 €	23,00 €	2,50 €	1,00 €	160,00 €

Secteur CCVHA-LA / CCVHA-BE				
Abonnement	Forfait 30 ouvertures OM	Forfait 36 ouvertures CS	Ouverture supp OM	Forfait mini
PAV 105,00 €	26,00 €	20,00 €	2,50 €	151,00 €

3.2.3 GRILLE POUR LES COLLECTIFS EN 2024

Les mêmes principes de facturation s'appliquent pour les collectifs.

- Facturation directement au gestionnaire.
- Choix du nombre et du volume de conteneurs indépendamment du nombre et de la taille des logements.
- Pour les changements de conteneur : s'il y a un changement par flux et par an « gratuit » - Au-delà, la 1ère intervention est facturée 25€, puis 75€ à compter de la 3ème.
- Gestion des cartes service déchets des locataires (Les locataires seront limités à 18 passages en déchèterie par an au maximum).
- Possibilité de collecte 1 fois par semaine (C1) en cas de sujétion technique particulière (exemple : espace de stockage des bacs insuffisant, etc.).
- 1 part abonnement par logement.

3.2.4 GRILLES POUR LES PROFESSIONNELS EN 2024

Pour tous les secteurs :

Une part fixe : identique pour chaque professionnel ou administration équipé au moins d'un conteneur, de 95€.

La part fixe, « PF », pour une structure communale ou intercommunale est commune à l'ensemble de ses sites, quel que soit le nombre de sites et de conteneurs mis en place.

Un forfait bac de mise à disposition du ou des conteneurs.

Une part variable, par levée (par flux et par volume).

PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS

Collecte en porte à porte					
Secteur Lionnais, Loire Béconnais et Loire Layon Aubance					
Volume des bacs	Part abonnement facturée quel que soit le nombre de bac	Forfait bac ORDURES MENAGERES	Forfait bac TRI	Prix de chaque levée ORDURES MENAGERES	Prix de chaque levée TRI
140 L	95,00 €	36,00 €	36,00 €	3,60 €	2,20 €
240 L		47,00 €	47,00 €	6,20 €	3,70 €
360 L		70,50 €	70,50 €	9,20 €	5,55 €
660 L		129,40 €		16,90 €	
Tarif C1 : 190€/an Tarif C2 : 620€/an Tarif C1 Administration : 94€/an (1) Certains volumes de bacs plus disponibles mais tarifs maintenus pour bacs déjà en place					
Volume des bacs	Part abonnement facturée quel que soit le nombre de bac	Forfait bac ORDURES MENAGERES	Forfait bac TRI	Prix de chaque levée ORDURES MENAGERES	Prix de chaque levée TRI
140 L	95,00 €	36,00 €	36,00 €	3,60 €	2,20 €
240 L		47,00 €	47,00 €	6,20 €	3,70 €
360 L		70,50 €	70,50 €	9,20 €	5,55 €
500 L (1)		98,00 €		12,50 €	
660 L		129,40 €		16,90 €	
750 L (1)		173,40 €		19,15 €	

Collecte en porte à porte Secteur Loir et Sarthe					
Volume des bacs	Part abonnement facturée quel que soit le nombre de bac	Forfait bac ORDURES MÉNAGÈRES	Forfait bac TRI	Prix de chaque levée ORDURES MÉNAGÈRES	Prix de chaque levée TRI
120 L	95,00 €	25,00 €		2,70 €	
180 L			36,00 €		2,40 €
240 L		47,00 €	47,00 €	6,20 €	3,70 €
360 L		70,50 €	70,50 €	9,20 €	5,55 €
660 L		129,40 €		16,90 €	
	Tarif C1 : 190€/an Tarif C2 : 620€/an Tarif C1 Administration : 94€/an				
(1) Certains volumes de bacs plus disponibles mais tarifs maintenus pour bacs déjà en place					
Volume des bacs	Part abonnement facturée quel que soit le nombre de bac	Forfait bac ORDURES MÉNAGÈRES	Forfait bac TRI	Prix de chaque levée ORDURES MÉNAGÈRES	Prix de chaque levée TRI
120 L	95,00 €	25,00 €		2,70 €	
180 L			36,00 €		2,40 €
240 L		47,00 €	47,00 €	6,20 €	3,70 €
360 L		70,50 €	70,50 €	9,20 €	5,55 €
500 L (1)		98,00 €		12,50 €	
660 L		129,40 €		16,90 €	
750 L (1)		173,40 €		19,15 €	

Tous secteurs :

Part abonnement	Forfait points d'apport volontaire ORDURES MÉNAGÈRES	Forfait points d'apport volontaire TRI	Prix de chaque ouverture ORDURES MÉNAGÈRES	Prix de chaque ouverture TRI
95,00 €	30,70 €	30,70 €	2,60 €	1,20 €

La mise en place des forfaits pour les bacs de tri en 2024 sur les secteurs Loir et Sarthe et Vallées du Haut Anjou a engendré un impact sur les habitudes des usagers. Les levées hors forfait ne sont pas facturées, mais les usagers ont déjà diminué **la présentation de leur bac** emballages. Voir [Annexe 4 : Présentation des bacs](#)

Les levées supplémentaires ont diminué sur la globalité du territoire.

Les usagers du secteur CCVHA-LA (Lionnais) n'étaient pas dotés auparavant de bacs de tri, ce qui ne permet pas la comparaison avec 2023, pour autant, on peut noter une baisse notable de la présentation du bac ordures ménagères, présageant peut-être un meilleur tri à la source.

Concernant les secteurs en hausse, les mises à jour de la base de données des 3RD'Anjou et l'harmonisation des pratiques, comme la généralisation du porte-à porte pour les emballages peuvent expliquer les augmentations.

EVOLUTION NOMBRE DE LEVEES SUPPLEMENTAIRES

	LLA OM	LLA CS	CCALS OM	VHA-LS OM	VHA-LA OM	VHA-BE OM	TOTAL TERRITOIRE
LEVEES HORS FORFAIT 2022	64302	44401	30087	10365	10935	7731	167841
LEVEES HORS FORFAIT 2023	56307	29292	28111	9076	8544	6435	137765
LEVEES HORS FORFAIT 2024	35452	37514	22766	8204	9592	8001	121529
EVOLUTION ENTRE 2023 ET 2024	-20855	8222	-5345	-872	1048	1566	-16236
VARIATION % ENTRE 2023 ET 2024	-37,04%	28,07%	-19,01%	-9,61%	12,27%	24,34%	-11,79%

3.2.5 BILAN DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES PARTICULIERS ET BAILLEURS EN 2024

Pour rappel, en 2023 :

	BILAN 2023 PARTICULIERS ET BAILLEURS						
	ABONNEMENTS AU SERVICE	FORFAITS BACS	FORFAITS APPORT VOLONTAIRE	LEVEES AU-DELA DU FORFAIT	OUVERTURES AU-DELA DU FORFAIT	ENTREES EN DECHETERIE AU-DELA DU FORFAIT	MONTANT TOTAL PERCU
LOIRE LAYON AUBANCE	2 412 160,00 €	1 279 748,00 €	152 912,00 €	558 101,00 €	40 192,00 €	5130,00 €	4 479 669,00 €
ANJOU LOIRE ET SARTHE	1 256 661,00 €	614 903,00 €	1 644,00 €	173 152,00 €	1 624,00 €	4 902,00 €	2 052 886,00 €
VALLEES DU HAUT ANJOU	1 485 145,00 €	735 274,00 €	52 314,00 €	151 701,00 €	5758,00 €	3257,00 €	2 454 936,00 €

En 2024 :

	BILAN 2024 PARTICULIERS ET BAILLEURS						
	ABONNEMENTS AU SERVICE	FORFAITS BACS	FORFAITS APPORT VOLONTAIRE	LEVEES AU-DELA DU FORFAIT	OUVERTURES AU-DELA DU FORFAIT	ENTREES EN DECHETERIE AU-DELA DU FORFAIT	MONTANT TOTAL PERCU
LOIRE LAYON AUBANCE	3 130 621,22 €	1 235 565,43 €	63 728,81 €	276 200,75 €	29 475,00 €	3 880,00 €	4 757 514,35 €
ANJOU LOIRE ET SARTHE	1 702 555,93 €	449 222,58 €	2 010,13 €	86 581,40 €	992,50 €	3 130,00 €	2 247 405,28 €
VALLEES DU HAUT ANJOU	1 879 109,26 €	588 330,85 €	19 109,65 €	111 650,60 €	4 572,50 €	3 880,00 €	2 622 491,17 €

	EVOLUTION DES MONTANTS PERCUS			
	2022	2023	2024	EVOLUTION
LOIRE LAYON AUBANCE	4 216 656,00 €	4 479 669,00 €	4 757 514,35 €	6%
ANJOU LOIRE ET SARTHE	1 840 090,00 €	2 052 886,00 €	2 247 405,28 €	9%
VALLEES DU HAUT ANJOU	2 156 527,00 €	2 454 936,00 €	2 622 491,17 €	6%
TOTAL	8 213 273,00 €	8 987 491,00 €	9 627 410,80 €	7%

3.3 BUDGET

3.3.1 EXÉCUTION DU BUDGET 2024

BALANCE AU 31/12/2024

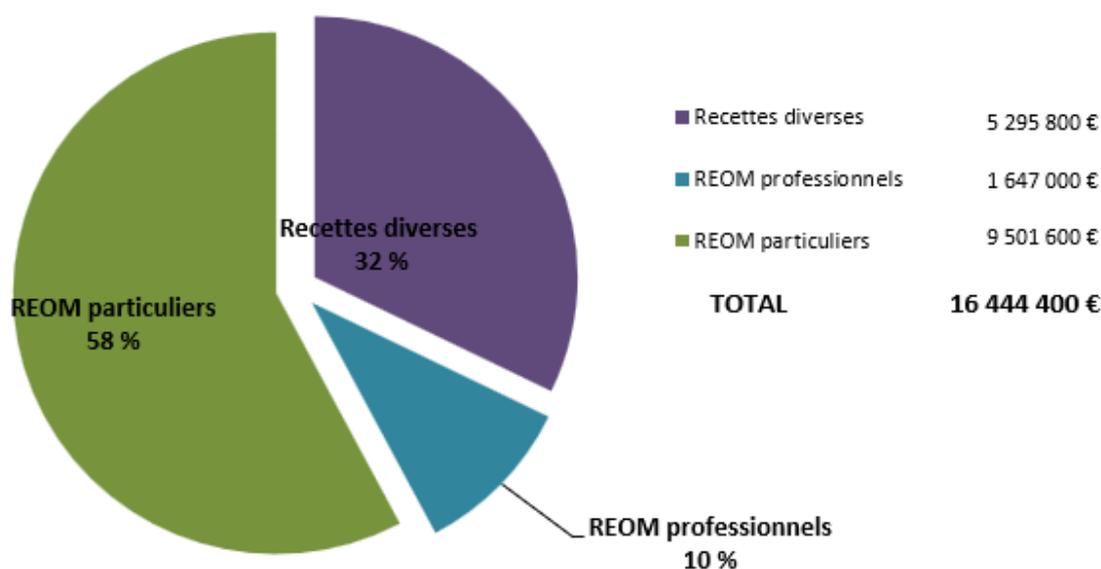
Recettes de fonctionnement	16 444 498,93 €
Dépenses de fonctionnement	15 338 032,11 €
Excédent de fonctionnement d'exercice	1 106 466,82 €
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	4 574 983,37 €
Excédent global de Fonctionnement	5 681 450,19 €
Recettes d'investissement	2 339 227,93 €
Dépenses d'investissement	992 923,11 €
Excédent d'investissement d'exercice	1 346 304,82 €
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	3 416 744,23 €
Excédent global d'Investissement	4 763 049,05 €

3.3.2 LES OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT 2024

Les recettes de fonctionnement 2024 - SYNTHÈSE

La redevance des particuliers reste la principale ressource tout au long de la période.

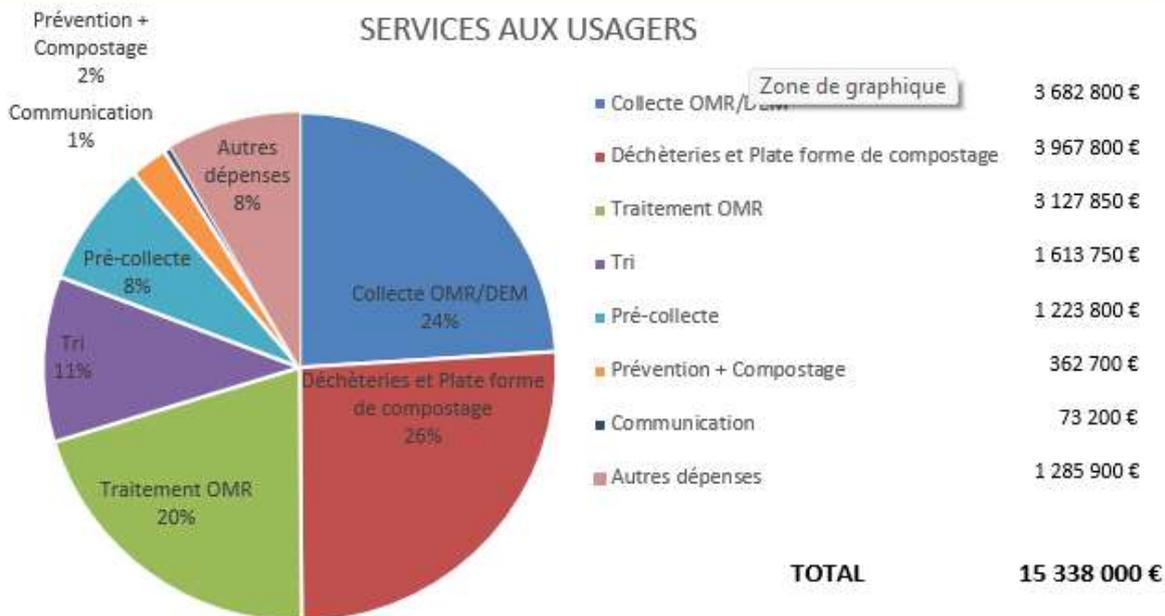
Soutiens Eco-organismes	2 384 000	14%
Reprise matériaux	928 000	6%
Redevance professionnels	1 647 000	10%
Redevance particuliers	9 501 000	58%
Recettes non rattachées	469 000	3%
Remboursement ALM Déchet Juigné	339 600	2%
Remboursement ALM QT Tiercé	293 800	2%
Divers	881 600	5%
TOTAL	16 444 000	100%



La REOM particuliers finance 58 % du budget
Importance des recettes diverses (CITEO, filières...)

Les dépenses de fonctionnement 2024 - SYNTHÈSE

Pré-Collecte	1 223 800	8%
Collecte	3 682 800	24%
Déchèteries + Plateforme de compostage	3 967 800	26%
Traitement OMr	3 127 850	20%
Tri	1 613 750	11%
Prévention + Compostage	362 700	2%
Communication	73 200	1%
Gestion redevance incitative	346 000	2%
Frais de structure	701 000	5%
Dépenses exceptionnelles	239 100	1%
TOTAL	15 338 000	



Recettes d'investissement 2024 - SYNTHÈSE

FCTVA	236 800 €
Participation installation colonnes	93 000 €
Amortissement	1 865 000 €
Cession/sortie d'inventaire	144 000 €
	2 338 800 €

Dépenses d'investissement 2024 - SYNTHÈSE

Capital des emprunts	227 600 €
Déchèteries	90 000 €
ISDND	3 300 €
Achat conteneurs OM/DEM	64 300 €
Quai de transfert	18 400 €
Véhicules/Matériel	129 600 €
PAV aérien	62 000 €
PAV enterrés	163 200 €
Base logistique	20 000 €
Composteurs	55 500 €
Ecocyclerie	20 700 €
Bioressources	61 500 €
Reprise subvention	64 900 €
Reprise sur amortissement	11 900 €
	992 900 €

Annexe 5 : BP/CA 2024

4. PRÉVENTION

Événements marquants 2024 :

- Organisation de la première remise de R aux établissements en cours de labellisation 3R (cf. point 4.2 LA CHARTE D'ENGAGEMENT)
- Lancement des services de collecte des bioressources alimentaires pour les particuliers et les professionnels (cf. point 4.7 COLLECTE DES BIORESSOURCES ALIMENTAIRES)

4.1 LE PROGRAMME (PLPDMA)

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. Ce programme prévu sur 6 ans (2022-2027) dont le principe a été approuvé par le comité syndical du 18 juin 2022¹, a fait l'objet en 2023 d'une première rédaction. Celle-ci a été présentée en CCES² le 13 novembre 2023 et soumise à consultation publique du 25 novembre 2023 au 23 février 2024. Le document était consultable :

- En version numérique, sur le site internet des 3RD'Anjou
- En version physique, à l'occasion de permanences dispensées dans les mairies du nord du territoire en décembre 2023
- En version physique, aux trois accueils des 3RD'Anjou

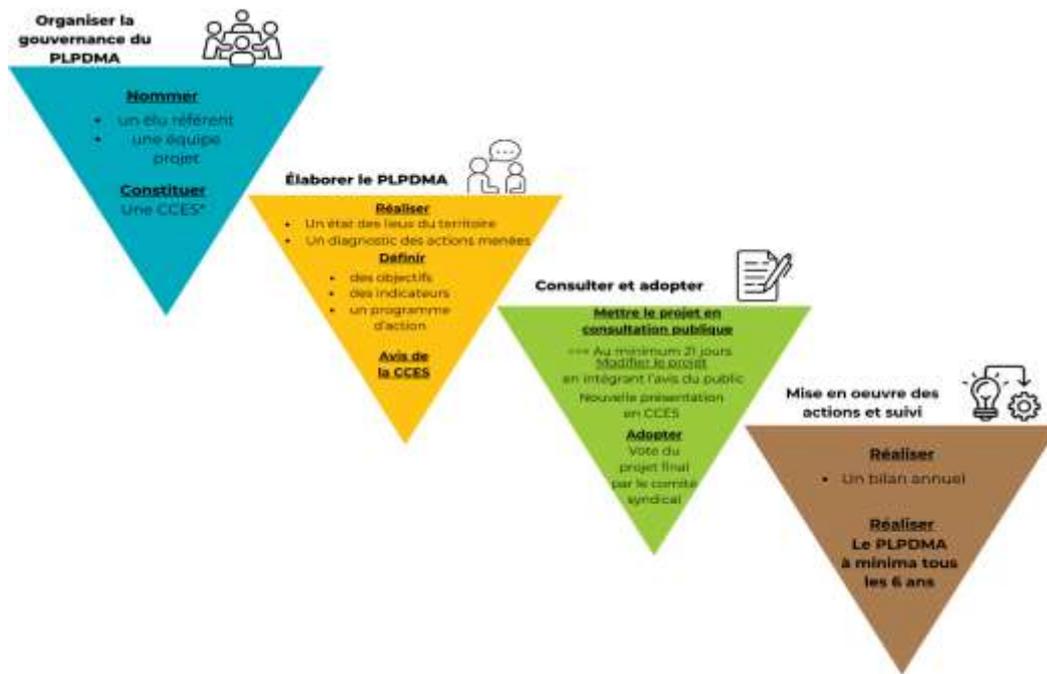
La version définitive a été transmise à la CCES puis **validée en comité syndical le 30 mars 2024.**



Rappel de la démarche d'élaboration d'un PLPDMA :

¹ Délibération 2022-04-15

² Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi



Rappel des axes retenus dans le cadre du PLPDMA des 3RD'Anjou :

- **Axe A** - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- **Axe B** - Favoriser la gestion des biodéchets, des déchets verts in situ et développer le jardinage au naturel
- **Axe C** - Développer l'exemplarité des 3RD'Anjou et des communes membres
- **Axe D** - Donner une deuxième vie aux objets, faciliter le réemploi
- **Axe E** - Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets

Une campagne de caractérisation MODECOM, réalisée en décembre 2023 est venue compléter le PLPDMA, en fournissant les données de référence de ce plan de prévention.

4.2 LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Afin que les structures du territoire s'engagent concrètement et de manière pérenne dans une démarche de réduction de leurs déchets, les 3RD'Anjou ont opté pour la mise en place d'une charte d'engagement sur 3 ans. Les établissements visés sont principalement les établissements scolaires (primaires, collèges, MFR) et les établissements de santé. Cette charte permet aux structures engagées de profiter d'animations du service prévention, d'un accompagnement à la création et à la concrétisation de projets, de financement de transports pour des visites de site, d'une aide à la communication. Pour se faire, elles doivent s'engager sur 4 axes : **Réduction des déchets, Réemploi, Recyclage des déchets, Ecocitoyenneté.**

La labellisation étant conditionnée à la remise d'un « R » chaque année d'engagement, 2024 était la première année de remise de « R » aux établissements qui ont signé la charte au plus tard fin décembre 2023.

17 structures étaient concernées et ont été invitées à un évènement leur permettant de se retrouver et d'échanger sur leur pratique. 12 ont répondu à l'appel pour cette **première remise de « R » qui s'est déroulé le mercredi 29/05 à Saint-Jean-Des-Mauvrets, LES GARENNES SUR LOIRE.**



Les actions des établissements dans le cadre de la charte des 3R 3RD'Anjou, avant remise des cadeaux et des « R » aux établissements lauréats.



Par ailleurs, 2024 a été l'occasion de signer 20 nouvelles chartes : 19 établissements scolaires (dont 2 collèges) et un établissement d'accueil médicalisé (Perce-Neige sur la commune de BRISSAC-LOIRE-AUBANCE).

Annexe 5 - Carte des chartes signées au 31_12_2024

Annexes 6 à 8 - Articles de presse relatant des signatures de charte d'engagement.

Action phare de la fin de l'année scolaire 2023-2024 :



Une collecte de cartable liant le réemploi à la solidarité a été proposée à toutes les écoles chartées à cette date. Huit établissements se sont portés volontaires. Un partenariat a été noué entre les 3RD'Anjou et le Secours Populaire pour qui les cartables ont été collectés.

Ce sont finalement 39 cartables qui ont été récupérés et qui ont retrouvé le chemin de l'école auprès de 39 enfants en situation précaire.



Action phare du début d'année scolaire 2024-2025

À l'occasion de la SERP (Semaine Européenne du Recyclage des Piles) une grande collecte de piles a été proposée à tous les établissements scolaires du territoire en septembre 2025.



- **31** établissements participants



- **860.46kg** de piles collectées

En 2023, ce sont 24 établissements qui avaient participé et collecté 882.74kg.



4.3 ÉVÉNEMENTIEL ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

4.3.1 ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le programme d'animation 2024 auprès du grand public s'est appuyé sur :

- ✓ Des stands sur des marchés ou des déchèteries à l'initiative des 3RD'Anjou
- ✓ Des événements nationaux (Tous au Compost, SEDD, SERD)

Devant l'augmentation des taux de refus de tri constatés entre 2022 et 2023. (Plus de 10 kg/an/hab), la thématique retenue par les élus pour 2024 était celle des emballages, c'est donc le sujet majoritairement traité à l'occasion de ces animations.

Ci-dessous le récapitulatif des 39 animations grand public de 2024 :

Type d'animation	Nombre	Thématique retenue
Stand sur déchèterie	8	Déchets verts
Stand sur marché et supermarché	21	Tri et réduction des emballages
Visite de site	3	Tri et réduction des déchets : visite du CDT Anjou tri Valor
Stand sur une animation partenaire	2	Emballages (passage de la flamme olympique)
Animations événementiel	5	Compostage, Emballages (Tous Au Compost, Mission Zéro)

Annexe 9 - Articles de presses Tous Au Compost 2024

Annexe 10 - Publication Facebook_présence des 3R sur le marché des Rairies

Ci-dessous le récapitulatif de la grande collecte de textiles, linges de maison et chaussures (TLC) organisée à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable.



- **Objectifs :** sensibiliser à l'importance du tri des textiles, faire se rendre compte des quantités de textiles achetés et jetés, faciliter l'orientation des textiles vers les filières de valorisation



- **23 points de collecte** répartis sur tout le territoire
Annexe 11 - Carte des emplacements des points de collecte



- Des partenaires variés : **mairies et associations**
Annexe 12 - Liste des partenaires collecte textiles 2024



- **3 opérateurs de collecte partenaires**



- **Près de 9 tonnes de TLC collectés** (8893 kg – soit +165% par rapport à 2023)

Annexe 13 - Article de presse_collecte des textiles

4.3.2 SERD

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui se déroulait du 16 au 24 novembre 2024, le syndicat a réitéré l'organisation de son événement désormais annuel : **« Mission Zéro »**.

Mission Zéro, événement dédié à la promotion des actions et des acteurs de la réduction des déchets s'est donc déroulé le **samedi 16 novembre sur le territoire Anjou Loir et Sarthe** et plus précisément à la salle de l'Alerte, située à Étrichée.

Il s'agissait de la 3^{ème} édition de cet événement, permettant de clore un premier cycle de 3 années.

Annexes 14 et 15 - Affiche et programme de l'événement Mission Zéro 2024
Annexe 16 - Articles de presse annonçant l'événement et retours Mission Zéro 2023.
Annexe 17 – Bilan MZ2024_VDEF

L'année 2024 au sein des 3RD'Anjou, étant dédiée à la thématique des emballages, c'est ce sujet qui a été qui a été traité lors de cet événement.

Afin de promouvoir l'événement, des animations annexes ont été organisées :

- ✓ En partenariat avec le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe : un atelier fabrication de cosmétiques a été proposé au grand public en amont de l'évènement. Douze places étaient proposées, toutes ont été occupées et ont permis de toucher un public jeune avec notamment la participation de 8 ados/pré-ados de l'Espace jeune de Tiercé.



- ✓ En partenariat avec le SIVERT : trois visites du centre de tri Anjou Tri Valor, ont été organisées à destination du grand public. Afin de faciliter la venue des usagers et de limiter l'impact des déplacements liés à ces visites, le transport par car avait été proposé, permettant de desservir les trois communautés de communes.

92 personnes se sont inscrites à la visite dont 70 ayant souhaité utiliser le transport proposé. Les retours ont été très positifs. Les visiteurs ont apprécié la visite et le transport. Une enquête de satisfaction menée à l'issue des visites, a révélé que pour plus de 50% des participants, la proposition du transport avait été décisive. Ils ne seraient pas venus si le transport n'avait pas été inclus.



Annexe 18 - Annonce presse visite du centre de tri Anjou tri Valor



✓ À destination d'écoliers de l'école chartée Alphonse Daudet d'Étriché (école voisine de la salle de l'Alerte) : Une animation a été proposée le vendredi 15 novembre dans les lieux même où allait se dérouler Mission zéro le lendemain. Les élèves ont pu découvrir en avant-première un atelier de la programmation de l'évènement et ont ensuite réalisé des affiches sur la thématique des déchets. Ces dernières ont été exposées durant l'évènement. Elles sont venues compléter les affiches qui avaient été réalisées en classe par d'autres écoles chartées du territoire Anjou Loir et Sarthe.

La journée du 16 novembre quant à elle, s'est déroulée en deux parties :

- **La matinée :** l'évènement a été inauguré en présence d'une trentaine d'élus des trois communautés de communes du syndicat. Cette inauguration a permis de mettre en avant un travail réalisé en 2024 par la CCI, dans le cadre de la convention économie circulaire signée avec les chambres consulaires un an auparavant à l'occasion de l'édition précédente de Mission Zéro.



L'inauguration de l'évènement de l'année s'est vue enrichie par la présentation d'un outil de communication destinée à promouvoir l'utilisation d'emballages de réemploi notamment sur les marchés. Cet outil a été créé par suite d'une enquête menée par la CCI, auprès des commerçants des marchés de plein vent de Brissac-Quincé, Brissac Loire-Aubance et Chalonnes Sur Loire.



- **L'après-midi :** 87 visiteurs se sont déplacés pour venir profiter des différents ateliers proposés par des collaborateurs des 3RD'Anjou et par des partenaires locaux (L'Appel du Végétal, Ecoformations des Pays de la Loire, Étriché en Transition, ALSSIGEST, Terre Agir). Les stands proposés avaient pour point commun de permettre aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir des techniques pour diminuer leur production de déchets d'emballages. Un stand avait également pour objectif de rappeler les consignes de tri.

- ⇒ Un total de 245 personnes a été touché par une ou plusieurs actions proposées (Atelier à la bibliothèque d'Étriché, visites du centre de tri, animation scolaire vendredi-MZ)
Ci-dessous le budget attribué à la SERD 2024 :

Lignes de dépense	Coût TTC ou net de Taxe
Communication	848,28 €
Animations (ateliers des partenaires)	3 354,50 €
Matériel et approvisionnement	310,92 €
Restauration	1024,93 €
Rémunération du personnel 3RD'Anjou le jour J	3 642,27 €
Total TTC	9000,90 €

4.4 INITIATIVES LOCALES

4.4.1 ACTIONS DE NETTOYAGES NATURE

Afin d'aider les structures volontaires à organiser des actions de promotion de la prévention et du tri des déchets, le syndicat s'est doté d'outils à prêter aux collectivités et aux associations.

Ainsi, les 3RD'Anjou sont à même de soutenir les actions de nettoyage nature grâce à la mise à disposition, par le biais de convention de prêts de matériel de : chasubles (tailles enfant et adulte), gants (de la taille 5 à la taille 10), pinces, pesons. Ces prêts peuvent être complétés par des dons de grands sacs issus des stocks restants du SICTOM Loir et Sarthe.

Le matériel est réparti sur les trois sites administratifs des 3RD'Anjou (siège et annexes), préparé par les animatrices prévention et remis sur signature d'un bon de retrait. Les emprunteurs s'engagent à rapporter le matériel sur le lieu d'emprunt et à citer le partenariat avec les 3RD'Anjou dans toutes les communications relatives à leur événement.

En 2024 ce sont plus de 30 emprunts qui ont été réalisés. Les emprunts se font majoritairement sur le secteur Anjou Loir et Sarthe.

Indicateurs par site	Nombre d'emprunts
Emprunts retirés à Tiercé	22
Emprunts retirés au Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence)	4
Emprunts retirés à Beaulieu-sur-Layon	8
Total	34

4.4.2 COLLECTES DE PAPIER

Dans le cadre scolaire notamment, des associations organisent régulièrement des actions visant à réaliser des recettes pour le financement de projets divers.

Ces collectes à vue pédagogique (tri des papiers) et pécuniaires (recettes) sont toutefois un manque à gagner financier pour les 3RD'Anjou. En effet, les papiers collectés et revendus par ces associations sortent des tonnages papiers collectés, vendus et déclarés auprès de CITEO par les 3RD'Anjou.

Afin d'aider les associations à organiser ce type d'initiative, la **Délibération 2022-04-17 validée par le comité du 18 juin 2022**, stipule qu'une subvention peut être versée à une association qui organise ce type de collecte sous réserve de conventionnement avec les 3RD'Anjou et de présentation des justificatifs des tonnages collectés. La subvention versée est alors de 20€/tonne collectée.

Ci-dessous le tableau des quantités de papier collectées sous convention et les subventions versées sur 2024 :

Territoire	Quantités collectées sous convention	Subventions versées
Loire Layon Aubance	0 t	0 €
Anjou Loir et Sarthe	10.8 t	218 €
Vallées du Haut-Anjou	0 t	0€

4.5 BROYAGE

4.5.1 POUR LES PARTICULIERS

Les déchets verts font partie des trois types de déchets les plus déposés en déchèterie (77kg/an/hab en 2022 – 93.2kg/an/hab en 2023 et 98.4kg/an/hab en 2024)³.

Afin d'inciter la population à diminuer leurs dépôts, de tailles notamment, une subvention est à leur disposition pour l'achat d'un broyeur thermique. Ce matériel leur permet ainsi de valoriser In Situ la matière issue de l'entretien de leurs espaces verts.

Avec une enveloppe maximale de 5 000€ à attribuer sur l'année 2024, les demandeurs pouvaient bénéficier d'une subvention de 50% du montant d'achat de leur équipement plafonné à 150€.

Chiffres 2024 de l'aide à l'achat d'un broyeur thermique :



6 foyers subventionnés



900€ versés

La délibération permettant l'attribution de cette aide a été prise au comité du 15 octobre 2022. *Délibération 2022-05-11.*

³ Chiffres hors ALM

4.5.2 POUR LES COLLECTIVITÉS

Afin d'inciter également les collectivités à ne pas déposer leurs déchets verts en déchèterie et à les valoriser eux-mêmes sur leur territoire, 5 broyeurs sont mis à disposition des mairies. Un, sur le territoire Anjou Loir et Sarthe (ALS) élargi⁴ ; un, sur le territoire Vallées du Haut-Anjou (VHA) et 3 sur le territoire Loire Layon Aubance (LLA).

Ce système de prêt qui existait déjà avant 2022 sur le SICTOM Loire et Sarthe a toujours aussi bien fonctionné auprès des mairies d'Anjou Loire et Sarthe élargi en 2024. Les communes des Vallées du Haut Anjou qui avaient commencé à utiliser le service en 2023 ont confirmé leur intérêt pour le service auquel ils ont de nouveau fait appel. Le service n'a cependant pas du tout été utilisé par les collectivités du territoire Loire Layon Aubance, pour parties équipées de leur propre matériel.

Territoire d'emprunt	Nombre de collectivités différentes ayant utilisé le service de prêt de broyeur	Nombre total de jours d'emprunt par territoire
Loire Layon Aubance	0	0
Anjou Loir et Sarthe élargi	10	53
Vallées du Haut-Anjou	5	20.5

Le coût d'entretien des broyeurs pour 2024 se monte à 497€ (contre 1 592€ en 2023). La délibération actant le fonctionnement de prêt a été prise lors du comité d'octobre 2022. *Délibération 2022-05-11.*

4.6 COMPOSTAGE

En 2024, les modalités de mise à disposition des composteurs ont été maintenues identiques à celle de 2023 (retrait à l'occasion de forums composteurs).

La Loi AGECE obligeant tout un chacun (professionnels, collectivités et particuliers) à trier ses biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024, les demandes ont été nombreuses au premier semestre. Aussi, sur ce premier semestre, 16 dates de forums ont été proposées. 78 % des composteurs distribués en 2024, l'ont été entre le 24 janvier et le 3 juillet.

Au second semestre, les inscriptions ont été beaucoup moins nombreuses sur les 10 dates proposées.

622 composteurs ont été mis à disposition des particuliers à l'occasion de ces forums. 30 composteurs supplémentaires ont été remis hors forum (professionnels, établissements chartés, etc.) (*contre 506 en forum et 13 hors forum en 2023*).

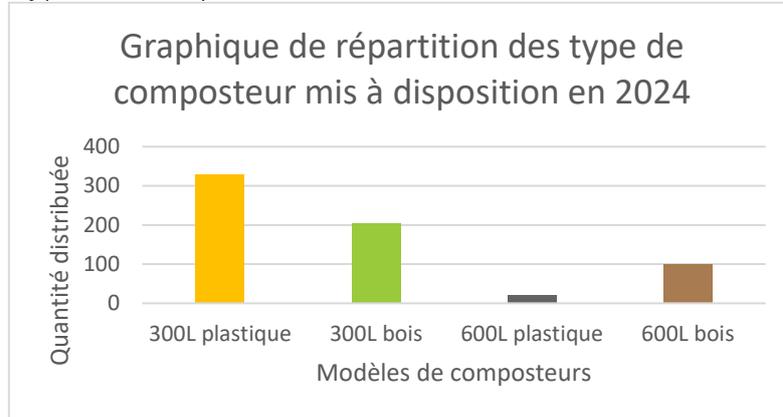
Pour les demandeurs, le choix se faisait entre 4 types de composteurs :

- 300L en plastique au tarif de 20€ (Quadria)
- 300L en bois au tarif de 45€ (Emeraude)
- 600L en plastique au tarif de 55€ (Quadria)
- 600L en bois au tarif de 55€ (Emeraude)

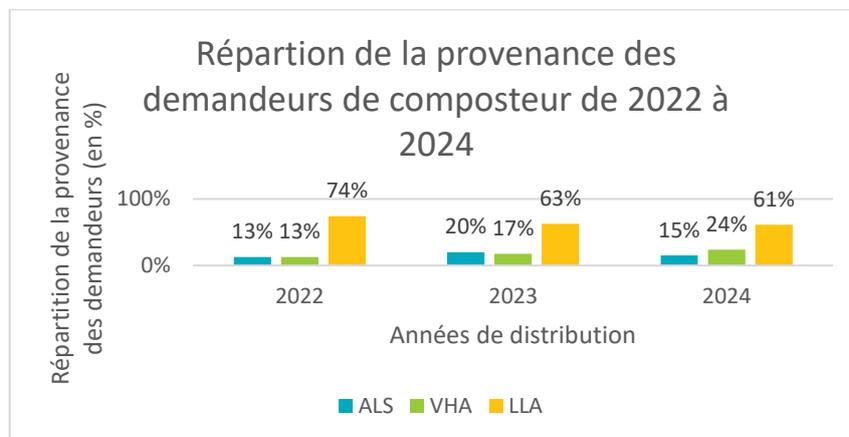
⁴ Ex territoire SLS



La répartition des types de composteurs demandés observée est la suivante :



Un composteur remis sur deux était un composteur 300L en plastique (50% de la totalité des composteurs remis). À l'inverse, les 600L en plastique sont toujours aussi rarement demandés et ne représentent que 3% du total des composteurs distribués. Les composteurs bois représentent 46% des équipements remis (31% pour les 300L et 15% pour les 600L).



Même si une baisse de 13% a pu être observée depuis 2022, les demandes étaient toujours plus nombreuses sur le secteur LLA que sur les autres territoires. Cette caractéristique s'explique par la concentration de près de la moitié de la population sur ce territoire. A l'inverse, les demandes sur VHA ont augmenté de 11%.

La participation totale demandée aux usagers **pour les composteurs distribués en 2024 est de 21 860€** (contre 17810€ en 2023).

4.7 COLLECTE DES BIORESSOURCES ALIMENTAIRES

4.7.1 GENÈSE DU PROJET

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite **Loi AGECC**, a été votée le 10 février 2020. Concernant les biodéchets ou bioressources alimentaires cette loi mentionne la généralisation de leur tri à la source pour tous les producteurs et détenteurs de ce type de déchets, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les collectivités en charge de la gestion des déchets, cela implique l'obligation de proposer à leurs usagers des solutions de tri de leur bioressources alimentaires.

Les 3RD'Anjou répondent à cette réglementation avec la mise à disposition de composteurs et la subvention à l'achat de lombricomposteur. Toutefois, afin d'élargir l'offre pour les particuliers et d'aider les professionnels du territoire (notamment les restaurants collectifs), le syndicat a fait le choix depuis décembre 2022 de travailler sur une offre de service de collecte des bioressources alimentaires mutualisé professionnels/particuliers.

Après la constitution d'une commission, l'étude des offres existantes, le dépôt d'un dossier fond vert auprès de l'ADEME et l'acceptation de celui-ci, 2024 a été l'année de lancement.



À cet effet, deux marchés ont été publiés :

- un marché de fourniture de dispositifs de collecte pour les bioressources alimentaires des particuliers ;
- un marché de service pour la collecte et le traitement des biodéchets alimentaires en porte à porte chez les professionnels et en point d'apport volontaire pour les particuliers.

Ces marchés publiés début avril 2024 ont été attribués en comité syndical du 8 juin 2024. Délibération 2024-34b pour le marché de **fourniture** attribué à la **société SERI** et 2024-36 pour le marché de **collecte et traitement** attribué à la **société Les Alchimistes**.



4.7.2 COLLECTE DES PROFESSIONNELS

Le service proposé au professionnel est un service en porte-à-porte. Il consiste en un échange hebdomadaire de bac. Le bac plein est retiré par le prestataire qui le **remplace par un bac vide propre et hygiénisé.**

Les bacs, fournis par le prestataire de collecte, sont des bacs 120L marron à roulettes et disposant d'un bio filtre pour limiter les risques de désagréments liés aux possibles odeurs.

Les tarifs votés en comité syndical des 8 juin (délibération 2024-36) et 28 septembre (délibération 2024-54) sont les suivants :

- Un forfait annuel de 35€ pour la mise à disposition du bac, son entretien et la communication afférente (tarif valable pour un professionnel qui fait déjà appel aux services des 3RD'Anjou. Dans le cas contraire, le forfait est de 92€ par an)
- Un coût de collecte de 23€ par échange de bac (coût valable pour le premier bac. Dans le cas de la collecte de plusieurs bacs sur un même point de collecte, le ou les suivants est/sont facturé(s) 15€)



Le service a été proposé en juin aux professionnels et collectivités pour un début effectif en septembre 2024.

Au 31 décembre 2024, 20 professionnels avaient décidé de faire appel à ce service pour un total de 40 bacs qui ont permis la collecte de 24.99 tonnes de bioressources.

4.7.3 COLLECTE DES PARTICULIERS

Les communes volontaires concernées par la première phase de mise en place de ce service sont les suivantes : Bécon-les-Granits, Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais), Le Lion d'Angers, Les Hauts d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe), Tiercé, Durtal, Chalonnes sur Loire, Brissac Loire Aubance (Brissac-Quincé), Les Garennes-sur-Loire (Juigné-sur-Loire), Saint-Georges-sur-Loire.

Le service proposé aux particuliers est un service en points d'apport volontaire. Les particuliers concernés sont invités à déposer leurs bioressources dans un abri-bac à l'aide d'un bio-seau fourni par les 3RD'Anjou. Les bacs positionnés dans les abris-bacs, sont échangés chaque semaine par la société les Alchimistes.

L'accès est autorisé aux seuls usagers inscrits au service via un contrôleur d'accès (utilisation de la carte service déchets).

Les 25 abris-bacs ont été livrés fin octobre, le déploiement a pu débuter fin novembre.

Chaque mise en place d'abris-bacs sur une commune était suivi d'une phase de recrutement des foyers pouvant et souhaitant utiliser le service. L'équipe prévention des déchets du syndicat réalisait du porte-à-porte dans les zonages concernés (150m autour des abris-bacs). Les objectifs étaient :

- D'informer les usagers de l'existence et des objectifs de ce nouveau service
- D'expliquer le fonctionnement de ce service et les consignes de tri
- D'inscrire les foyers désirant participer



Annexe 19 - Zonage Lion d'Angers_recrutement bioressources

Annexe 20 - Article de presse relatant la mise en place du service de collecte des biodéchets alimentaires à Val d'Erdre-Auxence

Ci-dessous les éléments du déploiement 2024 :

COMMUNES	Nombre d'abris-bacs en place	Date de mise en place	Nombre de foyers recrutés
Val d'Erdre-Auxence	2	22/10	68
Le Lion d'Angers	4	22/10	158
Chalonnnes sur Loire	4	12/12	156
Brissac Loire Aubance	2	12/12	115
Totaux	12		497

Le début de collecte étant décalé dans l'attente du recrutement des utilisateurs, au 31 décembre 2024, seuls les abris du Louroux-Béconnais et du Lion d'Angers ont commencé à être collectés avec 350 kg de bioressources alimentaires

Les modalités de dépôts et les tarifs ont été votés en comité syndical du 8 juin (Délibération 2024-36) :

- Un forfait annuel de 26 dépôts par an, compris dans le forfait de collecte de base ;
- Une facturation à hauteur de 30 centimes l'ouverture au-delà du forfait

4.7.4 TRAITEMENT DES BIORESSOURCES ALIMENTAIRES

Dans les deux cas, collecte des bioressources alimentaires des professionnels et collecte des bioressources des particuliers, le traitement de la matière est similaire :

- Les bacs sont vidés et nettoyés
- Le contenu de chaque bac est vérifié, les erreurs sont retirées. La qualité de ce contenu est notée de 1 à 3 étoiles (3 étoiles étant le meilleur tri possible). Les données pour chaque bac et les bilans sont accessibles sur la plateforme « bluebob ».
- La matière est ensuite mélangée à des déchets verts structurant et apportant du carbone
- Ce mélange est composté

L'ensemble de ces opérations de traitement est réalisé sur la plateforme de compostage des Alchimistes basée à Écouflant.



Bacs de collecte des
bioressources alimentaires



Compost en cours de
maturation

L'ensemble des collectes 2024, professionnels et particuliers confondus, ont permis de valoriser 25.4 tonnes de bioressources alimentaires.

Annexe 21 - Extrait du rapport annuel 2024 de la collecte des bioressources alimentaires des professionnels.

4.7.5 COÛT DES ÉQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE DES BIORESSOURCES

Service de collecte pour les particuliers : pour la mise en place du service aux particuliers, les investissements ont consisté en 25 abris-bacs et 2000 bio-seaux. Les bacs 240L à couvercle marron positionnés dans les abris-bacs étaient des bacs déjà disponibles dans les services.

25			30530.83€	<i>(À noter qu'une pénalité de 1500€ a été appliquée à la facture en question en raison d'un retard de livraison)</i>
2000			7584€	

Service de collecte des professionnels : celui-ci n'a pas nécessité d'investissement puisque les bacs utilisés sont mis à disposition par le prestataire de collecte.

4.8 Gobelets et Couches Lavables

4.8.1 LES Gobelets

Afin d'éviter la production de déchets liée à l'utilisation de gobelets jetables, le syndicat prête aux collectivités et aux associations qui le souhaitent, des gobelets réutilisables. Des pichets sont également disponibles afin d'inciter les emprunteurs à proposer de l'eau du robinet et non pas des bouteilles d'eau.

Le **prêt de ce matériel est gratuit, lavage inclus par une structure de l'ESS⁵ (SOLIPASS).**

Au terme de l'année 2024, ce service a permis d'éviter de jeter 37 110 gobelets 25 cl, 5600 gobelets 15 cl soit **42 710 gobelets au total.**

La prestation de lavage par SOLIPASS, pour les gobelets empruntés en 2023 a eu un coût de **3 165.98€** tandis que les 3RD'Anjou ont refacturé **1 707€** aux emprunteurs pour la perte et la casse de matériel.



Pour rappel, le prêt est gratuit sous réserve de la signature d'une convention. Cette convention stipule toutefois que la perte ou la casse de matériel est facturée (15€ pour la perte ou la casse de 1 à 15 éléments. Au-delà 1€ par élément manquant. Forfait de 15€ pour les boîtes de transport non restituées).

La convention de partenariat avec SOLIPASS signée par le président des 3RD'Anjou en juillet 2022, délibération n°2022-04-16 du 20/06/2022, régie les modalités de lavage de la vaisselle réutilisable et les tarifs associés. Elle est valable 1 an et reconductible trois fois par tacite reconduction.

4.8.2 LES Couches Lavables

Avec environ 5 000 couches utilisées par enfant représentant environ 1 tonne de déchets jusqu'à sa propreté, il est intéressant de travailler sur le sujet de l'utilisation des langes lavables.

Pour rappel, afin d'aider les foyers à passer à ce mode de changes, les 3RD'Anjou ont délibéré en 2022, délibération n°2022-04-18 du 20/06/2022, pour l'attribution aux foyers qui en font la demande, d'une subvention correspondant à **40% du montant d'achat plafonnée à 150€ par enfant** (une délibération précédente de juin à décembre offrait cette même subvention mais une seule fois par foyer).

Chiffres 2024 de l'aide à l'achat de couches-lavables :



6 foyers subventionnés



673,63€ versés

⁵ Economie sociale et Solidaire



Le budget alloué de 10 000€ a été consommé à hauteur de 7%.

Aucune action spécifique n'a été réalisée sur le sujet ce qui ; sans conteste, peut expliquer ce faible taux d'attribution.

Le flyer créé pour communiquer sur le sujet est à disposition des usagers lors de la tenue de stand.

4.9 L'ÉCOCYCLERIE LOIRE LAYON AUBANCE (ECLA) ET AUTRES PARTENAIRES – CHAMBRES CONSULAIRES ...

4.9.1 L'ECLA



L'Écocyclerie Loire Layon Aubance, projet engagé par le SMITOM Sud-Saumurois en 2016 s'est concrétisé en 2019 par l'ouverture de la recyclerie située à Thouarcé. Le SMITOM Sud-Saumurois a assuré la fourniture du local et des aides financières sous convention pour lancer la structure exploitée par SILEO⁶.

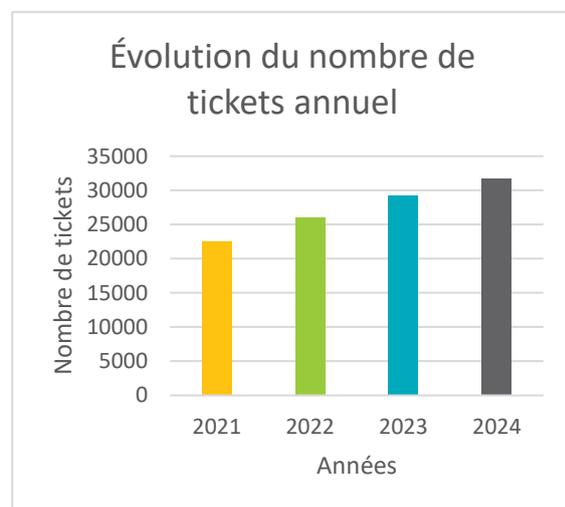
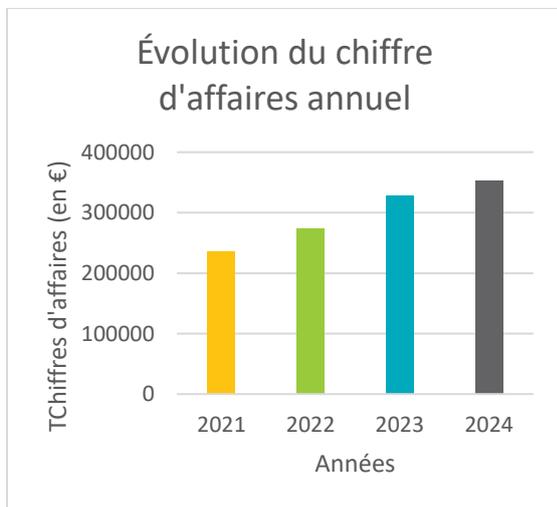
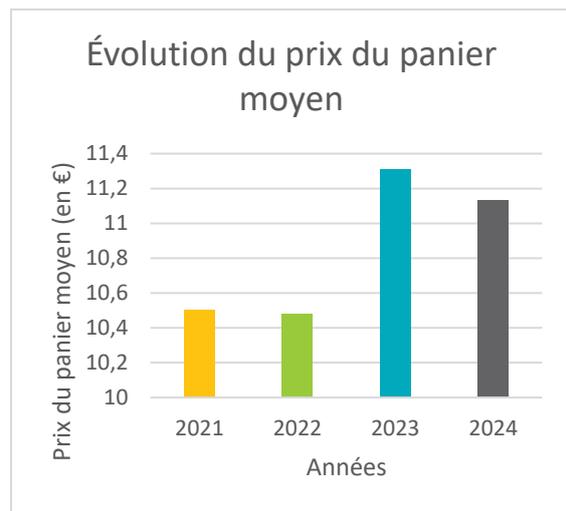
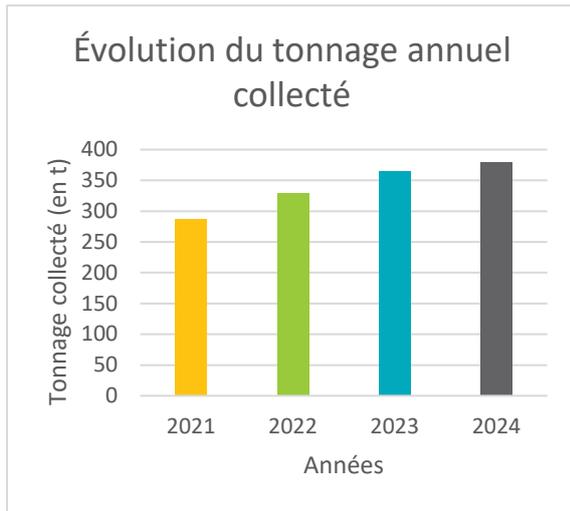
Après une première année de lancement en 2019, la crise sanitaire de la Covid-19 dès début 2020 a empêché une activité normale du site en 2020 et 2021. 2022 a donc été la première année complète servant de référence.

Les résultats de collecte, du nombre de visiteurs et de ventes ne cessent d'augmenter. En revanche, le panier moyen qui avait bien augmenté en 2023 par rapport à 2021 et 2022, a subi une légère baisse sur cette année 2024. SILEO observe également une baisse de la qualité des dons.

Ci-dessous, quelques graphiques témoignant des évolutions de l'activité du site depuis 2021⁷.

⁶ Anciennement AGIREC

⁷ Chiffres issus des bilans ECCLA, Siléo 2021, 2022, 2023, 2024



9 ventes à thème ont été organisées sur cette année 2024.

Afin de soutenir cette activité, les 3RD'Anjou et SILEO sont liés par convention depuis 2022. Une nouvelle version de convention a pris effet au 1^{er} janvier 2024. Les changements majeurs apportés par cette nouvelle convention (délibération n°2023-66 du 02/12/2023) sont les suivants :

- Paiement d'un loyer par SILEO pour l'occupation des locaux ;
- Versement d'une subvention plus importante par les 3RD'Anjou ;
- Davantage d'indépendance de SILEO vis-à-vis de la gestion des flux (désormais SILEO conventionne directement avec les éco-organisme (Eco-maison, Refashion, Ecosystème, assure la gestion de ses déchets, etc.).

Projet d'agrandissement de l'ECLA :

Compte tenu de l'accroissement constant de l'activité depuis l'ouverture de l'ECLA, l'équipement arrive à saturation, ce qui compromet le développement du site et de son exploitant.

Afin d'envisager la poursuite de l'activité dans les meilleures conditions, les 3RD'Anjou ont lancé en 2023 un projet d'extension du bâtiment (surface existante : 950 m²) et de l'aire de stationnement attenante (19 places VL actuellement).

L'étude et la réalisation du projet ont été confiées au cabinet Architecture Fardin (Cholet – 49) – délibération 2023-47.

L'année 2024 a été consacrée à la conception du projet jusqu'au dépôt, en décembre 2024, du dossier de permis de construire.



Caractéristiques du projet :

- Création d'une surface de 770 m² dont atelier (335 m²) et vente (435 m²)
- Création de 30 places de stationnement supplémentaires
- Aménagement d'une aire de stockage de 5 bennes pour la gestion des déchets
- Refonte du schéma de circulation sur la zone de dons
- Dimensionnement de la structure pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Coût estimatif des travaux : 1 075 000€HT.

Démarrage des travaux : second semestre 2025.

4.9.2 LES CHAMBRES CONSULAIRES

Les chambres consulaires, expertes des différentes branches professionnelles, sont des partenaires importants pour travailler sur le sujet de la réduction des déchets chez les professionnels et accompagner le territoire vers une économie circulaire. Bien que la compétence des 3RD'Anjou soit celle des ménages, le syndicat est aussi concerné par les déchets assimilés ; le syndicat collecte les déchets de nombreux professionnels (déchets assimilés).

Le syndicat souhaite donc avancer sur le sujet de la prévention des déchets des particuliers, mais aussi de ceux des professionnels en travaillant en partenariat avec les chambres consulaires et les communautés de communes en charge de la compétence « activité économique ».

La convention **économie circulaire** pour l'année 2024 a été signée **avec les chambres consulaires et l'ADECC**⁸ à l'occasion de l'évènement Mission Zéro en novembre 2023. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention ont été les suivantes :

- ⇒ L'ADECC a animé deux fresques Économie Circulaire au profit des collaborateurs 3RD'Anjou lors de l'après-midi de cohésion du jeudi 15 février. A l'issue de l'année, sur la convention 2024, il reste l'équivalent d'une fresque à dispenser.
- ⇒ La CCI, La CMA et la CAPDL ont travaillé ensemble sur un document regroupant les actions possibles et les exemples concrets d'actions visant à réduire la production de déchets sur les marchés de plein vent
- ⇒ La CCI a travaillé individuellement sur un annuaire des acteurs du territoire qui revendent des objets du réemploi, ceux qui récupèrent et ceux qui réparent.
- ⇒ La CMA a travaillé au développement du label Eco Défi auprès de deux entreprises du territoire (Food Truck SUPER GREEN FOOD à Jarzé -Jarzé-Villages), Boulangerie LES ENFANTS DU COIN à Vern d'Anjou – Erdre-en-Anjou).
- ⇒ La CAPDL devait réaliser des diagnostics gaspillage alimentaire dans des écoles, mais il a été long de recruter la première école volontaire pour entrer dans le processus qui intègre une campagne de pesée et des animations. Fin 2023, la MFR de Brissac était engagée et la campagne de pesée programmée pour janvier 2024. La deuxième école sera diagnostiquée en 2024 également (La Chapelle-Saint-Laud). La CAPDL devait également tenir un stand à l'occasion de Mission Zéro, chose faite avec la présence d'un agent qui proposait un quizz sur le gaspillage alimentaire (enfants et adultes). Enfin la CAPDL devait accompagner les 3RD'Anjou dans la communication auprès des restaurants scolaires sur le sujet des bioressources. La CAPDL a donc aidé le service prévention (mailing, support de communication) a organisé des réunions planifiées début 2024.

La délibération pour une convention d'une durée de 1 an et pour un budget maximal de 25 000€ a été prise lors du comité syndical du 25 mars 2023. *Délibération 2023-16.*

4.10 OPÉRATION RÉEMPLOI/RÉUTILISATION DES EMBALLAGES EN VERRE DE BOISSON

Le SMITOM Sud-Saumurois est le seul syndicat historique, qui avait une action en place sur le sujet de la consigne du verre avant la création des 3RD'Anjou. En effet, en 2021, le SMITOM Sud-Saumurois a signé une convention tripartite avec la CCLLA et l'association Bout' à Bout qui vise à développer la filière de réemploi de contenants en verre.

Dans le cadre de cette convention, les rôles du SMITOM étaient de :

- Promouvoir l'action de Bout' à Bout ;
- Promouvoir les opérateurs privés engagés ;
- Mettre à disposition un espace de stockage servant de point de massification (site logistique de Beaulieu-sur-Layon en complément de celui qui était déjà existant sur le site de Doué-la-Fontaine).



L'objectif fixé par le programme de prévention est, à terme, d'étendre cette action au reste du territoire et éventuellement sur différents types de contenants (bouteilles, bocaux, etc.).

⁸ Association de promotion de l'Économie Circulaire et Collaborative

EN 2024, l'espace de stockage était toujours disponible, toutefois, aucune action particulière n'a été mise en place sur le sujet.

La convention avec Bout' à Bout et la CCLLA signée pour une période de 3 ans, est arrivée à son terme au 1^{er} avril 2024.

Des expérimentations doivent être mises en œuvre sur la région Pays de la Loire par Citéo en 2025. Ces dernières devraient donc prendre la suite sur cette opération.

4.11 BILAN DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2024

Pour ce qui est de la prévention des déchets, le sujet majeur de 2024 a été la mise en place de la première phase du service de **collecte des bioressources alimentaires**.

En effet 2024 aura permis de passer les marchés nécessaires à sa mise en œuvre et de lancer le service aux professionnels et aux particuliers.

L'entrée en vigueur du tri à la source des bioressources pour tous au 1^{er} janvier (loi AGEC) a engendré un travail important de distribution de composteurs, notamment au 1^{er} semestre, avec des forums composteurs nombreux et complets.

L'équipe d'animation a par ailleurs diffusé largement la charte d'engagement en doublant le nombre d'établissement engagés, générant une planification plus conséquente des interventions notamment en classe.

Enfin, le sujet du tri et de la prévention des emballages a occupé largement l'équipe avec les stands sur les marchés, la sensibilisation en porte à porte dans les collectifs et un évènement de fin d'année, Mission Zéro, dédié à cette thématique.

5 LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

5.1 ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION – CONVENTIONS EN COURS

Événements marquants 2024 :

- **Démarrage des marchés d'exploitation des 10 déchèteries** au 2 janvier 2024
(Fermeture de la déchèterie de Rochefort/Loire au 31/12/2023)
- **Refonte des jours et horaires d'ouverture des 10 déchèteries** au 2 janvier 2024
- **Démarrage opérationnel des filières REP “Articles de Bricolage et de Jardin thermique” et “Articles de Sport et de Loisirs”** au sein des déchèteries de Chalonnes-sur-Loire et du Lion d'Angers – 1^{er} Juillet 2024
- **Démarrage opérationnel de la filière REP “Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment”** au sein des déchèteries de Chalonnes-sur-Loire et du Lion d'Angers – 2 novembre 2024
- **Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchèterie de Saint-Georges-sur-Loire.**
- **Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle déchèterie sur la commune du Louroux-Béconnais.**
- **Visites d'inspection DREAL 2024 :**
 - 20/02/2024 : déchèterie de Juigné-sur-Loire
 - 03/04/2024 : déchèterie de Thouarcé
 - 01/08/2024 : déchèterie du Lion d'Angers

Horaires d'ouverture 2024

NOUVEAUX HORAIRES AU 2 JANVIER 2024

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DES 3RD'ANJOU



2024



CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE (Les Groies)	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h30
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Samedi	Journée continue 9h - 17h30	

CHALONNES-SUR-LOIRE ZI de l'Eperonnerie - Le Bignon	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h30
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi		13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30

LION D'ANGERS ZI la sablonnière	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Jeudi		13h30 - 17h30
Vendredi		13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30

TIERCÉ (Chemin des Custerries)	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h30
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30

THOUARCÉ Route de Rablay - D125 Le Bottereau	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi		
Mercredi		13h30 - 17h30
Jeudi		13h30 - 17h30
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30

www.3rdanjou.fr



DURTAL (Les Malcombrées) & SEICHES-SUR-LE-LOIR (Route de Marcé - La Rabellière)	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi		
Mercredi		13h30 - 17h30
Jeudi		13h30 - 17h30
Vendredi		13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30

JUIGNÉ-SUR-LOIRE La Claye Brunette Chemin du Gué du Saule	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Mardi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Jeudi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Dimanche	9h - 12h	

LOUROUX-BÉCONNAIS La Courterie	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h30
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Jeudi		
Vendredi		13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE Route de Savennières	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi		
Mercredi		13h30 - 17h30
Jeudi		13h30 - 17h30
Vendredi	9h - 12h	
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30

Renseignements :
3RD'Anjou
103 rue Charles Darwin
49125 Tiercé
Tél : 02 41 59 61 73
contact@3rdanjou.fr



Fréquentation des déchèteries en 2024

Déchèterie	2023	2024	Évolution 2023/2024
Châteauneuf	24 703	25 399	+3%
Durtal	14 049	14 176	+1%
Seiches	18 761	19 057	+2%
Tiercé	20 533	21 790	+6%
Lion d'Angers	31 424	35 425	+13%
Louroux-Béconnais	17 741	19 492	+10%
St-Georges	22 088	23 602	+7%
Chalonnnes	24 024	26 829	+12%
Rochefort	7 186	-	-100%
Thouarcé	23 838	25 360	+6%
Juigné	74 464	75 110	+1%
TOTAL	278 811	286 240	+3%

Augmentation de 3% de la fréquentation globale en déchèterie entre 2023 et 2024.

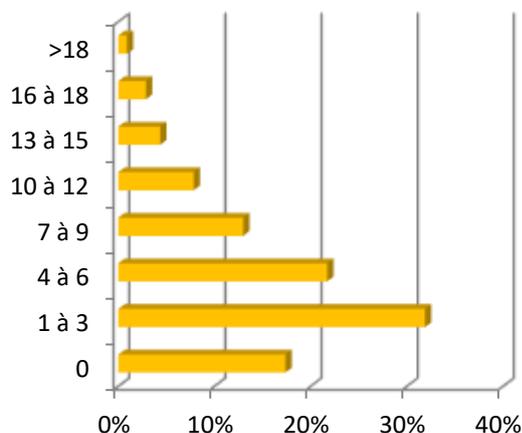
Deux conventions existent pour permettre l'accès d'habitants extérieurs aux déchèteries des 3RD'Anjou :

- avec Anjou Bleu Communauté (ABC) pour celle du Lion d'Angers (résidents des communes de St-Martin du Bois, Louvainnes, Aviré, Montguillon et La Chapelle sur Oudon).
- avec Angers Loire Métropole (ALM) pour celle de Juigné-sur-Loire (résidents des communes de Murs-Érigné, Soulainnes-sur-Aubance et une partie des Ponts-de-Cé).

Le nombre moyen de passages en déchèterie est de 4,9

Répartition des usagers par tranches de fréquentation :

Nombre d'entrées	0	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	16 à 18	>18	Total
Nombre d'usagers	9425	17289	11780	7043	4250	2363	1558	491	54199
%	17%	32%	22%	13%	8%	4%	3%	1%	100%



84% des usagers accèdent 9 fois ou moins en déchèterie.

Recettes des dépôts professionnels

Les professionnels sont accueillis dans 9 des 10 déchèteries du territoire.

La déchèterie de Tiercé n'accepte plus les professionnels depuis 2016, date d'ouverture d'une déchèterie professionnelle privée à proximité immédiate.

Tout professionnel doit être titulaire d'une carte du service déchet lui permettant de s'identifier à l'entrée du site et d'enregistrer les apports pour facturation selon la grille tarifaire en vigueur.

Le montant des dépôts est intégré à la redevance du professionnel émise trimestriellement.

Montant facturé sur l'année 2024 :

	Montant 2023	Montant 2024	% évolution
CHALONNES-SUR-LOIRE	22 289 €	34 597 €	55%
CLAIE BRUNETTE (JUIGNÉ)	36 908 €	26 180 €	-29%
LION D'ANGERS	30 885 €	24 974 €	-19%
LOUROUX-BÉCONNAIS	8 002 €	13 135 €	64%
ROCHEFORT-SUR-LOIRE	7 236 €	- €	
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	13 088 €	22 167 €	69%
THOUARCÉ	15 902 €	5 698 €	-64%
CHATEAUNEUF	22 901 €	22 040 €	-4%
DURTAL	5 016 €	3 404 €	-32%
SEICHES	5 165 €	3 805 €	-26%
TIERCÉ	1 844 €	1 962 €	6%
TOTAL	169 236 €	157 962 €	-7%

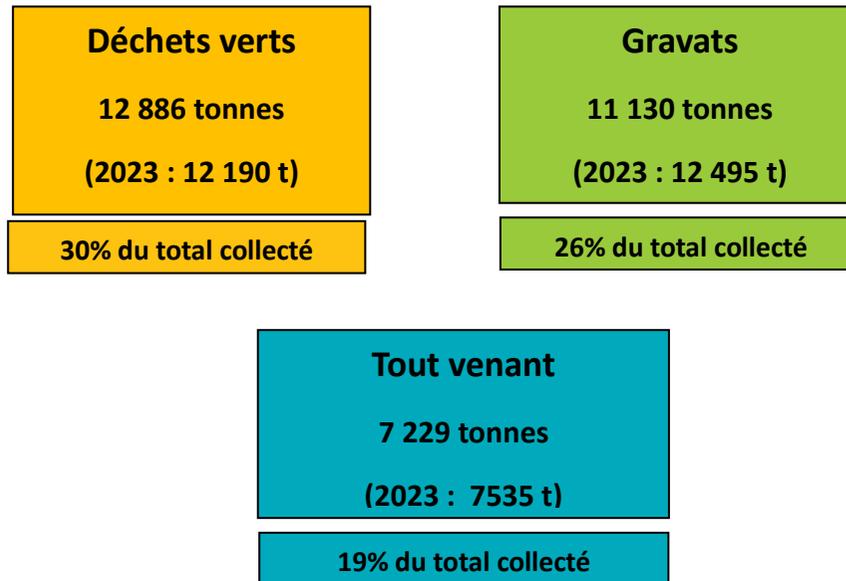
Matière	 Tarifs 2024 - déchets des professionnels en déchèteries							
	Chateauneuf /		Chalonnnes / St		Juigné		Lion d'Angers	
	Tarif	Unité	Tarif	Unité	Tarif	Unité	Tarif	Unité
DÉCHETS VERTS	19,00 €		m3		77,00 €	tonne	55,00 €	tonne
GRAVATS	25,00 €		m3		19,00 €		m3	
					25,00 €		tonne	
TOUT VENANT NON INCI/inci	40,00 € m3		55,00 € m3		230,00 €		tonne	
					40,00 €		m3	
BOIS TRAITE ou BRUT	18,00 €		m3		120,00 €		tonne	
					18,00 €		m3	
DDS	3,50 €						kg	
PLASTIQUES (Films, bidons, pots,	13,00 €						m3	
PLAQUES DE PLATRE	25,00 €		m3		160,00 €		tonne	
					25,00 €		m3	
MENUISERIES	20,00 €		m3		145,00 €		tonne	
					20,00 €		m3	
PNEUS VL / MOTO / QUAD	5,00 €						l'unité	
PNEUS PL	30,00 €						l'unité	
PNEUS TRACTEURS	40,00 €						l'unité	
METAUX	GRATUIT							
CARTONS	GRATUIT							
PAPIERS	GRATUIT							
VERRE	GRATUIT							
DEEE	GRATUIT							
LAMPES/NEONS	GRATUIT							
REEMPLOI/TEXTILES	GRATUIT							
MOBILIER	GRATUIT							

Tarifs doublés pour les professionnels hors 3RD'Anjou

Bilan des tonnages collectés dans les 10 déchèteries en 2024

flux	Juigné-sur-Loire (3R+ALM)	Juigné hors ALM	Chalonnnes-sur-Loire	Thouarcé	Saint-Georges-sur-Loire	Rochefort-sur-Loire	Châteauneuf-sur-Sarthe	Durtal	Seiches-sur-Loir	Tiercé	Lion d'Angers	Louroux Beconnais	TOTAL 3R + ALM	TOTAL hors ALM	TOTAL kg/hab hors ALM
Amiante	0,00 t		26,82 t	24,28 t	0,00 t	0,00 t	14,72 t	9,08 t	17,80 t	30,36 t	0,00 t	0,00 t	123,1 t	123,1 t	1,0
Bois brut	26,30 t	18,673 t	64,84 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	37,28 t	35,36 t	27,26 t	45,82 t	6,04 t	5,38 t	248,3 t	240,7 t	2,0
Bois traité	312,12 t	221,605 t	128,14 t	167,08 t	173,00 t	0,00 t	167,72 t	103,90 t	146,16 t	148,30 t	307,96 t	198,64 t	1853,0 t	1762,5 t	14,5
Bois MultiREP	67,34 t	47,811 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	42,36 t	23,24 t	29,78 t	34,28 t	51,02 t	33,74 t	281,8 t	262,2 t	2,2
Brique plâtrière	0,00 t		140,90 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	109,00 t	113,34 t	0,00 t	0,00 t	363,2 t	363,2 t	3,0
Cartons	295,22 t	209,606 t	165,84 t	133,56 t	119,82 t	0,00 t	81,78 t	53,92 t	70,88 t	65,10 t	139,08 t	86,80 t	1212,0 t	1126,4 t	9,3
Déchets verts	3174,92 t	2254,193 t	1066,48 t	877,26 t	1001,94 t	0,00 t	1349,18 t	724,84 t	900,36 t	1288,98 t	1597,06 t	905,26 t	12886,3 t	11965,6 t	98,4
Ferraille	323,76 t	229,870 t	114,16 t	95,02 t	95,62 t	0,00 t	152,98 t	81,14 t	99,10 t	105,04 t	140,30 t	99,40 t	1306,5 t	1212,6 t	10,0
Gravats	2385,70 t	1693,847 t	1123,10 t	1034,08 t	619,06 t	0,00 t	1127,62 t	583,14 t	994,90 t	1188,52 t	1373,25 t	700,18 t	11129,6 t	10437,7 t	85,8
Tout venant	1360,40 t	965,884 t		655,52 t		0,00 t	415,16 t	269,30 t	281,94 t	323,02 t	0,00 t	0,00 t	3305,3 t	2910,8 t	23,9
Tout venant non incl.	761,32 t	540,537 t	634,24 t	387,74 t	560,51 t	0,00 t	231,28 t	99,60 t	102,76 t	137,30 t	779,38 t	481,48 t	4175,6 t	3954,8 t	32,5
Mobilier	811,34 t	576,051 t	267,48 t	282,30 t	236,26 t	0,00 t	338,44 t	163,64 t	202,70 t	232,04 t	305,20 t	196,85 t	3036,3 t	2801,0 t	23,0
Menuiseries	31,40 t	22,294 t				0,00 t	32,50 t	9,50 t	11,72 t	17,40 t	17,03 t	0,00 t	119,6 t	110,4 t	0,9
DEEE	295,59 t	209,870 t	102,92 t	120,76 t	85,66 t	0,56 t	129,32 t	69,73 t	88,55 t	100,20 t	142,45 t	86,62 t	1222,4 t	1136,6 t	9,3
Réemploi	87,72 t	62,280 t	36,62 t	21,42 t	0,96 t	0,00 t	14,02 t	6,43 t	7,42 t	14,63 t	0,00 t	10,85 t	200,1 t	174,6 t	1,4
ABJ thermique	0,00 t		0,95 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	1,87 t	0,00 t	2,8 t	2,8 t	0,0
ASL	0,00 t		2,39 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	3,78 t	0,00 t	6,2 t	6,2 t	0,1
Films plastique	5,94 t	4,217 t	4,81 t	7,74 t	4,16 t	0,00 t	1,53 t	0,77 t	1,20 t	1,38 t	2,31 t	1,43 t	31,3 t	29,5 t	0,2
Plastiques rigides / pots / bidons	0,00 t		0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	15,52 t	8,36 t	10,98 t	10,44 t	11,82 t	0,00 t	57,1 t	57,1 t	0,5
Polystyrène	2,14 t	1,520 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	2,65 t	2,66 t	7,4 t	6,8 t	0,1
Plastique multiREP	10,86 t	7,711 t	4,02 t	2,40 t	2,58 t	0,00 t	6,06 t	4,52 t	5,92 t	4,98 t	10,04 t	4,70 t	56,1 t	52,9 t	0,4
Plâtre	31,88 t	22,635 t	29,03 t	7,32 t	23,29 t	0,00 t	26,39 t	12,42 t	17,33 t	16,59 t	42,48 t	35,49 t	242,2 t	232,9 t	1,9
Hors Eco DDS	25,80 t	18,319 t	12,12 t	15,09 t	12,62 t	0,00 t	7,60 t	6,74 t	7,23 t	8,15 t	12,38 t	8,42 t	116,1 t	108,7 t	0,9
Eco DDS	43,61 t	30,963 t	11,48 t	13,62 t	12,38 t	0,13 t	16,50 t	11,11 t	17,32 t	13,25 t	18,27 t	11,42 t	169,1 t	156,4 t	1,3
Huiles minérales	12,69 t	9,010 t	3,87 t	7,11 t	3,33 t	0,54 t	6,03 t	3,06 t	5,31 t	2,61 t	6,30 t	6,66 t	57,5 t	53,8 t	0,4
Huiles Végétales	1,20 t	0,852 t	0,40 t	0,63 t	0,20 t	0,00 t	0,18 t	0,43 t	0,24 t	0,00 t	0,66 t	0,53 t	4,5 t	4,1 t	0,0
Batteries	2,52 t	1,792 t	0,62 t	0,00 t	1,45 t	0,00 t	2,60 t	1,28 t	2,51 t	2,79 t	4,00 t	0,00 t	17,8 t	17,0 t	0,1
Piles	3,24 t	2,300 t	0,92 t	1,13 t	0,90 t	0,31 t	0,85 t	0,36 t	0,50 t	1,22 t	1,35 t	1,47 t	12,2 t	11,3 t	0,1
Pneus REP	0,70 t	0,497 t	0,00 t	0,88 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	1,05 t	0,00 t	2,6 t	2,4 t	0,0
Pneus hors REP	8,70 t	6,177 t	0,00 t	5,06 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	1,34 t	1,26 t	0,00 t	16,4 t	13,8 t	0,1
Lampes/néons	1,18 t	0,836 t	0,59 t	0,35 t	0,45 t	0,12 t	0,86 t	0,26 t	0,42 t	0,28 t	0,58 t	0,30 t	5,4 t	5,1 t	0,0
Cartouches d'encre	0,567 t	0,403 t	0,312 t	0,204 t	0,223 t	0,00 t	0,235 t	0,103 t	0,164 t	0,092 t	0,300 t	0,171 t	2,371 t	2,2 t	0,0
Radiographies	0,07 t	0,052 t	0,07 t	0,07 t	0,07 t	0,00 t	0,07 t	0,07 t	0,07 t	0,07 t	0,07 t	0,07 t	0,7 t	0,7 t	0,0
Verre	0,00 t		0,00 t	120,88 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	120,9 t	120,9 t	1,0
TOTAL 2024 - Tonnages Déchèteries 3RD'ANJOU	10084,2 t	7159,8 t	3943,1 t	3981,5 t	2954,5 t	1,7 t	4218,8 t	2282,3 t	3159,5 t	3907,5 t	4979,9 t	2878,5 t	42391,5 t	39467,1 t	324,6

PODIUM DES 3 PRINCIPAUX FLUX DANS LES 10 DECHETERIES (75%)



5.2 ASPECT RÉGLEMENTAIRE : SUIVI DES INSTALLATIONS ICPE – JURIDIQUE

5.2.1 RÈGLEMENTATION ICPE

Les 10 déchèteries des 3RD'Anjou sont soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Leur classement au titre des ICPE est le suivant :

ICPE	Classement	Rubriques	Arrêté Préfectoral	Commentaires
Déchèterie de Thouarcé	A A	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux	AP D3-2009 n°442 du 17/07/2009	Donner Acte (DA) du préfet classement rubrique déchets du 14/03/2013
Déchèterie de Juigné-sur-Loire	DC A	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux	AP D3-2003 n°283 du 11/04/2003	DA 28/08/2013
Déchèterie de Chalonnnes sur Loire	A A	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux	AP D3-99 n°1442 du 30/11/1999	DA 12/06/2013
Déchèterie de St Georges sur Loire	DC A E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-2006 n°315 du 12/06/2006	DA 12/06/2013
Déchèterie de Châteauneuf sur Sarthe	A E E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794.1 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-96 n°386 du 11/04/1996	DA 25/09/2019
Déchèterie de Durtal	A E E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794.1 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-97 n°772 du 23/07/1997	DA 25/09/2019
Déchèterie de Seiches-sur-le-Loir	A E E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794.1 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-96 n°586 du 04/06/1996	DA 25/09/2019
Déchèterie de Tiercé	A E E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794.1 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-96 du 27/02/1996	DA 24/09/2019
Déchèterie du Louroux-Béconnais	DC DC	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux	AP DIDD-2013 n°55 du 18/03/2013	

A : Autorisation - E : Enregistrement - DC : Déclaration contrôlée - D : Déclaration

3 visites d'inspection ont été réalisées par la DREAL en 2024 :

- ➔ Déchèterie de Juigné-sur-Loire – 20/02/2024
- ➔ Déchèterie de Thouarcé – 03/04/2024
- ➔ Déchèterie du Lion d'Angers – 01/08/2024

Rapport annuel 2024 – 3RD'Anjou, Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou.

5.2.2 MARCHÉS-CONVENTIONS EN COURS

Contrats de prestations

Objet	Déchèteries concernées	Titulaire	Début	Durée	Montant 2024 (€TTC)
Gestion et exploitation des déchèteries "ALS/VHA", hors végétaux/gravats	Châteauneuf / Durtal / Lion d'Angers / Louroux Béconnais / Seiches / Tiercé	Brangeon Environnement (49)	01/01/2024	5 ans +1+1	1 046 454,84 €
Gestion et exploitation des déchèteries "LLA", hors végétaux/gravats	Chalonnnes / Juigné / St-Georges / Thouarcé	Performance Environnement (49)	01/01/2024	5 ans +1+1	973 168,43 €
Transport et traitement des déchets verts des déchèteries "ALS" et de Châteauneuf-sur-Sarthe	Châteauneuf / Durtal / Seiches / Tiercé	Brangeon Transports et Logistique (49)	01/01/2024	5 ans +1+1	95 710,09 €
Transport et traitement des déchets verts des déchèteries "LLA"	Chalonnnes / Juigné / St-Georges / Thouarcé	Performance Environnement (49)	01/01/2024	5 ans +1+1	170 592,27 €
Broyage, transport et traitement des déchets verts des déchèteries du Louroux-Béconnais et du Lion d'Angers	Lion d'Angers / Louroux Béconnais	EVA (53)	01/01/2024	5 ans +1+1	101 133,27 €
Transport et traitement des gravats des déchèteries "ALS/VHA"	Châteauneuf / Durtal / Lion d'Angers / Seiches / Tiercé	Brangeon Transports et Logistique (49)	01/01/2024	5 ans +1+1	76 207,67 €
Transport et traitement des gravats des déchèteries "LLA"	Chalonnnes / Juigné / St-Georges / Thouarcé	Brangeon Transports et Logistique (49)	01/01/2024	5 ans +1+1	87 901,59 €
Collecte, transport et traitement des déchets dangereux hors REP DDS	10 déchèteries	Recydis (72)	01/01/2022	2 ans +1+1	135 727,73 €
Collecte et traitement des menuiseries vitrées	Châteauneuf / Durtal / Juigné / Lion d'Angers / Seiches / Tiercé	Revie-Verre (49)	01/01/2023	1 an +1+1	14 923,29 €
Collecte et valorisation du réemploi	Châteauneuf / Durtal / Louroux Béconnais / Seiches / Tiercé	Emmaüs (49)	01/01/2022	3 ans	5 334,45 €
Collecte et valorisation du réemploi	Lion d'Angers	L'Arbre Vert (49)	01/04/2024	1 an	- €
Collecte et valorisation du réemploi et textile	Chalonnnes / Juigné / St-Georges / Thouarcé	Siléo (49)	01/01/2024	2 ans +1+1	21 128,40 €
Collecte et valorisation du textile	Châteauneuf / Durtal / Seiches / Tiercé	Apivet (49)	01/09/2012	3 ans + reconduction tacite	- €

Collecte et valorisation des huiles minérales	10 déchèteries	Chimirec (35)	01/01/2022	1 an + reconduction tacite	- €
Collecte et valorisation des huiles alimentaires	10 déchèteries	Dielix (94)	01/01/2022	1 an + reconduction tacite	- €
Collecte et valorisation des cartouches d'encre	10 déchèteries	LVL (44)	<01/01/2022	1 an + reconduction tacite	- €
Collecte et valorisation des capsules Nespresso	Châteauneuf / Durtal / Seiches / Tiercé	Suez (92)	01/06/2017	1 an + reconduction tacite	- €
Collecte et valorisation des radiographies	10 déchèteries	Remondis (49)	01/01/2008	1 an + reconduction tacite	- €
Maintenance préventive barrières levantes	Toutes les déchèteries sauf St-Georges	AD Fermeture (49)	01/01/2023	1 an + reconduction tacite	4 625,58 €
Maintenance préventive portail automatique	Lion d'Angers	Espacs Automatismes (26)	01/01/2020	1 an + reconduction tacite	420,00 €
Maintenance système anti-intrusion	Tiercé	Tertrais SARL (49)	01/10/2020	1 an + reconduction tacite	182,40 €

Conventions éco-organismes (filières à responsabilité élargie du producteur)

	Filière	Eco-organisme	Date de début	Date de fin
	<i>Piles et accumulateurs</i>	Corepile	16 juil. 2003	18-août-25
	<i>Déchets diffus spécifiques (DDS)</i>	EcoDDS	01 aoû.2013	31 déc. 2027
<i>Déchets d'équipements électroniques ménagers (DEEE) hors lampes usagées</i>		Ecosystem	1 janv. 2023	31 déc. 2027
<i>Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) – cat. 1*</i>		EcoDDS	29 sept. 2022	31 déc. 2027
<i>Huiles minérales usagées</i>		Cyclevia	8 févr. 2023	31 déc. 2027
<i>Lampes usagées</i>		Ecosystem	1 janv. 2023	31 déc. 2027
<i>Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) – cat. 3 et 4*</i>		Ecomaison	1 juil. 2022	31 déc. 2027
<i>Jouets</i>		Ecomaison	1 juil. 2022	31 déc. 2027
<i>Textiles d'habillement, Linge de maison et chaussures</i>		Refashion	1 janv. 2023	31 déc. 2028
<i>Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)*</i>		OCAB / Valobat	1 sept. 2024	31 déc. 2027
<i>Articles de Sports et de Loisirs (ASL)</i>		Ecologic	12 avr. 2024	31 déc. 2027
<i>Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) – cat. 2*</i>		Ecologic	12 avr. 2024	31 déc. 2027
<i>Déchets d'éléments d'ameublement ménagers (DEA)</i>		Ecomaison	1 janv. 2024	31 déc. 2029

*** Précisions sur les catégories :**

- Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) :
 - o catégorie 1 : Outillages du peintre
 - o catégorie 2 : Machines et appareils motorisés thermique
 - o catégorie 3 : Matériel de bricolage non motorisé
 - o catégorie 4 : Produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin
- Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) :
 - o Catégories comprises dans le cadre de la contractualisation par les 3RD'Anjou :
 - Métal
 - Bois
 - Plâtre
 - Plastique
 - Menuiseries vitrées
 - o Catégories hors contrat :
 - Inertes

- Laine de verre
- Laine de roche
- Déchets dangereux du bâtiment
-

Recettes filières/ventes de matériaux :

Matériaux/filière	Montant 2023	Montant 2024	% évolution
Ferraille	71 912 €	145 625 €	+103%
Cartons	76 379 €	134 223 €	+76%
Batteries	11 887 €	10 140 €	-15%
Plastiques (films)	1 904 €	2 695 €	+42%
Plastiques (polystyrène expansé)	-	571 €	-
Huiles alimentaires	1 458 €	1 881 €	+29%
Soutiens REP DEEE (Ocad3e)	94 052 €	114 520 €	+22%
Soutiens REP DEA (Ecomaison)	86 458 €	105 374 €*	+22%
Soutiens REP PMCB (Valobat)	-	51 146 €*	-
Soutiens REP DDS (EcoDDS)	15 152 €	15 443 €	+2%
Soutiens REP ABJ (Ecomaison)	1 011 €	1 000 €*	-1%
Soutiens REP ABJ (EcoDDS)	923 €	1 000 €	+8%
Soutiens REP ABJ (Ecologic)	-	1 200 €*	-
Soutiens REP Jouets (Ecomaison)	1 000 €	1 000 €*	0%
Soutiens REP ASL (Ecologic)	-	800 €*	-
Soutiens REP huiles minérales (Cyclevia)	1 200 €	1 250 €	+4%
Soutiens REP piles (Corepile)	1 100 €	920 €	-16%
Soutiens REP textiles (Refashion)	1 500 €	2 500 €	+67%
TOTAL	365 935 €	591 287 €	+62%

* Calculs et versements des soutiens définitifs en attente - estimations sur la base des barèmes de soutiens contractuels

La forte hausse des recettes en 2024 par rapport à 2023 s'explique par :

- Une renégociation des prix de reprise de la ferraille dans le cadre du renouvellement des marchés d'exploitation des déchèteries
- Une augmentation générale des prix de reprise des cartons à partir du 2^{ème} trimestre 2024
- Une revalorisation des barèmes de soutiens sur les REP DEEE et DEA associée à une croissance des tonnages collectés
- Le déploiement de nouvelles filières REP en 2024 (PMCB, ASL, ABJ cat.2).

5.3 AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

Vidéo protection :

Dans le cadre de la lutte contre les vols et les dégradations dans les déchèteries du syndicat, le dispositif de vidéoprotection a été complété et généralisé à l'ensemble des sites au cours de l'année 2024, avec l'installation de caméras sur les déchèteries de Chalonnes-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire. Délibération n°2023-15 du 25/03/2023

Ce dispositif contribue à :

- sécuriser les agents face aux situations d'agressions auxquelles ils peuvent être confrontés Réduire, dans une certaine limite, les intrusions par son caractère dissuasif,
- identifier les individus et/ou véhicules pour envisager les poursuites auprès des services de gendarmerie,
- protéger les gisements sources de recettes pour le syndicat : ferraille, batteries, déchets d'équipements électroniques (DEEE), etc.

Études :

→ **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchèterie de Saint-Georges-sur-Loire** : mission confiée au bureau d'études Austral Ingénierie et Environnement pour un montant de 21 000€TTC (hors mission complémentaires).

Ce projet vise à :

- Sécuriser l'accès à ce site depuis la voie publique (route départementale) en particulier lors des périodes de forte affluence.
- Installer un dispositif de contrôle d'accès (borne + barrières) comme sur les 9 autres déchèteries du syndicat.
- Mettre en conformité règlementaire les installations vis-à-vis de la sécurité incendie et de la gestion des rejets aqueux.
- Adapter les aménagements aux évolutions liées à la diversification des filières de tri.

Montant estimatif des travaux : 600 000€ TTC.

Plan d'avant-projet : page suivante.

**Réhabilitation de la déchèterie de
Saint-Georges-sur-Loire
Plan d'avant-projet**



→ **Étude de faisabilité d'une nouvelle déchèterie au Louroux-Béconnais** associée à un pôle administratif et technique : étude confiée au bureau d'études Setec Energie Environnement, pour un montant de 25 923€TTC.

Le terrain d'étude (section F parcelle n°24 – zone 1AUE – commune de Val d'Erdre Auxence), d'une surface de 17 320m², a fait l'objet d'un diagnostic environnemental mettant en évidence l'existence d'une zone humide sur la majeure partie de la parcelle.

Compte-tenu de cette contrainte environnementale, il a été décidé d'abandonner la poursuite du projet sur ce site. Une nouvelle parcelle est à identifier pour ce projet, en lien avec les travaux de redéfinition du PLUI.

→ **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes de la gestion des eaux sur 3 déchèteries (Châteauneuf-sur-Sarthe / Durtal / Seiches-sur-le-Loir)** : mission confiée au bureau d'études Austral Ingénierie et Environnement 21 396,67€TTC (mission de base).

Coût de l'opération estimé à 135 000€TTC
Réalisation des travaux : 2nd semestre 2025.

→ **Etude de faisabilité pour la mise aux normes de la gestion des eaux sur 3 déchèteries (Chalonnnes-sur-Loire / Juigné-sur-Loire / Thouarcé)** : étude confiée au bureau d'études Setec Energie Environnement pour un montant de 11 427,00€TTC.

Enveloppe des travaux : 255 000€ TTC
Mission de maîtrise d'œuvre + travaux : fin 2025

Travaux :

Aucuns travaux importants n'ont été engagés en 2024, mais plutôt de petites réparations courantes

En 2024, 15 dépôts de plainte ont été recensés sur six déchèteries, pour un préjudice total estimé à 26 810 €.

6 PRÉ-COLLECTE

6.1 PORTE À PORTE

Événements marquants 2024 :

- **Démarrage du nouveau marché de collecte en apport volontaire sur l'ensemble du territoire des (hors secteur Loir et Sarthe)** au 2 janvier 2024,
- **Démarrage du nouveau marché de collecte en porte-à-porte sur le secteur Sud** au 2 janvier 2024, avec refonte des jours de collecte,
- **Démarrage du nouveau marché de collecte en porte-à-porte sur le secteur Lionnais et la commune de La Pouëze** au 2 janvier 2024 avec refonte des jours de collecte et passage en collecte multimatériaux (emballages et papiers en mélange),
- **Fin de la distribution des bacs jaunes sur le secteur Lionnais** et retrait des anciens bacs ordures ménagères (et bacs jaunes pointe diamant sur La Pouëze),
- **Refonte du parc de conteneurs d'apport volontaire sur le secteur Lionnais** et mise en place de contrôle d'accès sur les colonnes emballages et multimatériaux sur les secteurs Lionnais et Loire-Béconnais.
- **Renouvellement** des marchés de fournitures de colonnes d'apport volontaire aériennes, semi-enterrées et enterrées.

6.1.1 ASPECTS TECHNIQUES

6.1.1.1 PARC DE BACS

Sur l'ensemble du territoire les usagers sont dotés de 2 bacs ordures ménagères et emballages (+ papiers en mélange sur le secteur Nord).

Sur le secteur Lionnais et la commune de la Pouëze, une opération de conteneurisation en bacs jaunes pour les emballages et les papiers a été effectuée au 2nd semestre 2023 pour être opérationnelle en janvier 2024. 12 373 bacs ont été distribués par l'entreprise Schäfer à cette occasion : 6 220 bacs ordures ménagères et 6 153 bacs jaunes multimatériaux (Excepté sur le centre du Lion d'Angers où des habitats denses ont accès aux points d'apport volontaire également pour leurs ordures ménagères).

Les 3RD'Anjou ont un parc de bacs roulant en place de 109 067 bacs : 54 992 bacs ordures ménagères et 54 075 bacs emballages/multimatériaux.

Bacs attribués et en place au 31/12/2024	80	120	140	180	240	360	500	660	750	770	Total général
Secteur Anjou Loir et Sarthe	181	13784	1	65	6028	1341	221	139		13	35822
Secteur Loire-Béconnais			3621		4068	141		9		44	7883
Secteur Lionnais			8754		3942	433		154			13283
Secteur Loire Layon Aubance			34443		14205	2967		41	405	18	52079
LLA - Coteaux du Layon et Loire Aubance			19594		10967	2382		20	246	16	33225
LLA - Loire Layon			14849		3238	585		21	159	2	18854
Total général	181	13784	46819	65	28243	4882	221	343	405	75	109067
Sous-total bacs peigne	181	13784	28349	65	20937	4156	221	313	246	29	82330
Sous-total bacs pointe diamant	0	0	18470	0	7306	726	0	30	159	46	26737

Sur ces 109 067 bacs, 26 737 sont des bacs pointe diamant pour les secteurs du Loire Béconnais et du Loire Layon, soit 24,5 % du parc.

6.1.1.2 FOURNITURE ET DISTRIBUTION DES BACS

Pour la fourniture et distribution de bacs sur les 3RD'Anjou, il convient de différencier 2 secteurs :

- Le secteur de l'ex-SICTOM Loir et Sarthe sur lequel la distribution et la maintenance des bacs est incluse dans le marché de collecte attribué à la société Brangeon Environnement.
- Sur le reste du territoire, la distribution des bacs se fait en régie, via les agents des 3RD'Anjou. 3 marchés de fournitures sont en cours :
 - 1 marché pour les bacs à pointe diamant pour les secteurs du Loire Layon et Loire Béconnais attribué à la société Sulo (échéance au 11/01/2025).
 - 1 marché pour les bacs à préhension peigne pour les secteurs Loire Aubance, Coteaux du Layon attribué à la société Sulo, (échéance au 11/01/2025).
 - 1 marché pour les bacs à préhension peigne pour le secteur Lionnais attribué à la société Schäfer (échéance au 31/08/2027).

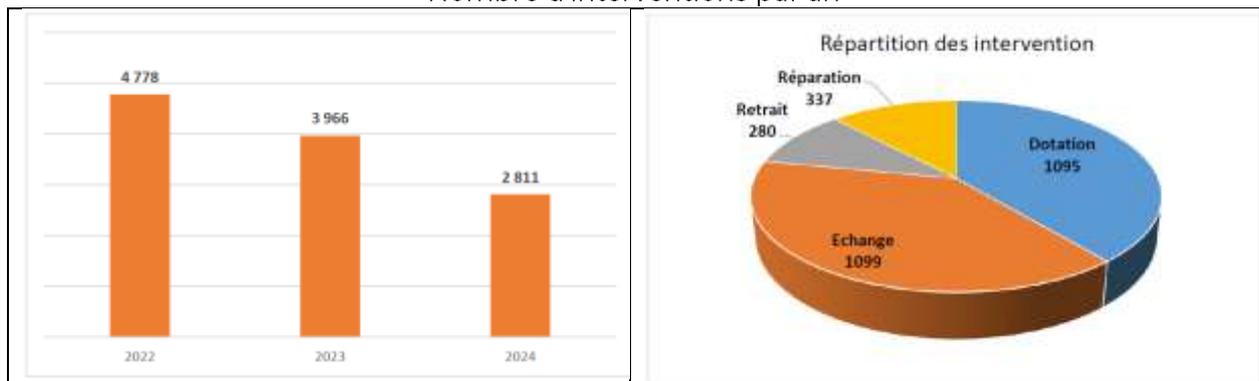
1- Sur le secteur Loir et Sarthe

Les interventions de dotation et de maintenance sont effectuées par la société Brangeon Environnement : **2 811 interventions** liées aux bacs sur 2024, soit 29 % de moins qu'en 2023.

Cette baisse est due principalement à une harmonisation du fonctionnement depuis le 06/09/2023 (idem reste du territoire) :

- Les usagers n'emmènent plus leurs bacs à leur nouvelle adresse,
- Plus de retrait systématique des bacs à la suite d'un déménagement mais intervention sur l'étiquette adresse si celle-ci est absente ou illisible afin de contrôler la puce lors de l'emménagement suivant.

Nombre d'interventions par an



Les échanges et les dotations représentent respectivement 39% des interventions.

Détail des interventions 2024 pour un parc de 35 822 bacs :

Types d'interventions 2024	flux	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	total flux	Total / Type / Interventions
Dotations OM	OM	40	55	40	52	46	36	52	44	46	34	31	36	512	543
	bac 2*2 OM	1	4	3		1	2	1	3	4	3	4	1	27	
	OM serrure			1			1				1			4	
Dotations CS	EMBALLAGE	53	55	60	56	51	43	55	41	39	28	37	32	550	552
	bac 2*2 CS													0	
	CS serrure			1							1			2	
Echanges OM	OM	83	62	45	32	35	40	43	33	77	66	38	34	588	599
	bac 2*2 OM													0	
	OM serrure	1	1		1					1	2	1	4	11	
Echanges CS	EMBALLAGE	94	40	37	28	29	34	39	27	49	40	33	38	488	500
	bac 2*2 CS													0	
	CS serrure	1	1	1	1	1	1			1	1	1	3	12	
Retraits OM	OM	7	9	10	5	5	7	8	16	7	28	11	7	120	150
	bac 2*2 OM	1	4	3		1	2	1	3	4	4	5	1	29	
	OM serrure			1										1	
Retraits CS	EMBALLAGE	4	9	22	6	11	9	10	8	4	26	18	3	130	130
	bac 2*2 CS													0	
	CS serrure													0	
Reparations OM	OM	1	9	6	5	8	7	6	10	6	9	5	6	78	78
	bac 2*2 OM													0	
	OM serrure													0	
Réparations CS	EMBALLAGE	19	24	11	15	17	12	20	15	21	23	50	31	258	259
	bac 2*2 CS													0	
	CS serrure												1	1	

Soit 7,8 % de taux d'intervention par rapport au nombre de bacs.

Les réparations correspondent à des changements de couvercles ou de roues.

2- Le reste des 3RD'Anjou (hors secteur Loir et Sarthe)

Les interventions sont effectuées essentiellement par 2 agents 3RD'Anjou en régie.

Le temps passé pour effectuer ces interventions, ainsi que pour gérer les bacs (démontage, lavage, etc.) est estimé à 2 ETP (Équivalent temps plein).

Détail des interventions 2024 pour un parc de 73 245 bacs :

Type d'interventions	Nombre d'interventions
Dotation	2 186
Échange	2 513
Maintenance sur place	483
Retrait	542
Total général	5 724

Soit 7,8 % de taux d'intervention par rapport au nombre de bacs.

6.1.2 ASPECTS FINANCIERS

Sur le secteur Loir et Sarthe, la partie maintenance/distribution des bacs a été facturée par Brangeon Environnement aux 3RD'Anjou pour un montant de 83 337,66 € HT de coût de distribution et 23 043,35 € HT de fourniture de bacs.

Ci-dessous, les bons de commandes émis en 2024 pour des achats de serrures et de couvercles pour les bacs sur le reste du territoire :

	Schäfer	Sulo	Ese
Serrures automatiques		50 pour 1 444,56 € TTC 100 pour 2 178 € TTC	
Couvercles	200 pour bacs jaune 140 l et 30 pour bacs gris 660 l = 4 710 € TTC	150 pour bacs gris 360 l et 100 pour bacs jaune 360 l = 3 453 € TTC	100 pour bacs gris 360 l et 100 pour bacs jaune 360 l = 2 940 € TTC 200 pour bacs jaune 140 l, 100 pour bacs gris 240 l et 50 pour bacs gris 770 l = 3 840 € TTC 400 pour bacs jaunes 240 l = 3 936 € TTC
	4 710 € TTC	7 075,56 € TTC	10 716 € TTC

Soit un total de 22 501,56 € TTC.

La livraison et maintenance des bacs est effectuée en régie et le coût global (2 agents, véhicule, matériel, etc.) est estimée à 97 000 €.

6.1.3 ASPECTS CONTRACTUELS

Pour le secteur Loir et Sarthe, la fourniture et la distribution des bacs est incluse dans le marché de collecte en porte-à-porte. Ce marché qui a débuté au 1^{er} janvier 2022 a été attribué à la société Brangeon Environnement pour une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois 1 an, et arrivera à échéance le 31 décembre 2026, 2027 ou 2028.

Pour les secteurs Loire Layon Aubance et Loire Béconnais, 2 marchés sont en cours avec la société Sulo : un pour les bacs peignes et un pour les bacs pointe diamant. Ils ont été signés en janvier 2021 pour une durée de 4 ans et prendront fin en janvier 2025.

Pour le secteur Lionnais, un marché a été passé avec l'entreprise Schäfer pour la fourniture et la distribution de bacs jaunes et le changement des bacs Ordures Ménagères Résiduels (OMR) pour une durée totale de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2023.

Sur la durée du marché, les opérations majoritaires étaient donc les suivantes :

- Fourniture et conteneurisation pour environ 17 000 habitants (15 000 habitants sur le Lionnais + 2 000 sur La Pouëze) soit environ 6 000 bacs de chaque flux + retrait des bacs ordures ménagères actuels.
- Changement de type de bac pour 2 000 habitants pour les ordures ménagères et les emballages qui passaient de bacs pointe diamant 125 kHz à des bacs préhension peigne 13,56 MHz.

Afin de doter les usagers du secteur Lionnais de bacs jaunes, différents outils ont été mis en œuvre : une plateforme pour que les usagers puissent s'inscrire et choisir la dotation de bacs (information par courrier/flyer).

Des réunions d'information ont été organisées au préalable pour les agents communaux (accueil, technique) et en décembre des permanences en mairies pour répondre aux derniers questionnements des usagers.

Pour la logistique de stockage et de distribution des bacs, une plateforme logistique et un bungalow ont été mis à la disposition de la société Schäfer.

L'opération de retrait des anciens bacs s'est finalisée en février 2024.

Coût global des opérations : 748 811,04 € TTC qui se décomposent de la façon suivante :

- Distribution et retrait des bacs : 166 932,17 € TTC (après déduction des pénalités pour un montant de 46 897,03 €),
- Fourniture des bacs : 576 460,50 € TTC (après déduction des bacs cassés pour un montant de 727,50 € TTC),

Coûts annexes (location site et bungalow...) : 5 418,37 € TTC.

6.2 APPORT VOLONTAIRE

6.2.1 ASPECTS TECHNIQUES

6.2.1.1 PARC DE CONTENEURS

Les 3RD'Anjou possèdent un parc de 783 colonnes d'apport volontaires réparties en 5 flux : ordures ménagères, emballages, papier, multimatériaux (emballages + papiers) et verre :

Flux	Nombre de colonnes
Emballages	60
Multimatériaux (emballages + papiers)	35
Ordures Ménagères	84
Papiers	207
Verre	397
Total général	783

Répartition du parc par secteur et par type de colonnes :

Secteurs	Aérien	Enterrée	Semi-enterrée	Total
LIONNAIS	11	24	63	98
Multimatériaux (EMB + PAP)	2	11	9	22
Ordures Ménagères	1	7	6	14
Verre	8	6	48	62
LOIRE BECONNAIS	38		16	54
Emballages	3		4	7
Ordures Ménagères	1		1	2
Papiers	16		5	21
Verre	18		6	24
LOIRE LAYON AUBANCE	341	153	16	510

Emballages	10	38	5	53
Ordures Ménagères	13	36	6	55
Papiers	145	39	2	186
Verre	173	40	3	216
LOIR ET SARTHE ET HAUTS D'ANJOU	58		63	121
Multimatériaux (EMB + PAP)	13			13
Ordures Ménagères	13			13
Verre	32		63	95
Total général	448	177	158	783

6.2.1.2 ENTRETIEN DU PARC ET LAVAGE

La maintenance préventive et curative (1^{er} niveau) est effectuée en interne via un agent des 3RD'Anjou consacré à 100% à ces missions, notamment les changements de batteries sur les colonnes à contrôle d'accès.

Ces batteries sont pour la plupart rechargeables et sont surveillées quotidiennement par l'intermédiaire de logiciels de suivi fournis par les prestataires.

En 2024, 150 colonnes sont équipées d'un contrôleur d'accès :

Flux	BRANGEON (alphatronics)	ESE (wastevision)	INCITAT	SULO (envicomp)	Total
Emballages		27	5	25	57
Multimatériaux			8	1	9
Ordures Ménagères	15	25	15	29	84
Total général	15	52	28	55	150

Le lavage des colonnes est effectué, dans le cadre du marché de collecte, à la fréquence suivante :

Type de conteneurs	Flux	Fréquence prévisionnelle
Aériens, semi-enterrés, enterrés	Ordures ménagères	Semestrielle
Aériens, semi-enterrés, enterrés	Emballages ou Multi	Annuelle
Aériens, semi-enterrés, enterrés	Papiers	Triennale
Aériens, semi-enterrés, enterrés	Verre	Bisannuelle

3 sessions de lavage ont eu lieu en 2024 :

- Juin 2024 : totalité des colonnes ordures ménagères du territoire + colonnes emballages des secteurs Loire Layon Aubance et Loire-Béconnais,
- Septembre 2024 : totalité des bacs gros volumes ordures ménagères et multimatériaux du secteur Loir et Sarthe,
- Novembre 2024 : totalité des colonnes ordures ménagères du territoire (2^{ème} lavage) + colonnes multimatériaux du secteur Lionnais.

Une proposition d'harmonisation des procédures de gestion des dépôts sauvages a été proposée à toutes les communes.

Les prérequis sont les suivants :

- 1- Avoir pris l'arrêté pour valider le règlement de service des déchets des 3RD'Anjou de décembre 2022.

- 2- Prendre une délibération actant les coûts d'intervention des services de la commune pour gérer ces dépôts sauvages

La procédure à suivre est la suivante :

- 1- Etablir un rapport de constatation d'infraction sur un même modèle pour chaque dépôt,
- 2- Informer l'auteur si connu / Lettre avec accusé de réception de « mise en demeure » / copie aux 3RD'Anjou,
- 3- Emission d'un titre après les 10 jours,
- 4- Dépôt de plainte si non-paiement du titre sous 40 jours / Modèle de procès-verbal.

6.2.1.3 INSTALLATION DE NOUVEAUX POINTS

En 2024, de nombreux points d'apport volontaire ont été modifiés, créés ou supprimés sur le territoire :

- Mise en place de 2 bacs gros volume pour les ordures ménagères et multimatériaux à l'entrée du Parc Résidentiel de Loisirs de Chambellay le 02/01, en remplacement des bacs ordures ménagères collectés en porte-à-porte,
- Mise en place de 3 colonnes aériennes verre à la déchèterie de Thouarcé les 06/02 et 05/09 en remplacement d'une benne ouverte à quai,
- Mise en place d'une colonne semi-enterrée à verre à l'entrée du camping municipal du Lion d'Angers le 20/02, après travaux,
- Retrait de 22 colonnes aériennes (17 emballages, 2 papiers, 3 verre) sur le secteur Lionnais et de 2 colonnes aériennes papiers de La Pouëze courant janvier, suite à la dotation en bacs jaunes,
- Condamnation de 60 colonnes semi-enterrées (40 emballages, 15 papiers, 5 verre) et d'une colonne enterrée papiers sur le secteur Lionnais en février et mars,
- Changement de flux et mise en place d'un contrôleur d'accès sur 11 colonnes semi-enterrées (6 multimatériaux et 5 ordures ménagères) du secteur Lionnais le 28/03, suite à la dotation en bacs jaunes,
- Mise en place de 2 colonnes aériennes à contrôle d'accès (ordures ménagères et emballages) pour le nouveau lotissement la Joliette à Brissac le 29/03,
- Mise en place de 2 colonnes aériennes verre et papiers dans la partie basse du nouveau lotissement les Ligerais de Chalonnais le 12/04,
- Déplacement de 4 colonnes enterrées (4 flux) et mise en place d'une deuxième colonne enterrée à verre sur le parking du stade de Saint Melaine sur Aubance le 30/04, après travaux,
- Mise en place d'un bac gros volume ordures ménagères, sur le parking du stade de Bécon les Granits le 07/06, pour le délestage,
- Mise en place d'une colonne aérienne multimatériaux à contrôle d'accès à la Résidence les Sources au Lion d'Angers le 12/06, en complément de la colonne ordures ménagères,
- Mise en service de 2 colonnes enterrées verre et papiers à l'entrée du nouveau lotissement la Naubert à Juigné sur Loire le 11/07,
- Conversion de 16 colonnes semi-enterrées vers un flux verre sur le secteur Lionnais en août et septembre, suite à leur réaffectation avec la dotation en bacs jaunes,
- Retrait de 4 colonnes aériennes rue Larevelière Lepeaux (4 flux) à Thouarcé le 25/07, dont 2 déplacées rue Léard (ordures ménagères et emballages) le 25/09, pour vente du terrain par la commune,
- Changement de flux et mise en place d'un contrôleur d'accès sur 6 colonnes semi-enterrées (4 emballages et 2 ordures ménagères) du secteur Béconnais et 2 colonnes

semi-enterrées multimatériaux de La Pouëze les 02 et 03/10, dans le cadre de la redevance incitative sur les emballages,

- Retrait d'une colonne aérienne emballages rue de Launay au Louroux-Béconnais le 16/10,
- Retrait de 7 bacs gros volume multimatériaux sur les 4 déchèteries du secteur Loir et Sarthe le 28/10, dans le cadre de la redevance incitative sur les emballages,
- Condamnation d'une colonne semi-enterrée emballages à la Résidence Autonomie les Grillons au Louroux-Béconnais le 20/11 pour harmonisation avec les bacs ordures ménagères,
- Mise en place d'une colonne aérienne à verre sur le parking du Super U de Grez-Neuville le 02/12.

Les modifications apportées sur les implantations de points d'apport volontaire font l'objet d'une communication adaptée au contexte : courrier personnalisé, affiche, stop trottoir... Chaque déplacement nécessite d'accompagner spécifiquement les utilisateurs concernés.

6.2.2 ASPECTS FINANCIERS

En 2024, 3 bons de commande ont été émis :

- ESE - 2 colonnes enterrées pour la Croix Clet à Saint Georges sur Loire (OMr et emballages) et 2 cuves acier pour colonnes enterrées pour Juigné (verre et papiers) : 29 645,44 € HT
- ESE - 4 colonnes enterrées pour la Naubert à Juigné (4 flux) : 31 467,80 € HT
- SULO - 9 colonnes aériennes (5 emballages et 4 OMr) : 19 591 € HT

Soit, un total de 80 704,24 € HT pour l'ensemble de ces commandes.

La délibération n°2024-57 du 28 septembre 2024 fixe les conditions de financement de la mise en place de ces colonnes par les collectivités.

Les 3RD'Anjou assurent la maîtrise d'ouvrage de tous les équipements mais ne prennent en charge financièrement que la valeur de colonnes aériennes. La différence entre les coûts actualisés de fournitures des équipements souhaités (génie civil - fourniture - pose - aménagement spécifique, etc.) par la commune et le coût de colonnes aériennes est facturée aux demandeurs.

Ces colonnes sont munies d'un système informatique d'accès pour les ordures ménagères et pour les emballages/multimatériaux afin de contrôler les apports et de permettre la facturation du service par la redevance incitative.

Des conventions sont passées avec les communes lotisseurs, bailleurs, utilisateurs de ces colonnes pour le remboursement des frais spécifiques des colonnes enterrées et semi-enterrées.

La partie fourniture de pièces de maintenance pour les PAV s'élève à 14 448,46 € TTC pour 2024.

Les coûts de lavage en prestations externes pour l'année 2024 ont représenté un montant de 33 752,93 € TTC.

6.2.3 ASPECTS CONTRACTUELS

4 marchés sont en cours pour la fourniture des colonnes d'apport volontaire sur les 3RD'Anjou :

- Fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées : marché signé en janvier 2021 pour une durée de 4 ans avec l'entreprise ESE, basée à Crissey (échéance au 04/01/2025).
- Fourniture de colonnes aériennes : marché signé en janvier 2021 pour une durée de 4 ans avec l'entreprise SULO, basée à St Jean sur Vilaine (échéance au 11/01/2025).

Un nouvel appel d'offres a donc été lancé courant 2024 pour une durée de 4 ans. Les marchés ont été attribués, à compter du 10/06/2024 :

- à l'entreprise SULO, basée à Colombes (92), pour la fourniture de conteneurs aériens (lot 1) et la maintenance (lot 4)
- et à l'entreprise ASTECH, basée à Ensisheim (68), pour la fourniture de conteneurs semi-enterrés (lot 3) et de conteneurs enterrées (lot 4).

7 COLLECTE

7.1 COLLECTE DU VERRE

7.1.1 ASPECTS TECHNIQUES

La collecte du verre est effectuée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

Deux prestataires sont présents sur le territoire :

- Brangeon Environnement pour l'ex-SICTOM Loir et Sarthe,
- Brangeon Transports et Logistique pour le reste du territoire (depuis le 01/01/2024).

Répartition des tonnages verre collectés en apport volontaire en 2024 :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	1 806,00	46,7
LIONNAIS	723,18	43,2
LOIRE LAYON AUBANCE (EST)	1 897,82	54,3
LOIRE BECONNAIS + LLA (OUEST)	1 501,985	48,6
Total général	5 928,985	48,9

Il faut rajouter à ce tonnage 120,88 tonnes collectés par une benne à verre située à la déchèterie de Thouarcé, soit 49,9 kg/habitant au total.

7.1.2 ASPECTS FINANCIERS

Coûts de la collecte du verre en apport volontaire par secteur :

Secteur	Coût TTC	€/tonne
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	79 149,46 €	43,83
SECTEUR SUD + LIONNAIS	104 227,41 €	25,28
Total général	183 376,87 €	30,93

7.1.3 ASPECTS CONTRACTUELS

Les marchés de collecte sont spécifiques à chaque syndicat historique :

- **Pour l'ex-SICTOM Loir et Sarthe**, le marché de collecte a été attribué depuis le 1^{er} janvier 2022 à l'entreprise Brangeon Environnement pour 5 ans, renouvelable 2 fois 1 an, et arrivera à échéance le 31 décembre 2026, 2027 ou 2028.
- **Pour le reste du territoire**, le marché de collecte en apport volontaire a été attribué depuis le 1^{er} janvier 2024 à l'entreprise Brangeon Transports et Logistique pour 5 ans, non renouvelable, et arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

7.2 COLLECTE DES PAPIERS

7.2.1 ASPECTS TECHNIQUES

La collecte du papier est effectuée selon 2 modes de collecte différents sur le territoire :

- Pour la partie de l'ex-SICTOM Loir et Sarthe et le secteur Lionnais depuis le 01/01/2024, le papier est collecté avec les emballages pour former un flux multimatériaux. Une fois arrivé au centre de tri, le papier est séparé des autres emballages puis envoyé en usine de recyclage.
- Pour la partie Sud du territoire, le papier est collecté en points d'apport volontaire. L'entreprise d'insertion Alise située à La Pommeraye (Mauges sur Loire) effectue un affinage des papiers pour le secteur Loire Béconnais et le secteur Loire Layon Aubance.

Répartition des tonnages papier collectés en apport volontaire en 2024 :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	-	-
LIONNAIS	-	-
LOIRE LAYON AUBANCE (EST)	473,685	13,6
LOIRE BECONNAIS + LLA (OUEST)	380,535	12,3
Total général	854,22	13,0 *

** hors secteur Nord collecté en multimatériaux*

7.2.2 ASPECTS FINANCIERS

Coûts de la collecte du papier en apport volontaire par secteur :

Secteur	Coût TTC	€/tonne
SECTEUR SUD	24 918,17 €	29,17
Total général	24 918,17 €	29,17

7.2.3 ASPECTS CONTRACTUELS

Le marché de collecte en apport volontaire a été attribué depuis le 1^{er} janvier 2024 à l'entreprise Brangeon Transports et Logistique pour 5 ans, non renouvelable, et arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

7.3 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES EMBALLAGES

7.3.1 ASPECTS TECHNIQUES

La collecte des ordures ménagères et des emballages/multimatériaux est faite en grande majorité en porte-à-porte en benne à préhension latérale.

La collecte en porte-à-porte est définie comme le mode de collecte à appliquer par défaut : délibération n°2024-63 du 7 décembre 2024.

Sur le secteur Lionnais, la collecte des emballages et des papiers est passée en flux multimatériaux à partir du 1^{er} janvier 2024.

7.3.1.1 COLLECTE EN PORTE À PORTE

La collecte des ordures ménagères et des emballages en porte à porte est assez similaire sur l'ensemble du territoire avec quelques spécificités reprises dans le tableau ci-dessous :

	LOIR ET SARTHE ET HAUTS D'ANJOU	LIONNAIS	LOIRE LAYON AUBANCE	LOIRE BECONNAIS
<i>Prestataire</i>	Brangeon Environnement	Brangeon Environnement	Brangeon Environnement	Brangeon Environnement
<i>Fréquence</i>	Collecte quinzaine pour les 2 flux avec une collecte hebdomadaires pour les gros producteurs	Collecte quinzaine pour les 2 flux avec une collecte hebdomadaires pour les gros producteurs	Collecte quinzaine pour les 2 flux avec une collecte hebdomadaires pour les gros producteurs	Collecte quinzaine pour les 2 flux avec une collecte hebdomadaires pour les gros producteurs
<i>Type de collecte majoritaire</i>	Latérale	Latérale	Latérale	Latérale
<i>Préhension des bacs</i>	Peigne	Peigne	Pointe Diamant sur Loire Layon et Peigne sur les autres communes	Pointe Diamant
<i>Flux bac jaune</i>	Multimatériaux	Multimatériaux	Emballages	Emballages

Tonnages collectés par les prestataires **en porte-à-porte** en 2024 :

1- Ordures ménagères :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	4 191,22	108,3
LIONNAIS*	1 507,26	90,0
LOIRE LAYON AUBANCE (EST)	3 490,56	99,9
LOIRE BECONNAIS + LLA (OUEST)	2 848,36	92,2
Total général	12 037,40	99,3

* hors centre-ville en points d'apports volontaire

2- Multimatériaux (emballages + papiers) :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	2 079,94	53,7
LIONNAIS*	625,70	37,4
Total général	2 705,64	48,8

* hors centre-ville en points d'apports volontaire

3- Emballages :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIRE LAYON AUBANCE (EST)	1 195,88	34,2
LOIRE BÉCONNAIS + LLA (OUEST)	971,86	31,5
Total général	2 167,74	32,9

7.3.1.2 COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Certains territoires ont souhaité développer des points d'apports en complément de la collecte en porte à porte pour absorber les surplus de déchets des usagers. D'autres territoires ont développé cette solution pour les centres-villes (ex : Le Lion d'Angers), les collectifs, les nouveaux lotissements ou autres pour des contraintes de place, de choix de ne plus avoir de camion dans le lotissement, ou encore pour supprimer la gestion d'un local poubelle souvent coûteux et chronophage. Voici une synthèse des systèmes en place :

	LOIR ET SARTHE ET HAUTS D'ANJOU	LIONNAIS	LOIRE LAYON AUBANCE	LOIRE BÉCONNAIS
<i>Prestataire</i>	Brangeon Environnement	Brangeon Transports et Logistique		
<i>Flux collecté en AV</i>	OM et Multimatériaux	OM et Multimatériaux	OM et Emballages	OM et Emballages
<i>Contrôle d'accès</i>	OM Oui Multimatériaux Non	OM Oui Multimatériaux Non	OM Oui Emballages Oui	OM Oui Emballages Oui
<i>Matériel</i>	Bacs gros volume	Colonnes d'apport volontaire (aériennes, semi-enterrées, enterrées)		

Sur l'ex-SICTOM Loir et Sarthe, la collecte en apport volontaire pour les ordures ménagères et le multimatériaux se fait via des bacs gros volume collectés dans les circuits de collecte porte-à-porte. De ce fait, il n'est pas possible d'identifier les tonnages collectés spécifiquement en apport volontaire.

Tonnages collectés par les prestataires **en apport volontaire** en 2024 :

1- Ordures ménagères :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	-	-
LIONNAIS	71,36	4,3
LOIRE LAYON AUBANCE (EST)	67,02	1,9
LOIRE BÉCONNAIS + LLA (OUEST)	153,60	5,0
Total général*	291,98	2,4*

* hors secteur ex-SICTOM Loir et Sarthe collecté en porte-à-porte

2- Multimatériaux (emballages + papiers) :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	-	-
LIONNAIS	272,025	16,3
Total général*	272,025	4,9*

* hors secteur ex-SICTOM Loir et Sarthe collecté en porte-à-porte

3- Emballages :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIRE LAYON AUBANCE (EST)	18,49	0,5
LOIRE BÉCONNAIS + LLA (OUEST)	82,145	2,7
Total général*	100,635	1,5*

* hors secteur ex-SICTOM Loir et Sarthe collecté en porte-à-porte

7.3.1.3 SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS (PORTE À PORTE ET APPORT VOLONTAIRE)

1- Ordures ménagères :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	4 191,22	108,3
LIONNAIS	1 578,62	94,3
LOIRE LAYON AUBANCE (EST)	3 557,58	101,8
LOIRE BÉCONNAIS + LLA (OUEST)	3 001,96	97,2
Total général	12 329,38	101,7

2- Multimatériaux (emballages + papiers) :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	2 079,94	53,7
LIONNAIS	897,73	53,6
Total général	2 977,67	53,7

3- Emballages :

Secteur	Tonnage 2024	Ratio kg/hab.
LOIRE LAYON AUBANCE (EST)	1 214,37	34,8
LOIRE BÉCONNAIS + LLA (OUEST)	1 054,01	34,1
Total général	2 268,38	34,5

7.3.2 ASPECTS FINANCIERS

7.3.2.1 COLLECTE EN PORTE À PORTE

Coûts de la collecte **en porte à porte** par secteur :

1- Ordures ménagères :

Secteur	Coût TTC	€/tonne	€/habitant
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	522 115,13 €	124,57	13,5
LIONNAIS	169 223,55 €	112,27	10,1
SECTEUR SUD	724 953,88 €	114,37	11,0
Total général	1 416 292,56 €	117,66	11,7

2- Multimatériaux (emballages + papiers) :

Secteur	Coût TTC	€/tonne	€/habitant
LOIR ET SARTHE + HAUTS D'ANJOU	475 358,33 €	228,54	12,3
LIONNAIS	233 640,62 €	373,41	13,9
Total général	708 998,95 €	262,04	12,8

3- Emballages :

Secteur	Coût TTC	€/tonne	€/habitant
Total général - SECTEUR SUD	1 007 857,98 €	464,93	15,3

7.3.2.2 COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Coûts de la collecte **en apport volontaire** par secteur :

1- Ordures ménagères :

Secteur	Coût TTC	€/tonne
SECTEUR SUD + LIONNAIS	29 432,29 €	100,77

2- Emballages/Multimatériaux :

Secteur	Coût TTC	€/tonne
SECTEUR SUD + LIONNAIS	59 073,43 €	158,52

7.3.3 ASPECTS CONTRACTUELS

7.3.3.1 COLLECTE EN PORTE À PORTE

Les marchés de collecte sont spécifiques à chaque secteur :

- **Pour l'ex-SICTOM Loir et Sarthe**, le marché de collecte a été attribué depuis le 1^{er} janvier 2022 à l'entreprise Brangeon Environnement pour 5 ans, renouvelable 2 fois 1 an, et arrivera à échéance le 31 décembre 2026, 2027 ou 2028.
- **Pour le secteur Sud (Loire Layon Aubance et Loire Béconnais)**, le marché de collecte en porte-à-porte (lot 1) a été attribué depuis le 1^{er} janvier 2024 à l'entreprise Brangeon Environnement pour 6 ans, renouvelable 2 fois 1 an, et arrivera à échéance le 31 décembre 2029, 2030 ou 2031.
- **Pour le secteur Lionnais**, le marché de collecte en porte-à-porte (lot 2) a été attribué depuis le 1^{er} janvier 2024 à l'entreprise Brangeon Environnement pour 5 ans, non renouvelable, et arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

7.3.3.2 COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le marché de collecte en apport volontaire a été attribué depuis le 1^{er} janvier 2024 à l'entreprise Brangeon Transports et Logistique pour 5 ans, non renouvelable, et arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

8 TRANSFERT DES DÉCHETS, TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, TRI ET RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES ET DE PAPIERS

Événements marquants 2024 :

- **Arrêt des prestations de transfert des ordures ménagères et déchets recyclables depuis les territoires historiques** - Doué-la-Fontaine, Segré, Le Louroux Béconnais, Montjean-sur-Loire.
- **Gestion en prestation à compter du 1^{er} octobre 2024 du quai de transfert des ordures ménagères et du bâtiment de transfert des emballages et papiers situés à Tiercé**
- **Ordures ménagères orientés en totalité vers l'UVE de Lasse** - l'ISDND du Louroux Béconnais ne réceptionne plus d'ordures ménagères
- **ISDI Durtal : abrogation de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter**
- **Nouveaux contrats de reprise des matériaux recyclables** au 1 janvier 2024
- **3RD'Anjou est lauréat des appels à projets CITEO « hors foyer » et « collecte »**

8.1 TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, deux quais de transfert sont utilisés :

- Tiercé, exploité en régie de janvier à septembre, et en prestation (Brangeon Environnement) d'octobre à décembre. Le quai de transfert est gravitaire.
- Saint-Barthélemy d'Anjou, sur le site de Biopole, dans le cadre d'une convention avec Angers Loire Métropole. Les ordures ménagères sont déposées au sol dans un bâtiment, puis rechargées.

Les tonnages acheminés vers le quai de transfert de Tiercé correspondent aux ordures ménagères collectées en porte-à-porte sur les secteurs Loir et Sarthe ainsi que le Lionnais. Par ailleurs, une convention lie le syndicat 3RD'Anjou à Angers Loire Métropole, autorisant le dépôt de 2 450 tonnes par an d'ordures ménagères issues de trois communes d'ALM sur ce même quai. En 2024, 2 402,9 tonnes ont ainsi été livrées par Angers Loire Métropole.

Les ordures ménagères dirigées vers le site de Biopole proviennent quant à elles des tonnages collectés :

- En apport volontaire sur le secteur Lionnais,
- En porte-à-porte sur les secteurs Loire Béconnais et Loire Layon Aubance.

Le transport des ordures ménagères en semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) vers l'unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre à Lasse (49) a été assuré sous la maîtrise d'ouvrage du SIVERT par la société Performance Environnement.

SITES DE TRANSFERT	Nb rotations	Quantité (t) réceptionnées UVE	Qté moy par rotation (t)	MONTANT € TTC Transport	€ TTC/ t Transport	€ TTC/ hab Transport
TIERCÉ – 3RD'Anjou	244	5 682,72 t	23,44 t	67 254,28 €	11,83 € / t	1,21 €
TIERCE - ALM	100	2 382,12 t		28 192,09 €		
SAINT-BARTHELEMY	255	6 489,88 t	25,45 t	70 674,78 €	10,89 € / t	1,07 €
Total général	599	14 554,72 t	24,30 t	166 121,15 €	11,41 € / t	1,14 €

À noter : Les coûts indiqués correspondent uniquement au transport

- Le **coût d'exploitation du quai de transfert de Tiercé est de 11,18 € TTC / t**
- Le **coût de transfert des ordures ménagères à Saint-Barthélemy (convention avec ALM) est de 13,72 € TTC**

8.2 TRANSFERT- TRANSPORT DES EMBALLAGES RECYCLABLES / MULTIMATÉRIAUX

Un bâtiment de transfert est utilisé :

- Tiercé, exploité en régie de janvier à septembre, et en prestation (Brangeon Environnement) d'octobre à décembre. Les emballages et les papiers sont déposés au sol et rechargés dans une semi-remorque FMA.



a) Déchets recyclables

Le transport des déchets recyclables en semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) vers le centre Anjou Trivalor à Saint-Barthélemy d'Anjou (49) a été assuré sous la maîtrise d'ouvrage des 3RD'Anjou par la société Sema-E depuis Tiercé.

SITES DE TRANSFERT	FLUX	Nb rotations	Quantité (t)	Qté moy par rotation (t)	MONTANT € TTC	€ TTC/ t	€ TTC/ hab
TIERCÉ	Multi*	306	2 701,84 t	8,83 t	45 661,48 €	16,90 €	0,82 € TTC €
Total général		306	2 701,84 t	8,83 t	45 661,48 €	16,90 €	0,82 €

Multi* : emballages + papiers / secteur Lionnais et Anjou Loir et Sarthe – 55 447 hab

À noter :

- Les coûts indiqués correspondent uniquement au transport
- Les déchets transférés sont issus de la partie Nord du territoire, collectés en porte à porte.
- Les déchets issus de la partie Sud du territoire sont déchargés directement au centre de tri Anjou Trivalor, ainsi que les déchets multimatériaux collectées en apport volontaire (Lionnais).
- Le coût du transfert des multimatériaux est de transfert est de **48,21 € TTC / t**

b) Transfert du verre

Le verre collecté dans des conteneurs d'apport volontaire est regroupé sur deux plates-formes

- Le Louroux-Béconnais
- Tiercé.

Puis rechargé afin d'être expédié dans cinq centres de production de calcin. Le poids moyen d'un camion expédié est de 28,4 tonnes. Le coût de transport est à la charge du repreneur (OI Manufacturing).

Ces deux plates-formes appartiennent au syndicat 3RD'Anjou et sont exploitées en régie. Deux agents interviennent sur le site du Louroux-Béconnais pour assurer le chargement des camions de verre à l'aide d'un chariot télescopique.

SITES DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TONNAGE RECEPTION FILIERE	NOMBRE CAMION
LE LOUROUX-BÉCONNAIS	3RD'ANJOU	2 262,200 t	79
TIERCÉ	3RD'ANJOU	3 704,100 t	131
SEGRE déstockage 2023	SUEZ	17,640 t	1
Total général		5 983,940 t	211

- Le coût du transfert du verre est de transfert est de **8,24 € TTC / t**

c) Transfert des papiers

Le papier collecté dans des conteneurs d'apport volontaire est transféré et affiné chez ALISE Recyclage (Mauges-sur-Loire), puis rechargé afin d'être expédié vers la papeterie Norske (88190 Golbey). Le poids moyen d'un camion expédié est de 22,6 tonnes. Le coût de transport est à la charge du repreneur (Norske).

SITES DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TONNAGE EXPEDIE	NOMBRE CAMION
MAUGES-SUR-LOIRE	ALISE RECYCLAGE	746,350 t	33
DOUÉ-LA-FONTAINE (déstockage 2023)	SEMAE	21,450 t	1
Total général		767,800 t	34

9 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

9.1 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES – CENTRE DE TRI

9.1.1 TRI DES PAPIERS

Les papiers ont été triés chez Alise Recyclage à La Pommeraye. Ils sont issus d'une collecte en point d'apport volontaire (conteneurs) sur les secteurs du Loire Layon Aubance (LLA) et Loire Béconnais (LB), pour une population de 65 821 hab.

MATÉRIAUX	PRESTATAIRE	Coût € HT	Coût € TTC	TONNAGE TRIÉ	TONNAGE EXPÉDIÉ NORSKE	TONNAGE CARTON REVIPAC	TONNAGE REFUS
Papiers	Alise	45 51402 €	48 017,29 €	862,92 t	746,350 t t	41,210 t	34,01 t
Total général		45 514,02 €	48 017,29 €	862,92 t	746,350 t	41,210 t	34,01 t

Soit coût moyen de tri des papiers 2024 :

MATÉRIAUX	Coût € HT / t année 2024	Coût € TTC / t année 2024	Soit € TTC / hab
Papiers	39,22 € / t	41,38 € / t	0,56 € / hab
Refus de tri (transport / traitement)	308,50 € / t	325,47 € / t	0,17 € / hab
Total général	52,74 € HT / t	55,68 € TTC / t	0,73 € / hab

Les papiers collectés en mélange avec les emballages sur le secteur Loir et Sarthe sont triés chez Anjou Trivalor (voir ci-après).

Les refus de tri sont traités dans la filière d'Alise Recyclage, à savoir l'ISDND située sur la commune déléguée de La Poitevinière, exploité par Brangeon Recyclage.

9.1.2 TRI DES EMBALLAGES ET MULTIMATÉRIAUX

Les déchets recyclables secs, à savoir les emballages, ainsi que les papiers collectés avec les emballages nommés multimatériaux sont triés à Saint-Barthélemy-d'Anjou (49) dans le centre de tri Anjou Trivalor. Ce centre de tri est exploité par la société Polyvalor (Groupe Derichebourg). Il est la propriété de la société publique locale (SPL) « centre de tri Biopôle » dont est actionnaire le SIVERT et ALM. Le syndicat 3RD'Anjou a délégué la compétence traitement au SIVERT.

Le centre de tri Anjou Trivalor a été mis en service en octobre 2021. Il a été construit dans le cadre d'un marché global de performance. Le centre de tri a été réceptionné en février 2023.

SPL Anjoutrivalor a pour objet principal d'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs ménagers, commun aux actionnaires

30 957 tonnes ont été réceptionnées sur le site dont 10 028 t d'emballages et 20 929 t de multimatériaux. Les refus de tri ont progressé de 11 % passant à 7 143 t en 2024

MATÉRIAUX	PROVENANCE	TONNAGE TRIÉ	Coût € HT	Coût € TTC
Emballages	Transfert Le Louroux Béconnais (Loire Béconnais) – déstockage 2023	7,02 t	1 600,63 €	1 688,66 €
Emballages	Transfert Montjean (Loire Layon) – déstockage 2023	21,46 t	4 893,09 €	5 162,22 €
Emballages	Transfert Doué (Coteaux du Layon Loire Aubance) – déstockage 2023	16,34 t	3 715,68 €	3 930,60 €
Emballages	Transfert Segré (Lionnais) – déstockage 2023	9,82 t	2 239,06 €	2 362,20 €
Emballages	Apport direct collecte porte à porte secteur Loire Layon Aubance et Loire Béconnais	2 167,74 t	527 891,92 €	556 925,98 €
Emballages	Apport direct collecte apport volontaire secteur Loire Layon Aubance et Loire Béconnais	100,04 t	24 389,35 €	25 730,76 €
Sous-total		2 322,42 t t	564 739,74 €	595 800,43 €
Multimatériaux	Transfert Tiercé (Anjou Loir et Sarthe Lionnais)	2 701,84 t	603 684,24 €	636 886,87 €
Multimatériaux	Apport direct collecte apport volontaire secteur Lionnais	272,62 t	60 535,00 €	63 864,42 €
Sous-total		2 974,46 t	664 219,24 €	700 751,29 €
Total général		5 296,88 t	1 228 958,98 €	1 296 551,72 €

MATÉRIAUX	Coût € HT / t année 2024	Coût € TTC / t année 2024
Emballages	243,17 € / t	256,54 € / t
Multimatériaux	223,30 € / t	235,58 € / t
Total général	232,01 € HT / t	244,78 € TTC / t

9.1.3 GESTION DES REFUS DE TRI

Les refus de tri issus du centre de tri Anjou Trivalor sont orientés vers l'unité de valorisation énergétique « Salamandre » située à Lasse (49). Cette unité propriété du Sivert est exploitée par Saved (Groupe Véolia).

Coût de transport du centre de tri :

PROVENANCE	QUANTITÉ RÉCEPTIONNÉE UVE	NOMBRE DE CAMION	Coût € HT	Coût € TTC
Anjou Trivalor	1 436,36 t	86	15 799,28 €	17 379,20 €
Total général	1 436,36 t	86	15 799,28 €	17 379,20 €

Les taux de refus ont à nouveau augmenté entre 2023 et 2024.

2022 : multi ; 14,14 % – emballages : 22,41% soit 9,25 kg/hab

2023 : multi ; 20,34 % – emballages : 23,43 %, soit 10 kg/hab

2024 : multi ; 23,03 % – emballages : 27,34 % soit 11,85 kg/hab.

Coût global transport et traitement des refus de tri par tonne :

PRESTATION	Coût moyen € HT / t en 2024	Coût moyen € TTC / t en 2024	€ TTC / hab
Transport des refus de tri – SIVERT de l'Anjou	12,84 € / t	14,12 € / t	0,14 € / hab
Traitement des refus de tri – UVE Salamandre	78,93 € / t	86,83 € / t	10,69 € / hab
Total général	91,77 € / t	100,95 € / t	10,83 € / hab

9.1.4 RECYCLAGE DES MATIÈRES

MATÉRIAUX	REPRENEUR	TONNAGE EXPÉDIÉ	TONNAGE CONFORME*	Kg/hab	Recette € HT	Nbre camion	Durée / fin contrat
Verre	OI Manufacturing	5 967,99 t	5 983,94 t	49,34 kg	148 493,73 €	211	6 ans / 31-déc-2029
Papiers	Norske	1 126,720 t	1 122,300 t	9,26 kg	128 198,50 €	48	4 ans 8 mois / 31-août-2026
Gros de magasin	Suez & Paprec	259,420 t t	243,720 t	2,01 kg	23 352,62 €	12	3 ans / 31-déc-2026
Aluminium rigides	Regeal Affimet	60,496 t	60,488 t	0,50 kg	37 464,04 €	4	6 ans / 31-déc-2029
Aluminium souples	Pyral	15,440 t	15,040 t	0,12 kg	2 391,17 €	4	6 ans / 31-déc-2029
Acier	Arcelor Mittal	382,181 t	382,460 t	3,15 kg	75 578,07 €	15	6 ans / 31-déc-2029
Cartons	Revipac	1 766,890 t	1 742,250 t	14,41 kg	168 050,02 €	69	6 ans / 31-déc-2029
Cartonnettes 5.02	Revipac	924,020 t	917,730 t	7,57 kg	61 740,54 €	35	6 ans / 31-déc-2029
ELA (briques)	Revipac	171,176 t	171,176 t	1,36 kg	2 225,29 €	8	6 ans / 31-déc-2029
PET Clair	Valorplast	266,260 t	266,260 t	2,20 kg	79 982,62 €	14	6 ans / 31-déc-2029
PEHD PP	Valorplast	241,540 t	241,540 t	1,99 kg	9 401,40 €	14	6 ans / 31-déc-2029
Films PE PP	Citéo	262,700 t	263,100 t	2,17 kg	0,00 €	13	Idem contrat Citéo
Flux Dév	Citéo	268,117 t	268,897 t	2,22 kg	0,00 €	15	Idem contrat Citéo
Total général		11 712,950 t	11 678,902 t	96,31 kg	736 878,00 €	462	

À noter en 2024 :

- Prise d'effet de nouveaux contrats de reprise avec OI-Manufacturing, Regeal Affimet, Pyral, Arcelor Mittal, Revipac, Valorplast, Suez
- Avenant n°2 de reprise des papiers avec Norske actant une augmentation du prix de reprise des papiers de 98 €/t à 115 €/t à compter d'avril 2023 jusqu'au 31 août 2026
- Contrat tripartite de reprise des papiers « gros de magasin » Suez-3RD'Anjou- Sivert
- Renouvellement d'une convention annuelle avec l'Alliance pour le Recyclage de Capsules en Aluminium (ARCA)
- La recette de vente **des matériaux recyclable représente 6,08 € / habitant.**

En avril 2024, CITEO a lancé un appel à projets pour améliorer les performances et les taux de captation des centres de tri. Dans ce contexte, la SPL et le Titulaire se sont rapprochés pour présenter une candidature et des travaux structurants pour améliorer les taux de captation. Le 19 décembre 2024, CITEO a retenu la candidature du centre de tri Biopole pour la réalisation de travaux permettant l'amélioration des taux de captation.

Ces travaux se répartissent en 2 parties :

- Amélioration de la captation du flux développement souple, pour lequel la chaîne de tri avait été initialement conçue pour trier du PET. L'évolution des consignes de CITEO avec l'ajout des films PP, indépendantes de l'exploitation par le Titulaire, génère une forte augmentation du flux à trier
- Amélioration de la captation des EMR, JRM, ELA, aluminium, plastiques en flux développement rigide et PE-PP.

La réalisation des travaux est prévue en février 2026. Ils seront intégralement financés par l'exploitant, la SPL prenant à sa charge les surcoûts de tri sur un site extérieur pendant les 2 semaines de travaux.

9.1.5 ÉCO-ORGANISME EMBALLAGES ET PAPIERS

Le syndicat 3RD'Anjou a contractualisé avec l'entreprise à mission CITEO, et perçoit des soutiens financiers et techniques pour la collecte et le tri des emballages ménagers et des papiers.

CITEO est l'acteur français de la REP, Responsabilité Élargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers : inscrit dans le code de l'environnement, il signifie que le producteur ou distributeur est responsable, et finance, l'élimination des déchets provenant de leurs produits. Sans but lucratif, CITEO est donc financée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers, grâce à leur réduction, réemploi et recyclage.

Le contrat passé avec CITEO s'est poursuivi d'un an en 2024 par avenant, et fait suite à une précédente prolongation d'un an.

9.1.5.1 SOUTIENS AU TITRE DES EMBALLAGES

Barème F	Année 2024
<i>Périmètre de population</i>	120 722 hab
Acomptes au titre de l'année 2024 (1)	1 962 500,00 €
Solde soutiens année 2024 – estimation (2)	41 081,68 €
Total soutiens financiers (1) +(2)	2 004 301,68 €
Soit par habitant	16,60 € / hab

9.1.5.2 SOUTIENS AU TITRE DES PAPIERS

Les soutiens perçus en 2024 concernent les tonnages expédiés en 2023

Contrat Papiers CITEO	Soutiens perçus en 2024
<i>Périmètre de population</i>	120 521 hab
<i>Tonnages déclarés année 2023</i>	2 091,655 t
<i>Soit</i>	17,33 kg / hab
<i>Taux d'acquiescement *</i>	77,80 %
<i>Tonnages soutenus</i>	1 540,040 t
<i>Soit</i>	12,76 kg / hab
Soutiens au recyclage (1)	129 139,38 €
Majoration à la performance (2)	0,00 € à 34 000,00 €
Soit soutien financier par habitant	1,07 € / hab à 1,35 € / hab

*Le taux d'acquiescement est le ratio entre les tonnages contribuant et financièrement acquittés au(x) titulaire(s) de l'agrément, en l'occurrence CITEO, d'une part et les tonnages assujettis à la filière REP des papiers graphiques d'autre part.

La majoration à la performance versée en 2024 concerne les tonnages déclarés en 2023. Les montants indiqués sont indicatifs car non déterminés par l'Eco-Organisme.

À noter en 2023 : 20,15 tonnes de papiers ont été soutenues par Citéo dans le cadre des conventions établies avec les écoles, qui assurent la collecte et perçoivent les recettes générées.

9.1.5.3 APPELS À PROJETS CITÉO

Le syndicat 3RD'Anjou est lauréat de deux appels à projets auprès de l'éco-organismes CITÉO.
Appel à projets « collecte pour le recyclage de déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - Les projets retenus concernent :

- La mise à disposition de supports de sacs (module de tri) non permanents à savoir sur le domaine public et pour des évènements ponctuels générant une production de déchets au-delà des capacités des dispositifs habituels ou en place. Les évènements se déroulent dans des espaces publics ouverts (parc, jardin, rue, terrain de sport, hippodrome...) et des établissements recevant du public (salle polyvalente, de sport).
- Le déploiement d'une application sur smartphone à destination des usagers extérieurs au territoire des 3RD'Anjou afin de permettre un accès aux conteneurs d'apport volontaire pourvu d'un contrôle d'accès et ainsi permettre leur ouverture (double-tambour).

Appel à projets « mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques ». Les projets retenus concernent :

- Mesure de la qualité du tri pendant les tournées de collecte avec un système de vision intelligente pour analyser les flux de déchets collectés en bacs individuels et remonter des données sur des tableaux de bord par le biais d'une caméra positionnée dans la trémie du camion de collecte en porte à porte.
- Contrôle qualité du contenu du bac « jaune » de l'utilisateur par un agent avant le passage du camion de collecte
- Optimisation du dispositif de collecte du verre en apport volontaire par ajout de colonnes.

9.2 UVE LASSE (UNITE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE)

Les déchets valorisés énergétiquement par le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets (SIVERT) de l'Anjou dans l'usine de valorisation énergétique de Lasse sont les suivants :

- Les ordures ménagères de l'ensemble du territoire,
- Une partie des déchets tout-venant collectés dans les déchèteries
- Les refus de tri issus du centre de tri Anjou Trivalor

Une partie des ordures ménagères transférées depuis le quai de transfert de Tiercé proviennent du territoire d'Angers Loire Métropole, par convention ALM / 3RD'Anjou / Sivert datant de 2016 pour 2450 tonnes par an suite au départ Ecuillé, Soulaire et Bourg et Loire Authion.

Ordures ménagères résiduelles, par quai de transfert :

PROVENANCE	QUANTITÉ RÉCEPTIONNÉE UVE	NOMBRE DE CAMION	Coût € HT Traitement UVE	Coût € TTC Traitement UVE
Saint-Barthélémy	6 489,880 t	259	630 274,47 €	693 301,92 €
Tiercé	8 064,840 t	329	728 146,18 €	800 960,80 €
Sous-total 3RD'Anjou	12 172,600 t	493	1 153 911,47 €	1 269 302,62 €
Tiercé ALM	2 382,12 t	95	204 509,18 €	224 960,10 €
Total général	14 544,720 t	588	1 358 420,65€	1 494 262,72 €

Refus de tri, par centre de tri :

PROVENANCE	QUANTITÉ RÉCEPTIONNÉE UVE	NOMBRE DE CAMION	Coût € HT	Coût € TTC	€ TTC / hab	kg / hab
Anjou Trivalor	1 436,36 t	86	113 375,12 €	124 712,64 €	1,03 €	11,85 €
Total général	1 436,36 t	86	113 375,12 €	124 712,64 €	1,03 €	11,85 kg

Encombrants incinérables, par déchèterie :

PROVENANCE	QUANTITÉ RÉCEPTIONNÉE UVE	NOMBRE DE CAMION	Coût € HT	Coût € TTC
CHATEAUNEUF	168,62 t	26	14 418,93 €	15 860,32 €
DURTAL	60,14 t	13	5 101,50 €	5 611,65 €
SEICHES	65,80 t	14	5 586,05 €	6 144,66 €
THOUARCE	136,14 t	26	11 545,58 €	12 700,13 €
TIERCE	71,16 t	13	6 043,55 €	6 647,91 €
ECO CYCLERIE	19,72 t	3	1 682,61 €	1 850,87 €
Total général	521,58 t	95	44 378,22 €	48 816,04 €

Soit coût moyen de traitement 2024 :

MATÉRIAUX	Coût moyen € HT / t année 2024	Coût moyen € TTC / t année 2024
OMr - contrat SAVED	110,10 € / t dont 14 € / t de TGAP	121,11 € / t dont 15,40 € / t de TGAP
OMr - adhésion SIVERT	85,82 € / t dont 14 € / t de TGAP	94,40 € / t dont 15,40 € / t de TGAP
Refus de tri	78,93 € dont 7 € / t de TGAP	86,83 € dont 7,70 € / t de TGAP
Encombrants	85,08 € / t dont 14 € / t de TGAP	93,59 € / t dont 15,40 € / t de TGAP
Total général	91,82 € HT / t	101,00 € TTC / t

L'UVE a réceptionné au global 119 978 t et traité 118 576 t permettant la production de 65 055 MWh électrique la fourniture de 15 000 MWh thermique pour chauffer les serres.

La disponibilité de l'UVE est de 91.62% (8 024h de fonctionnement en 2024)

La performance énergétique 2024 au sens de l'arrêté du 07 décembre 2016 est de 91.48%

Faits marquants 2024 :

Les principaux travaux 2024 de contrôles, entretiens & renouvellements ont été réalisés lors des arrêts techniques des mois d'avril (3 semaines) et d'octobre (1 semaine).

Travaux sur la chaudière, L'année 2024 a été marquée principalement par le passage du bas de goulotte de chargement en béton. Remplacement des plats en acier entre tubes et rechargement à l'inconel.

Remplacement des 12 tubes open pass, tubes revêtus d'inconel.

Remplacement de la voûte du premier parcours du niveau 2470, jusqu'à 300 mm avant l'axe des bitubes entrée surchauffeurs BT. Une maintenance préventive du 1er parcours (manchettes, reprise d'Inconel sur tubes et un contrôle du faisceau évaporateur par ultrason a également été réalisé, ainsi que le contrôle des surchauffeurs HT et BT).

Le four, Une révision complète du process de combustion a été réalisée et marquée principalement par les travaux de renouvellement suivants :

- Contrôle général de la grille, remplacement de l'ensemble des barreaux de table
- Remplacement des rails de roulement des poussoirs
- Remplacement des tuiles ES30 suivant usure sur les 4 écrans pour une surface de 8m²
- Remplacement du béton du mur de chute
- Remplacement des tôles d'usures sur le côté du puit mâchefers.

Le traitement des fumées,

- Contrôle et mesures d'épaisseur du réacteur : RAS
- Remplacement des manches du filtre à manches (alvéole 4 remplacée en 2023)
- Nettoyage d'un lit Denox catalytique, des buses d'injection, des registres by pass
- Remplacement de la vis d'extraction silo REFIOM et contrôle entretien du système hydraulique d'évacuation du silo
- Remplacement de l'opacimètre n°1 par un opacimètre DURAG

La turbine,

Maintenance mineure turbine

Environnement : Commission de Suivi de Site le 25 mars 2024 pour l'année 2023.

Suivi des rejets gazeux 100% conforme à la réglementation en vigueur.

- Renouvellement DSP Salamandre – création du GAC

La consultation a été lancée le 30 juin 2024

Remise de l'offre initiale le 12 novembre 2024

La commission de délégation de service public a eu lieu le 13 décembre 2024 pour agréer les candidatures.

Une présentation des offres par les entreprises a eu lieu les 16 et 18 décembre,

Par délibération du 30 mars 2024, les statuts du SIVERT sont modifiés : la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire est substituée de plein droit au SMIPE Val Touraine Anjou, la dénomination du SIVERT est désormais : « Syndicat mixte intercommunal de valorisation et recyclage thermique des déchets de l'Anjou », le système de péréquation, entre les collectivités membres, des coûts de transfert et de transport des déchets vers l'UVE inclut le Centre de tri Anjou Trivalor, en plus de l'UVE.

9.3 ISDND

9.3.1 ISDND DU LOUROUX-BÉCONNAIS

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE :

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement sur l'ISDND du Louroux Béconnais.

L'installation de stockage de déchets non dangereux de la Courterie au Louroux-Béconnais est une installation classée autorisée par arrêté préfectoral du 18 mars 2013 pour laquelle des prescriptions doivent être respectées de manière à limiter les atteintes à l'environnement :

- Contrôle des rejets aqueux et gazeux,
- Compactage immédiat des déchets après dépôt dans l'alvéole,
- Réduction de la surface d'exploitation,

Tonnage 2023	Omr	Tout-venant	D.A.E.	Total
CCVHA	1.101,400	1.566,960		2.668,360
CCLLA	2.143,080	3.577,320		5.720,400
CCALS		501,820		501,820
ABC	432,380	0,000		432,380
CCBV		205,060		205,060
Autres provenances (centre de tri)	19,380		65,500	84,880
Total	3.696,240	5.851,160	65,500	9.612,900
Tonnage 2024	Omr	Tout-venant	DIB	Total
CCVHA	0,000	1.813,680		1.813,680
CCLLA	0,000	4.451,840		4.451,840
CCALS		1.189,640		1.189,640
CCBV		443,040		443,040
Autres provenances	0,000		50,260	50,260
Total	0,000	7.898,200	50,260	7.948,460
Evolution 2023-2024				
Total	-100%	35%	-23%	-17%

- Captage et combustion des biogaz,
- Contrôle de la non-radioactivité des chargements,
- Dératisation du site.

Les méthodes liées à la certification ISO 14001 (2011 à 2020) ont été conservées pour l'exploitation et le suivi de ce site.

Une démarche d'amélioration continue

Les 3RD'Anjou ont une mission de service public par le biais de la gestion des déchets. La politique menée s'intègre logiquement dans une volonté de défendre durablement le milieu de vie.

Les engagements du comité syndical des 3RD'Anjou, relayés par la politique environnementale, sont les suivants :

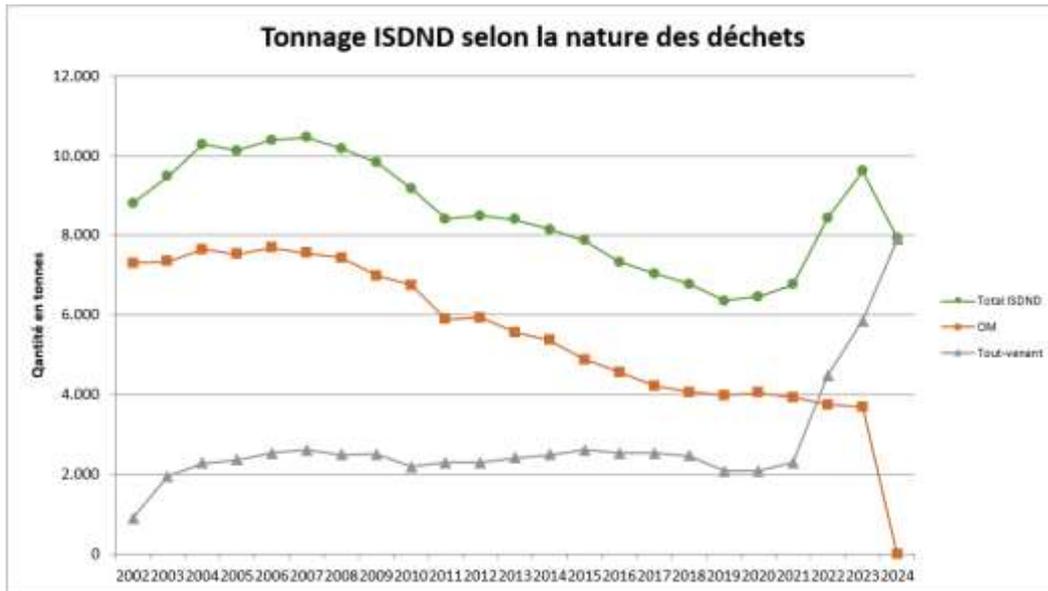
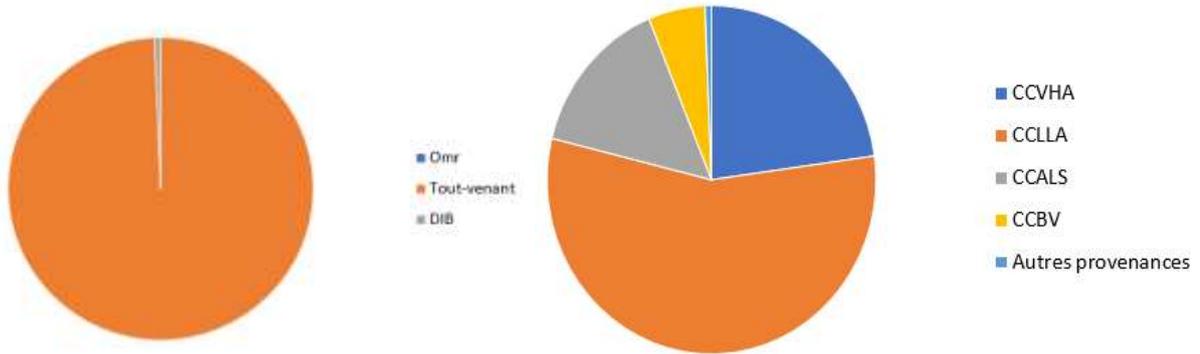
- Assurer le respect de la réglementation légale applicable sur l'installation de stockage de déchets et à garantir le respect des autres exigences auxquelles nous avons souscrit
- Prévenir les pollutions et les nuisances liées à l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux
- Créer une dynamique d'amélioration continue par le suivi et le traitement des dysfonctionnements
- Optimiser la gestion des lixiviats
- Améliorer la gestion du biogaz
- Garantir la disponibilité des informations pour le public ainsi qu'une communication transparente sur nos résultats

Principaux résultats de l'année 2024

L'installation de stockage de déchets non dangereux est exploitée **en régie** par les 3RD'Anjou. Elle traite les déchets tout-venant issus de déchèteries (en totalité ou partiellement selon les déchèteries). L'enfouissement des OMR a cessé au 31/12/2023.

Tonnage enfoui en 2024 : 7 948,46 tonnes

Les déchets proviennent du territoire des 3RD'Anjou ou de Baugeois Vallée.



Traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les jus issus de la biodégradation des déchets, de l'eau contenue dans les déchets et principalement de l'eau pluviale qui percole dans le massif de déchets. Ces jus sont très polluants. Ils sont donc stockés dans des bassins étanches, puis traités par une unité de traitement. Les rejets dans le milieu naturel ne doivent pas dépasser des seuils pour de nombreux paramètres (Azote, MES, DBO₅, DCO, COT, Hydrocarbures, métaux, composés halogénés, etc.).



Volume traité en 2024 : 6 991 m³ entre janvier 2024 et décembre 2024

Coût du traitement : 214 877,52 € TTC

Captage et traitement des biogaz

Les biogaz sont issus de la biodégradation anaérobie de la fraction organique des déchets. Le biogaz est essentiellement un mélange de méthane (CH₄) et de gaz carbonique (CO₂). Il possède des caractéristiques physiques proches du gaz naturel ou propane, mais est deux fois moins calorifique. Il contient des composés soufrés (H₂S, mercaptans), de l'ammoniaque et différents produits intermédiaires (alcool, ester, acide).

Le biogaz est capté, puis acheminé dans une unité de combustion. Il est détruit à un minimum de 900°C. Les rejets de combustion sont analysés par un prestataire extérieur.



Volume détruit : 765 417 Nm³ soit 189 Nm³ / h

Composition moyenne : 15.1 % de méthane

Arrêts torchère supérieurs à 24 heures, liées à une défaillance du thermocouple : du 19/01/24 au 24/01/24, 07/05/24 au 16/05/24, du 9/10/24 au 10/10/24 et enfin du 03/12/24 au 05/12/24.

Ouverture alvéole 14

L'exploitation de l'alvéole 14 a débuté le 11 décembre 2023.

Au 31/12/2024, cette alvéole avait reçu 8 446 tonnes de déchets et était à environ 52% de sa capacité de remplissage.

Contrôle au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Un contrôle par la DREAL a eu lieu le 6 décembre 2024. Principales remarques :

- Demande de réalisation d'un exercice incendie sous 3 mois,
- Demande de réalisation d'une nouvelle campagne de mesure des rejets atmosphériques de la torchère sous 3 mois,
- Justifier de l'impossibilité de la réalisation du prélèvement d'eau sous 24h pour les PFAS,
- Intégrer les nonylphénols dans le programme trimestriel de suivi des eaux rejetées au milieu naturel,
- Demande de transmission du relevé topographique 2025.

Annexe 22 – Rapport annuel DREAL 2024_3R_V4

9.3.2 ISDND DE TIERCÉ (POST-EXPLOITATION)

1- Identification administrative

- **Localisation** : Les Potences - 49125 Tiercé
- **Maître d'ouvrage** : 3RD'Anjou
- **Année de mise en service** : 1978
- **Année d'arrêt d'exploitation** : 2007
- **Date de fermeture administrative** : 01 janvier 2011

2- Suivi environnemental 2024

L'arrêté DIDD - 2013 - n°208 du 6 juin 2013 fixe les prescriptions techniques de suivi post-exploitation de l'installation, pour une durée minimale de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

✓ Traitement des lixiviats

- Les normes de rejet ont été respectées pour l'ensemble des paramètres analysés en 2024.
- Abattement moyen de la pollution, lié à une charge polluante faible et en-deçà des valeurs limites de rejet sur l'ensemble des paramètres.
- Les travaux d'imperméabilisation des casiers (2011/2012), ainsi que le dévoiement des eaux de ruissellement de la déchèterie (2020) n'ont pas eu d'impact sensible sur la concentration de la pollution des eaux du site.

✓ Eaux de ruissellement

Les eaux pluviales captées dans l'emprise du site sont collectées par des fossés étanches créés sur l'ensemble de la périphérie du site, avant rejet au milieu naturel.

⇒ **L'absence d'eau dans les ouvrages de prélèvement, lors des campagnes d'analyses 2024, n'ont pas permis de suivre la qualité des eaux de ruissellement du site.**

✓ Eaux souterraines

La qualité physico-chimique est satisfaisante dans tous les ouvrages (4 piézomètres de contrôle).

Une teneur en fer naturellement élevée (marqueur du fond géochimique local) est mesurée dans l'ensemble des ouvrages. Cette concentration varie fortement dans le temps et dans l'espace.

Aucun autre dépassement n'a été observé en 2024 sur les paramètres analysés.

⇒ **Les eaux souterraines ne sont pas polluées par le centre de stockage de déchets.**

✓ Biogaz

Depuis son installation en 2002 (1^{ère} tranche) puis 2007 (2^{nde} tranche), le réseau de captage et de destruction du biogaz produit par le massif de déchets est inopérant.

La torchère chargée de brûler ces gaz (essentiellement méthane) avant rejet à l'atmosphère, n'a jamais fonctionné autrement qu'en marche forcée, et seulement les premières années.

Le bureau d'études GEOSCOP (44) a donc été missionné en 2020 pour réaliser un diagnostic de la production de biogaz issu du site, en 2 temps :

- Automne 2020 (période humide)
- Printemps 2021 (période sèche)

Résultats :

Le bureau d'études a mis en évidence une production effective de biogaz susceptible de pérenniser le dispositif de brûlage.

Un audit de la torchère et du réseau de dégazage réalisé en juillet 2022 par la société BIOME (02) a toutefois conclu qu'une remise en état de la torchère pour un fonctionnement n'est pas envisageable.

3- Centrale photovoltaïque

Construite sur l'ancien centre de stockage de déchets non dangereux, route de Montreuil-sur-Loir au lieu-dit Les Potences, la centrale solaire « Smilé photov Tiercé » s'inscrit dans la dynamique de la stratégie énergétique du territoire :

- Pour une production d'énergie à partir de ressources renouvelables et locales
- Pour une réappropriation par les acteurs locaux des systèmes de production d'énergie
- Pour une gouvernance territoriale des sociétés de production afin de pérenniser la production d'énergie sur le territoire et d'optimiser les retombées économiques locales.

Cet équipement a été mis en service le 1^{er} avril 2022.

LA GENESE DU PROJET / les acteurs / les étapes / les partenaires : se référer au rapport annuel 2023.

EN CHIFFRES

- Puissance totale : 5.8 GWh/an
- 11 872 panneaux photovoltaïques
- Surface du site : 7.2 ha
- Production annuelle envisagée : 5 MWc
- 2 800 foyers en équivalent de la consommation électrique (hors chauffage)
- Investissement 3,8 millions d'euros
- Porteur : SAS SmiléPhotovTiercé
- Actionnaires :
 - Alter Énergies 60 %
 - Vendée Énergie 30 %
 - Les 3RD'Anjou 10 %

9.3.3 ISDI DE DURTAL

Le syndicat 3RD'Anjou est propriétaire de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située au lieu-dit "Impasse du bois de Cheman" à Durtal.

L'ISDI a été autorisée par un arrêté du 19 mai 2009, pour une durée de 20 ans et une capacité de 67 500 tonnes. Cet arrêté a cessé de produire effet dans la mesure où l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans après notification de l'arrêté d'autorisation.

L'arrêté préfectoral du 19 mai 2009 (DAPI-BCC n°2009-537) a été abrogé par arrêté préfectoral du 10 janvier 2025 (DCPPAT-2025-n°102).

La société Soleil du Midi, en lien avec la commune de Durtal ainsi que la Communauté de Communes d'Anjou Loir et Sarthe, étudie un projet solaire sur cette parcelle cadastrée OE 874 d'une surface de 2 ha environ, ancien site d'extraction. Après étude de faisabilité du projet, une promesse de vente pourrait être établie en la commune de Durtal et le syndicat 3RD'Anjou.

10 COMMUNICATION

Événements marquants en 2024 :

- Tous les **véhicules professionnels** ont été défloqués de leurs communications historiques.
- Plus **que 2 calendriers ont été créé pour l'ensemble du territoire des 3RD'Anjou** : un secteur Nord (Anjou Loir et Sarthe et secteur du Lionnais) et un secteur Sud (Loire Layon Aubance et secteur Loire Béconnais). La séparation a été faite ainsi suite aux différentes consignes de tri.
- Communications liées aux **nouvelles consignes de tri** (multimatériaux) sur le secteur du Lionnais et communication pour les **cartons bloquants les PAV**, et de **l'utilisation de la carte service déchets** pour l'utilisation de ces derniers. De plus, des bandes jaunes ont été apposées sur les PAV pour une meilleure visibilité des flux.
- Communication **d'identification du Quai de Transfert de Tiercé**.
- Communications en **déchèteries avec de nouveaux panneaux par filières** dans le but de les harmoniser. Des panneaux pour les nouvelles **filières ABJ (Articles de Bricolage et Jardin Thermique) et ASL (Articles de Sport et de Loisirs)** et pour la **vidéosurveillance** ont également été réalisés.
- Communications liées aux **bioressources** (covering, stop-trottoir, affiches, flyers et guides, presse, etc.)

De manière générale, les usagers sont informés par différents visuels réalisés dans l'année, complétés par des démarches téléphoniques, des mails ou du porte à porte. **Toute la communication des visuels sont réalisés par le service de communication interne au syndicat des 3RD'Anjou, seules les impressions et une partie des distributions sont déléguées à des prestataires.**

10.1 COMMUNICATION GÉNÉRALE

10.1.1 SITE INTERNET

Le [site internet des 3RD'Anjou](#) est géré par l'agence de communication Kalélia et le service communication des 3RD'Anjou afin de mettre à jour régulièrement les informations. Pour l'hébergement du site internet un budget de **399,84€ TTC** a été alloué. Le certificat SSL a un coût de **100,24€ TTC**. De plus, un contrat de maintenance permettant à Kalélia d'intervenir en cas de dysfonctionnement ou de mise à jour de certaines pages dont le service communication des 3RD'Anjou n'a pas accès a un coût de **1 068€ TTC**.

Ce site internet offre la possibilité aux usagers de compléter plusieurs formulaires en fonction de leurs besoins, par exemple, une demande d'emménagement/déménagement, de composteur, de réparation ou de changement de bacs, etc.

Des pages avec des cartes interactives sont disponibles, permettant de localiser tous les points d'apport volontaire ainsi que les 10 déchèteries présentes sur le territoire des 3RD'Anjou.

Plusieurs documents sont également à disposition des usagers ; calendriers de collecte, lettre d'information, mémo tri et mémo collecte, lettre nouvel arrivant, mandat de prélèvement, délibérations et procès-verbaux des comités syndicaux, etc.

Les usagers peuvent aussi consulter le jour de collecte de leur commune, les conseils pour réduire leurs déchets ou encore les tarifs applicables selon leur secteur.

Depuis la fin d'année 2023, le **site internet de l'Écocyclerie Loire Layon Aubance (ECLLA)** a été supprimé car il était trop peu exploité et les données pas toujours d'actualité. Désormais, les informations liées à l'ECLLA sont disponibles sur le site internet des 3RD'Anjou, rubrique > [Écocyclerie Loire Layon Aubance](#). On peut notamment y retrouver les services proposés par l'ECLLA (dons, vente, collecte) mais également les horaires d'ouvertures, les grandes ventes programmées dans l'année et une présentation de l'ECLLA.

Les statistiques du site internet sur l'année 2024 sont reprises dans le tableau suivant :

STATISTIQUES SITE INTERNET	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	TOTAL
FORMULAIRES													
Un usager cherche à vous joindre	150	50	30	25	35	30	32	25	30	23	20	21	486
Demande de carte du service déchets	443	122	122	304	58	75	90	105	88	80	66	57	1150
Changement d'adresse	202	100	105	148	173	183	253	231	215	171	152	159	2250
Affectation sur l'adresse de l'abandon de bac	54	21	27	19	53	31	37	25	32	27	18	15	334
Demande de composteur	120	14	14	20	12	12	28	15	62	8	4	4	317
Changement / Réparation de votre bac	205	90	71	37	43	24	47	58	103	60	44	51	851
PLP/DMA	3	3	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	8
TOTAL FORMULAIRES REMPLIS	836	494	433	371	384	349	456	457	508	369	306	346	5347
REVENUE DE VUE PAR PAGE DU SITE INTERNET													
Moyenne d'impressions sur le site internet	19 988	19 740	10 440	12 461	13 906	8 062	12 122	13 658	22 323	16 244	10 895	14 363	18041
Page la plus consultée dans le mois	Page d'accueil : 8 820 utilisateurs	Page d'accueil : 10 132 utilisateurs	Page d'accueil : 9 428 utilisateurs	Page d'accueil : 5 471 utilisateurs	Page d'accueil : 5 899 utilisateurs	Page d'accueil : 6 055 utilisateurs	Page d'accueil : 5 470 utilisateurs	Page d'accueil : 5 607 utilisateurs	Page d'accueil : 11 908 utilisateurs	Page d'accueil : 7 620 utilisateurs	Page d'accueil : 4 950 utilisateurs	Page d'accueil : 5 435 utilisateurs	
Deuxième page la plus consultée dans le mois	Mon jour de collecte : 6 052 utilisateurs	Paiement de ma redevance : 7 870 utilisateurs	Paiement de ma redevance : 7 040 utilisateurs	Mon jour de collecte : 3 502 utilisateurs	Mon jour de collecte : 4 854 utilisateurs	Localisation et horaires des déchèteries : 3 329 utilisateurs	Localisation et horaires des déchèteries : 3 582 utilisateurs	Localisation et horaires des déchèteries : 4 330 utilisateurs	Paiement de ma redevance : 11 879 utilisateurs	Paiement de ma redevance : 4 415 utilisateurs	Mon jour de collecte : 2 644 utilisateurs	Mon jour de collecte : 3 047 utilisateurs	
Troisième page la plus consultée dans le mois	Page calendrier de collecte : 2 876 utilisateurs	Mon jour de collecte : 3 195 utilisateurs	Mon jour de collecte : 2 724 utilisateurs	Localisation et horaires des déchèteries : 2 779 utilisateurs	Localisation et horaires des déchèteries : 3 695 utilisateurs	Mon jour de collecte : 2 315 utilisateurs	Mon jour de collecte : 2 898 utilisateurs	Mon jour de collecte : 3 329 utilisateurs	Mon jour de collecte : 2 434 utilisateurs	Localisation et horaires des déchèteries : 2 534 utilisateurs	Localisation et horaires des déchèteries : 1 980 utilisateurs	Localisation et horaires des déchèteries : 2 518 utilisateurs	

Un pic important de consultation du site peut être observé en début d'année et en septembre 2024 lors de la réception des factures, des changements de tarifs et des jours de collecte à la suite des nouveaux marchés de collecte.

10.1.2 FACEBOOK

Ce réseau social, gratuit, permet d'échanger avec les usagers et de diffuser largement tout type d'information et en instantanée : annoncer des animations, des forums composteurs, des événements réalisés par d'autres organismes du territoire et dont les 3RD'Anjou sont partenaires, etc. La page permet également de communiquer les articles mensuels sur des thématiques spécifiques ou encore d'informer les usagers d'un problème ou d'un décalage de collecte, etc.

Dans l'administration de la page, il est possible de suivre les statistiques. [La page Facebook des 3RD'Anjou](#) a été créée au début du mois de janvier 2022 et compte 1 095 followers fin 2024.

Nombre de compte Facebook ayant vu un contenu des 3RD'Anjou	Nombre de visites page Facebook des 3RD'Anjou
8 968	1 753
2 900	835
39 200	3 300
7 800	1 200
13 900	1 400
7 600	815
4 300	863
5 300	801
9 300	1 100
14 900	1 600
10 747	1 368
4 283	973
129 198	16 008

10.1.3 LINKEDIN

Ce réseau social, gratuit, permet de publier des informations pouvant toucher une autre cible que sur Facebook et notamment les professionnels, les partenaires, les associations, les communes ou encore les éco-organismes.

Sur [la page LinkedIn des 3RD'Anjou](#), créée le 21 mars 2022, des publications sont postées pour annoncer des événements, des forums composteurs ou encore en relayant des posts publiés par des partenaires témoignant des actions réalisées par les équipes des 3RD'Anjou ou en partenariat. En fin d'année 2024, la page LinkedIn compte désormais **116 abonnés (doublés par rapport à 2023)**.

10.1.4 FLOCAGE DES VÉHICULES

En 2024, 4 véhicules ont été défloqués et lustrés, car il s'agissait des véhicules d'un syndicat historique > Partner, Jumpy, Trafic et Master par le carrossier Joigner pour un montant de **2 400€ TTC**. En cours d'année, un véhicule basé au Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence) a été vandalisé, ce qui a engendré un nouveau flocage d'une des portes latérales. Cette prestation a été réalisée par Autograph pour **120€ TT**.

Afin de respecter le budget prévu au flocage des véhicules, le Master et le Jumper (véhicules utilisés pour la réparation des PAV, le changement et la réparation des bacs, etc) ont été floqués aux couleurs des 3RD'Anjou par Atelier Quadri pour **1 020€ TTC**.



Jumper – service précollecte-collecte. Véhicule utilisé pour la livraison des bacs.

10.1.5 CALENDRIERS DE COLLECTE ET LETTRE D'INFORMATION

Un **calendrier de collecte 2025** et une **lettre d'information** ont été envoyés courant décembre 2024 aux usagers résidants sur le territoire des 3RD'Anjou. Ces supports de communication ont été distribués dans les boîtes aux lettres courant des semaines 50 et 51, c'est-à-dire du 9 au 21 décembre 2024.

2 calendriers ont été réalisés, un pour le secteur nord (Anjou Loir et Sarthe, les Hauts d'Anjou et le Lionnais) et un autre pour le secteur sud (Loire Béconnais et Loire Layon Aubance). Sur les calendriers, apparaissent les horaires des déchèteries, les consignes de tri ainsi que les jours de collecte des déchets et collecte d'amiante en déchèterie.

Concernant la **lettre d'information**, il s'agit d'un format magazine avec **4 pages**. La première page comprend l'édito du président et un retour sur la troisième édition de Mission Zéro. La seconde page présente les solutions pour trier ses bioressources, la troisième page les nouvelles filières dans les déchèteries du territoire et quant à la dernière, elle expose les aides et des actions pour accompagner les usagers dans la réduction de leurs déchets.

La conception graphique des calendriers de collecte 2024 a été réalisée par l'agence de communication Monagraphic, basée à Mozé-sur-Louët, pour un coût de **270€ TTC**.

Pour l'année 2024, les fichiers sources des calendriers de collecte ont été rachetés par les 3RD'Anjou pour un montant de **297€ TTC** (Monagraphic) afin que le service communication assure la création des calendriers en 2025. À propos de la lettre d'information, elle a été réalisée par le service communication des 3RD'Anjou.

Toutes les impressions ont été effectuées par l'imprimeur Loire Impression, basé à Saumur et à Angers, pour un coût de **13 178,40€ TTC**. 55 500 lettres d'information, 27 000 calendriers nord et 33 000 calendriers sud.

L'affranchissement par la Poste a un coût de **15 193,37€ TTC**. Une remise de **3 798,35 € TTC** a été accordée par le prestataire en raison de la mauvaise exécution de la prestation.

Courant de l'année 2024, le prestataire qui avait la charge du routage des calendriers, les courriers et de la lettre d'information a expédié le reste en trop pour **86,40€ TTC** (Touraine Routage). De plus, des calendriers du secteur Anjou Loir et Sarthe ont dû être réimprimés, avec l'imprimeur ICI, pour 1 000 exemplaires : **360€ TTC**.

Annexes 23 et 24 – Calendriers de collecte 2025

Annexe 25 – Lettre d'information 2024

10.1.6 PRESSE

En 2024, un abonnement numérique du Courrier de l'Ouest était effectif pour un budget de **170€ TTC**. Ceci permettait d'avoir une visibilité des articles qui paraissaient dans la presse sur les 3RD'Anjou, mais également des partenaires et des articles liés aux déchets. Un abonnement numérique à Panorapresse a également été ajouté, permettant ainsi d'avoir une revue de presse quotidienne avec les articles sur les déchets, mais également environnementaux. Le coût annuel est de **1563,22€ TTC**.

10.1.7 COMMUNICATION INTERNE

La communication générale englobe aussi la communication interne, ceci comprend :

- 2 encres pour 2 tampons (l'un 3RD'Anjou et l'autre pour la date) : **14,95€ TTC** (Ouest Gravure).
- 1 abonnement annuel pour CANVA professionnel pour plusieurs comptes : **139,90€ TTC**.
- Lettre interne bimensuelle – numérique uniquement
- Étiquette d'identification des bureaux – impression en interne
- Organigramme des collaborateurs et des élus

Annexes 26 et 27 – Trombinoscope des élus_2024

10.1.8 AUTRES

De nombreux moyens de communication sont mis en place pour informer au maximum les habitants :

- 2 oriflammes avec le logo des 3RD'Anjou ont été commandé : **440€ TTC** (Kominov)
- Une sacoche de transport pour l'ancienne oriflamme a été commandé également : **59,88€ TTC** (Pano)
- Déclaration des papiers graphiques émis sur le marché auprès de CITEO : contrat annuel de **96€ TTC**.
- Lettre nouvel arrivant – Impression en interne
- Carte de vœux - envoi numérique
- Signature de mail en fonction des événements (vœux, Made In Angers, Tous Au Compost, Mission Zéro, etc.)
- Article mensuel sur des thématiques spécifiques (tous les 2 mois : article sur la réduction des emballages) – utilisation uniquement numérique (diffusion sur les réseaux et auprès des communes)
- Article de presse et point presse suivant les sujets.

De nombreux autres supports de communication ont été créés pour des usages externes, comme des flyers, des formulaires, etc. mais également pour des usages internes, tels que des cartes, des visuels simplifiés, etc.

Annexe 28 – Lettre nouveau arrivant 2024 – secteur Lionnais

Annexe 29 – Vœux_2024

Annexe 30 – Bandeau mail – Tous au Compost 2024

Annexe 31 - Article mensuel janvier - les biodéchets_janv24

10.2 COMMUNICATION PRÉCOLLECTE - COLLECTE

La communication est renforcée au niveau de la collecte sélective (recyclables) afin d'améliorer la qualité du tri des habitants et d'augmenter la quantité de déchets recyclables collectés. La communication déjà présente sur les différents lieux (réalisée par les syndicats historiques) et si l'information est toujours correcte, le visuel est laissé. La communication est remplacée au fur et à mesure.

Plusieurs moyens de communication ont été créés et imprimés pendant l'année 2024

- Autocollants côté rue – 5 000 exemplaires : **2 052€ TTC** (Ignis)
- Autocollants consigne de tri_BAC_Emballages – 5 000 exemplaires : **2 092,49€ TTC** (Connivence)
- Autocollants « comment ça marche » pour les PAV – 280 exemplaires : **436,80€ TTC** (Bimier)
- Autocollants consignes de tri_PAV_Emballages – 100 exemplaires : **735,60€ TTC** (Les Ateliers Paquereau)
- Autocollants « Pas de carton » pour les colonnes d'apport volontaire papiers – 150 exemplaires : **594€ TTC** (Bimier)
- Autocollants ronds « Dépôts sauvages interdits » pour les PAV - 200 exemplaires : **1 078,44€ TTC** (Bimier)
- Autocollants « Le tri c'est par ici » pour les modules de tri – 60 exemplaires : **196,37€ TTC** (RDI)
- Autocollants collecte spécifique « C1/C2 » - 300 exemplaires : **349,20€ TTC** (Atelier Quadri)
- Affiches stop trottoir pour le Lion d'Angers > papiers et emballages collectés dans le même contenant – 5 exemplaires : **108€ TTC** (Autograph)
- Communication pour les PAV du Lionnais – 12 affiches « utilisation de la carte pour les PAV » - 12 affiches « cartons bloquent les PAV » et 12 bandes jaunes autocollants pour identifier les PAV : **456€ TTC** (Lion Bleu)
- Flyers collecte latérale – 200 exemplaires (avril) : **65,38€ TTC** (RDI) et 1 000 exemplaires (mai) : **204,48€ TTC** (RDI)
- Autocollants mauvais/anciens bacs présentés pour le secteur Lionnais à la suite de la conteneurisation en fin d'année 2024 - 500 exemplaires : **425,68€ TTC** (Connivence)

Annexe 32 – Autocollant côté rue

Annexe 33 – Autocollant consignes de tri_BAC_EM

Annexe 34 – Autocollant « comment ça marche »

Annexe 35 – Autocollant consignes de tri_PAV_EM

Annexe 36 – Autocollant « Pas de carton »

Annexe 37 – Autocollant rond dépôt sauvage interdit

Annexe 38 – Autocollant « Le tri c'est par ici » pour les modules de tri

Annexe 39 – Autocollant rond collecte spécifique « C1_C2 »

Annexe 40 – Affiche stop trottoir pour le Lion d'Angers

Annexe 41 – Affiche « utilisation de la carte pour les PAV »

Annexe 42 – Affiche « cartons bloquent PAV »

Annexe 43 – Flyer collecte latérale

Annexe 44 – Autocollant mauvais bacs Lionnais

10.3 COMMUNICATION LIÉE AU TRANSFERT ET AU TRAITEMENT

La communication a été réalisée pour le quai de transfert de Tiercé. En début d'année 2024, 2 autocollants ont été mis en place, un à l'entrée du quai de transfert pour remplacer l'ancien logo, puis un autre en haut du bâtiment du quai de transfert, également pour remplacer l'ancien logo.



Panneau avec le logo des 3RD'Anjou sur le bâtiment du quai de transfert de Tiercé.

En plus, de ces 2 autocollants, un grand panneau à la déchèterie de Tiercé a également été actualisé avec le logo des 3RD'Anjou.

Coût pour les 2 autocollants et l'actualisation du panneau de la déchèterie de Tiercé et les installations : **1 188€ TTC dont 318€ pour le panneau de la déchèterie** (Atelier Quadri).

Un autocollant a été commandé pour mettre à jour le panneau d'entrée de l'ISDND du Louroux-Béconnais : **96€ TTC** (Le Lion Bleu)

Annexe 44 – Autocollant pour panneau entrée ISDND

10.4 COMMUNICATION RÉALISÉE DANS LES DÉCHÈTERIES

- Panneaux en dibon pour mettre à jour les déchèteries présentes sur le territoire des 3RD'Anjou: 4 menuiseries, 12 bois, 3 bois A, 14 plastiques rigides, 1 métaux, 3 hors plastique, 11 hors bois : **4 815,36€ TTC** (Bimier)
- Panneaux fortes chaleurs - 10 exemplaires : **652,8€ TTC** (Desjeux Création)
- Panneaux filières Articles de Sport et de Loisirs (ASL) et Articles de Bricolage et Jardin Thermique (ABJ) – 10 exemplaires de chaque : **939,6€ TTC** (Desjeux Création)
- Panneaux vidéosurveillance – 8 exemplaires (2 déchèteries étaient déjà fournis) : **192€ TTC** (Atelier Quadri)
- 5 000 cartes service déchets pour les particuliers et 300 cartes service déchets pour les professionnels et assimilés : **5 342€ TTC** (Bimier)
- Autocollants A2 interdiction tracteur et 3,5T dans les déchèteries – 10 exemplaires : **249,41€ TTC** (Connivence)

Annexe 45 – Panneau bois

Annexe 46 – Panneaux forte chaleurs déchèteries

Annexes 47 et 48 – Panneaux ASL et ABJ

Annexe 49 – Panneau vidéosurveillance

Annexe 50 – Carte service déchet – Particuliers

10.5 COMMUNICATION RÉALISÉE POUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

10.5.1 BIORESSOURCES

- Covering des abri-bacs : 20 exemplaires autocollants trappe et 30 exemplaires autocollants « comment ça marche » : **277,20€ TTC** (SETIG)
- Autocollants bio-seau – 2 500 exemplaires : **1 335,60€ TTC** (Loire Impression)
- Guide professionnel – 100 exemplaires : **148,80€ TTC** (Loire Impression)
- Guide particulier – 2 500 exemplaires : **908,40€ TTC** (Loire Impression)
- Affiches A3 avec les consignes de tri pour les professionnels – 100 exemplaires : **115,2€ TTC** (Loire Impression)
- Affiches pour les stop-trottoir afin d'annoncer l'arrivée des abri-bacs – 10 modèles différents – 50 exemplaires en tout : **577,82€ TTC** (SETIG)
- Flyer avis de passage – 2 500 exemplaires : **187,20€ TTC** (Loir Impression)

[Annexe 51 – Autocollant trappe - covering](#)

[Annexe 52 – Autocollant « comment ça marche » - covering](#)

[Annexe 53 – Autocollant bio-seau](#)

[Annexe 54 – Guide professionnel](#)

[Annexe 55 – Guide particulier](#)

[Annexe 56 – Affiche pro – consignes de tri](#)

[Annexe 57 – Affiche stop trottoir - Bécon](#)

[Annexe 58 – Flyer avis de passage](#)

10.5.2 AUTRES

- Communications pour la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) : Mission Zéro, en avant pour la réduction des déchets – 3^{ème} édition :
 - o 40 panneaux en Aquilux : **526,68€ TTC** (RDI)
 - o 1 000 flyers A5 et 75 affiches A3 : **285,6€ TTC** (Autograph)
 - o Adhésif pour la bâche : **36€ TTC** (Autograph)
- Flyers grandes ventes 2024 pour l'Écocyclerie Loire Layon Aubance – 2 500 exemplaires : **183€ TTC** (Go Routage)
- Flyers grandes ventes semestre 1 - 2025 pour l'Écocyclerie Loire Layon Aubance – 2 000 exemplaires : **241,20€ TTC** (Les Ateliers Paquereau)
- Affiche rétrospective pour la remise du « R » - 20 exemplaires : **160,92€ TTC** (Connivence)

[Annexe 59 - Panneau Aquilux SERD 2024](#)

[Annexe 60 - Affiche_Flyer SERD 2024](#)

[Annexe 61 - Flyer grandes ventes 2024 de l'ECLLA](#)

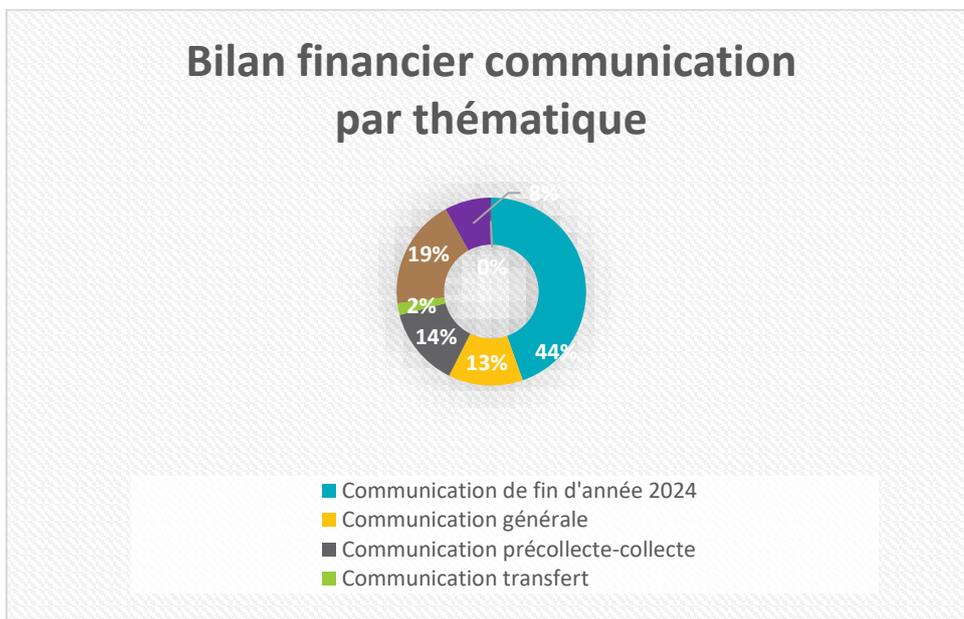
[Annexe 62 – Flyer grandes ventes semestre 1 - 2025 de l'ECLLA](#)

[Annexe 63 – Affiche rétrospective remise R](#)

10.6 BILAN

Au global, le coût des productions, des impressions et des distributions des outils de communication s'élève à **64 185,43€ TTC** réparti comme suit sur l'année 2024 :

- **44% (28 641,77€ TTC)** lié à la communication de fin d'année (création des calendriers de collecte 2024, impression des calendriers et de la lettre d'information, ainsi que l'affranchissement).
- **19% (12 191,17€ TTC)** lié à la communication dans les déchèteries.
- **14% (8 749,44€ TTC)** lié à la communication pré collecte-collecte.
- **13% (8 180,58€ TTC)** lié à la communication générale, dont le site internet et la presse.
- **8% (4 983,62€ TTC)** lié à la communication sur la prévention des déchets et notamment aux bioressources.
- **2% (1 284€ TTC)** lié à la communication pour le transfert et le traitement (ISDND).
- **Moins de 1% (154,85€ TTC)** lié à la communication interne.



11 BILAN

11.1 RÈGLEMENT DE SERVICES DE GESTION DE DÉCHETS

Compte tenu des modifications à nouveau apporté en début d'année 2024, le règlement de services a été actualisé pour l'année 2024.

Ce règlement de collecte s'applique à tous les usagers et reprend l'ensemble des consignes de collecte, nature des déchets, contenants autorisés, mode de collecte par rapport à la voirie, consignes de tri pour les déchèteries ainsi qu'une partie sur le financement.

Un arrêté de chaque maire permet son application en lien avec le pouvoir de police

11.2 LE PLAN RÉGIONAL

Depuis la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les Régions sont compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Ces plans concernent tous les flux de déchets produits et gérés dans la région, quels que soient leur nature ou leur producteur : les excédents inertes des chantiers du BTP, les déchets non dangereux non inertes (déchets ménagers, collecte sélective et déchèteries), les déchets dangereux.

Le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets doit contenir :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets,
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans,
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Après deux ans de concertation et à la suite des avis favorables de l'autorité environnementale et de la commission d'enquête publique (1er avril - 2 mai 2019), le plan de prévention et de gestion des déchets et le plan d'actions économie circulaire ont été approuvés à l'unanimité lors de la **session du 17 octobre 2019 du Conseil régional**.

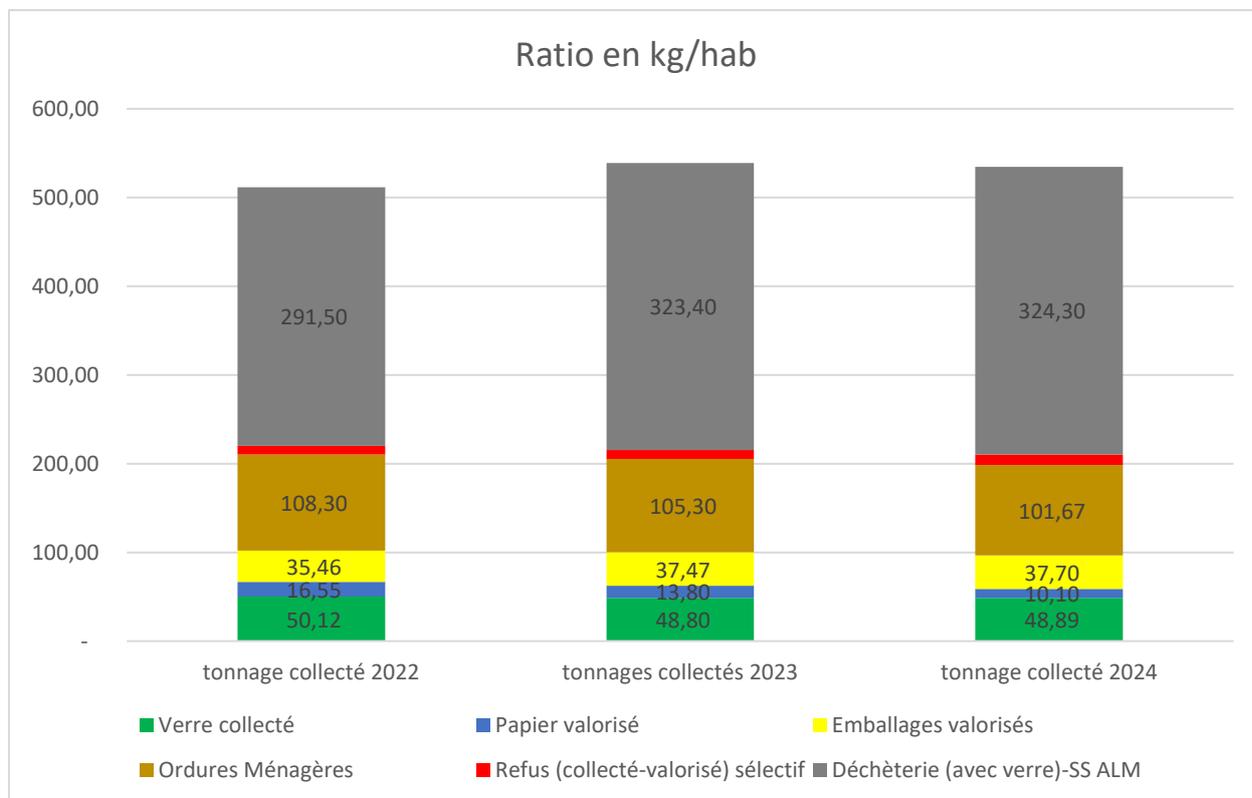
En 2021, la thématique Déchets-Ressources a été intégrée à l'Observatoire de la Transition Ecologique des Pays de la Loire – TEO. L'observatoire a pour objectif de développer la connaissance, la valorisation et la restitution des informations et données liées au secteur des déchets et des ressources.

L'une des missions de l'Observatoire TEO est de réaliser le calcul et le suivi d'indicateurs du PRPGD dans l'optique d'accompagner et informer les collectivités locales, les entreprises et l'ensemble des acteurs (associations, particuliers...) de la région sur la thématique Déchets.

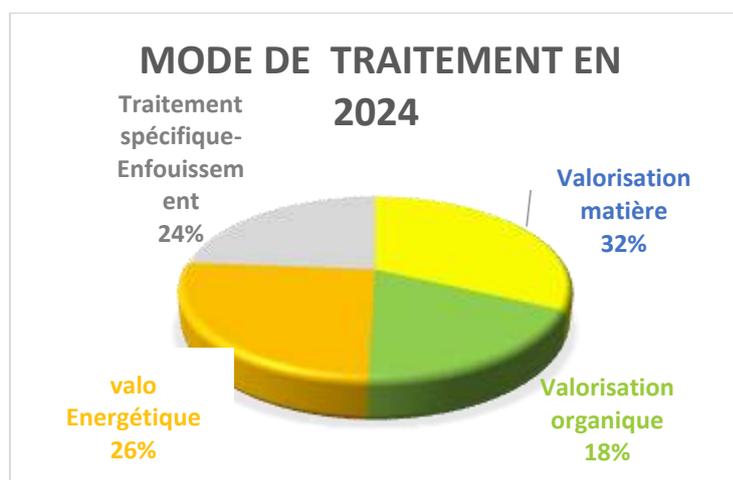
Annexe 64 – Données Régionale de TEO 2023

11.3 BILAN DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bilan quantitatif



Le tonnage global de 2022 de 511.65 kg/hab était passé à 533.70 kg/hab en 2023 (année pluvieuse) pour atteindre 534.78 kg en 2024.



Bilan financier

Annexe 65 – Compta cout 2024 – en cours de validation par le bureau d'étude

12 CONCLUSION

L'année 2024, 3^{ème} année d'existence du syndicat des 3RD'Anjou sera le point zéro des données du syndicat.

En effet, avec la mise en place des nouveaux marchés en déchèterie et en collecte, les services proposés aux habitats sont bien identifiés et harmonisés en 2 secteurs.

On peut noter sur 2024, des productions globales de déchets stables mais une constante augmentation des taux de refus malgré une année dont la communication a été centrée sur les emballages. Il sera nécessaire en 2025 d'accentuer les actions pour tenter à nouveau diminuer ce taux de refus.

L'harmonisation des grilles de facturation, adoptée en fin d'année 2023, pour une application en 2024 (structure des grilles – nombre de levées – facturation du bac jaune – tarifs professionnels, etc.) a été appliquée sur cette année 2024 avec une forte nécessité de communication auprès des usagers. On constate une baisse des présentations de levées supplémentaires, signe que les usagers adaptent leur comportement et prennent conscience de son impact sur leur facture !

L'année 2024 a surtout permis de lancer les projets avec des investissements financiers importants : agrandissement de l'ECLLA, réhabilitation de la déchèterie de St Georges Sur Loire, transfert de la déchèterie du Louroux Béconnais, mais également travaux sur l'ISDND du Louroux Béconnais. Les études de faisabilité et la maîtrise d'œuvre devraient permettre des lancements de travaux sur l'année 2025